
Procès-verbal de la séance publique du conseil de Communauté du 15 novembre 2004

SOMMAIRE

Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 5)
Appel nominal	(p. 5)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 5)
Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président et messieurs les vice-présidents en vertu de la délégation de principe accordée par délibération du 3 mars 2003 (dossier n° 2004-2232)	(p. 5)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 (dossiers n° 2004-2233 et 2004-2234)	(p. 5)
Débat d'orientation budgétaire	(p. 5)
Désignation de membres de la commission permanente de délégation de service public (rapport n°2004-2281)	
* Opérations de vote	(p. 23)
* Résultats du vote	(p. 30)
Annexe : Présentation du débat d'orientation budgétaire (intervention de monsieur le vice-président Darne)	(p. 40)

Les textes des délibérations n° 2004-2232 à 2004-2308 ont été publiés dans le bulletin officiel n° 339.

N° 2004-2232	Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président et messieurs les vice-présidents en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération en date du 3 mars 2003 -	(p. 5)
N° 2004-2233	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 4 octobre 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -	(p. 5)
N° 2004-2234	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 25 octobre 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 -	(p. 5)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2004-2235	Promotion des modes doux - Actions de mise en valeur des politiques communautaires - Convention et fonds de concours à l'association Pignon sur rue -	(retiré)
N° 2004-2236	Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation de stationnement public déléguée à la société Epolis parcs -	(p. 25)
N° 2004-2237	Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement public déléguée à la société de construction et d'exploitation du parc Récamier -	(p. 25)
N° 2004-2238	Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Vinci Park -	(p. 25)
N° 2004-2239	Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Lyon parc auto -	(p. 25)
N° 2004-2240	Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Lot n° 43 : équipements de cuisine - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert -	(p. 21)

N° 2004-2241	<i>Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité Internationale - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications -</i>	(p. 21)
N° 2004-2242	<i>Lyon 6° - Palais des congrès à la Cité internationale - Extension - Travaux de traversée du palais des congrès existant - Autorisation de déposer le permis de construire pour travaux modificatifs -</i>	(p. 21)
N° 2004-2243	<i>Lyon 1er - Action d'accompagnement des propriétaires et occupants de logements privés conventionnés - Convention de participation financière -</i>	(p. 29)
N° 2004-2244	<i>Marché de mise à disposition et exploitation d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 30)
N° 2004-2245	<i>Boulevard périphérique nord de Lyon - Marché de prestations de services pour l'exploitation de l'ouvrage - Approbation de l'avenant n° 3 -</i>	(p. 34)
N° 2004-2246	<i>Albigny sur Saône, Saint Germain au Mont d'Or - Aménagement des abords des deux gares - Demande de subvention à la région Rhône-Alpes -</i>	(p. 35)
N° 2004-2247	<i>Vénissieux - Opération Monmousseau-Démocratie-Oschatz - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
N° 2004-2248	<i>Corbas - Place Bourlione - Acquisition foncière et lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 21)
N° 2004-2249	<i>Rillieux la Pape - Quartier des Verchères - Place de la Poste - Aménagement - Quitus donné à la SERL -</i>	(p. 21)
N° 2004-2250	<i>Rillieux la Pape - Quartier du Mont Blanc - Requalification des espaces extérieurs - Première tranche - Quitus donné à la SERL -</i>	(p. 21)
N° 2004-2251	<i>Lyon 3° - Part-Dieu - Aménagement des accès à la gare - Quitus donné à la SERL -</i>	(p. 22)
N° 2004-2252	<i>Lyon 3°, Lyon 6°, Lyon 7° - Berges de la rive gauche du Rhône - Aménagement - Enquête publique -</i>	(p. 35)
N° 2004-2253	<i>Lyon 7° - Parc de Gerland - Aménagement de la deuxième tranche - Marché de travaux - Autorisation de signer les marchés de travaux -</i>	(p. 21)
N° 2004-2254	<i>Lyon 9° - Quartier de la Duchère - Requalification d'ensemble des espaces publics du Plateau - Marché de maîtrise d'oeuvre et transfert à l'aménageur en application des dispositions de la convention publique d'aménagement (CPA) -</i>	(p. 22)
N° 2004-2255	<i>Fontaines sur Saône - ZAC des Marronniers - Bilan de clôture de l'opération - Quitus à l'Opac du Rhône - Suppression de l'opération -</i>	(p. 22)
N° 2004-2256	<i>Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Approbation du bilan modifié - Nouvel échancier de versement des participations communautaires - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention publique d'aménagement -</i>	(p. 22)
N° 2004-2257	<i>Pierre Bénite - ZAC du Centre - Approbation du bilan modifié - Nouvel échancier de versement des participations communautaires - Avenant n° 4 à la convention publique d'aménagement -</i>	(p. 22)
N° 2004-2258	<i>Saint Fons - ZAC des Clochettes - Bilan de clôture de l'opération - Quitus à l'Opac du Rhône - Suppression de l'opération -</i>	(p. 22)
N° 2004-2259	<i>Saint Priest - Porte des Alpes - Parc technologique - ZAC Feuilly - Approbation du bilan modifié - Nouvel échancier de versement des participations communautaires - Avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement passée avec la SERL -</i>	(p. 22)
N° 2004-2260	<i>Lyon 1er - ZAC des Pierres Plantées - Bilan de clôture - Quitus à la SERL -</i>	(p. 22)
N° 2004-2261	<i>Lyon 9° - ZAC du Quartier de l'Industrie - Avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement (CPA) passée avec la SERL -</i>	(p. 22)
N° 2004-2262	<i>Pierre Bénite - Quartier de Haute Roche - Convention-cadre triennale de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2004-2006 - Programme d'actions 2004 - Participation financière -</i>	(p. 22)
N° 2004-2263	<i>Saint Genis Laval - Quartiers des Barolles et des Collonges - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2004 -</i>	(p. 22)

N° 2004-2264	<i>Vénissieux - Plan de sauvegarde des copropriétés Montelier 2 et Grandes Terres des Vignes - Conventions - Autorisation de lancement d'une procédure pour la mission de suivi-animation - Autorisation de solliciter des subventions pour le financement de la mission du suivi-animation -</i>	(p. 22)
N° 2004-2265	<i>Lyon 8° - Quartier Mermoz - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004 -</i>	(p. 22)
N° 2004-2266	<i>Vaulx en Velin - Rues Robespierre, Teste et Cuzin - Réseau intermédiaire de transports en commun - Etape 2 - Protocole d'accord transactionnel - Marché de voirie passé après appel d'offres - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 22)
N° 2004-2267	<i>Mions - Route de Corbas - Requalification - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable -</i>	(p. 22)
N° 2004-2307	<i>Vaulx en Velin - Boulevard urbain "est", entre les avenues Garibaldi et Charles de Gaulle - Clôture de la concertation préalable -</i>	(p. 23)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2004-2268	<i>Soutien à l'incubateur Créalys dans le cadre de la démarche Lyon ville de l'entrepreneuriat - Convention -</i>	(p. 36)
N° 2004-2269	<i>Convention avec l'association Première vision-Tissus création - Subvention -</i>	(p. 36)
N° 2004-2270	<i>Projet Pacerel - Avenant 2004 à la convention-cadre Equal - Avenant 2004 aux conventions avec les autres membres du partenariat de développement -</i>	(p. 23)
N° 2004-2271	<i>Lyon - Mise en place d'un management de centre-ville dans la Presqu'île - Convention - Subvention -</i>	(p. 37)
N° 2004-2272	<i>Résultat des opérations d'immobilier dédié aux jeunes entreprises technologiques - Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2003 des conventions publiques d'aménagement (CPA) confiées à la SERL -</i>	(p. 23)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2004-2273	<i>Lyon 7° - Lyon Gerland - Implantation du siège de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) - Avenant n° 1 à la convention de mandat -</i>	(p. 23)
N° 2004-2274	<i>Travaux sur biens immobiliers - 18 lots tous corps d'état - Autorisation de signer des marchés -</i>	(p. 23)
N° 2004-2275	<i>Lyon 3° - Achat de mobiliers et travaux connexes d'agencement - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 38)
N° 2004-2276	<i>Subvention à l'association Europe Info -</i>	(p. 38)
N° 2004-2277	<i>Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Statuts modifiés -</i>	(retiré)
N° 2004-2278	<i>Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Désignation des représentants -</i>	(retiré)
N° 2004-2279	<i>Rapport des délégués de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation d'un complexe de golf public délégué à la société Blue Green -</i>	(p. 28)
N° 2004-2280	<i>Rapport des délégués de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron et Rillieux la Pape déléguée à la société Saur -</i>	(p. 28)
N° 2004-2281	<i>Commission permanente de délégation de service public - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant -</i>	(p. 23)
N° 2004-2282	<i>Fourniture d'équipements de protection individuelle - Autorisation de signer trois marchés pour des fournitures d'équipements de protection individuelle des pieds, des mains et divers (trois lots attribués sur quatre) -</i>	(p. 23)
N° 2004-2283	<i>Contrats d'assurance généraux - Lancement de la procédure de marché négocié avec mise en concurrence -</i>	(p. 24)
N° 2004-2284	<i>Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache (lot n° 2) - Nettoyage - Autorisation de signer un marché pour des prestations de services -</i>	(p. 24)
N° 2004-2285	<i>Vaulx en Velin - L'Ecoin sous la Combe - Autorisation de signer des marchés pour des travaux de rénovation de chauffage urbain -</i>	(p. 24)

N° 2004-2286	<i>Utilisation du logo et parrainage de bandes annonces - Marché négocié de clientèle avec la société Socemie - Protocole d'accord transactionnel -</i>	(retiré)
N° 2004-2287	<i>Paiement des prestations dues au titre du marché de clientèle n° 93-0627 A à la Secemie -</i>	(retiré)
COMMISSION PROXIMITE, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT		
N° 2004-2288	<i>Saint Priest- Assainissement des quartiers de Mi-Plaine "est" et de Manissieux - Individualisation de l'autorisation de programme -</i>	(p. 24)
N° 2004-2289	<i>Saint Fons - Station d'épuration - Traitement des fumées - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure de maîtrise d'oeuvre - Abrogation de la délibération n° 2004-2141 en date du 20 septembre 2004 pour des raisons de forme administrative -</i>	(p. 24)
N° 2004-2290	<i>Craponne, Francheville - Grand Moulin de l'Yzeron - Contrat de rivière - 2° tranche de travaux de réhabilitation - Lancement des études de conception - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 24)
N° 2004-2291	<i>Mise en place d'une nouvelle convention-cadre de restauration et de droit de passage cour-traboule ville de Lyon-Communauté urbaine -</i>	(p. 24)
N° 2004-2292	<i>Convention de partenariat d'expérimentation du tri sélectif dans le parc de Miribel-Jonage -</i>	(p. 24)
N° 2004-2293	<i>Collecte sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon et traitement des déchets dangereux des ménages - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 25)
N° 2004-2294	<i>Reprise des journaux-magazines et gros de magasin provenant de la collecte sélective et reprise des papiers et cartons provenant des déchetteries - Lot n° 1 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 25)
N° 2004-2295	<i>Reprise des journaux-magazines et gros de magasin provenant de la collecte sélective et reprise des papiers et cartons provenant des déchetteries - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 25)
N° 2004-2296	<i>Adhésion de la Communauté urbaine au Réseau français des villes éducatrices -</i>	(p. 38)
N° 2004-2297	<i>Adhésion de la Communauté urbaine au réseau Tempo territorial -</i>	(p. 25)
N° 2004-2298	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères Lyon-nord à Rillieux la Pape déléguée à la société Valorly -</i>	(p. 28)
N° 2004-2299	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains déléguée à la société Prodit -</i>	(p. 29)
N° 2004-2300	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés CGE et SDEI par affermage -</i>	(p. 29)
N° 2004-2301	<i>Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée à la société CGE par concession -</i>	(p. 29)
N° 2004-2302	<i>Interventions urgentes de jour et de nuit sur le domaine public situé sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 24)
N° 2004-2303	<i>Avenants remplaçant les indices de révision des prix des marchés, produits et services divers A, B et petit profilé en acier à chaud à la suite des décisions du ministre de l'économie et des finances -</i>	(p. 24)
N° 2004-2304	<i>Créations et transformations d'emplois -</i>	(p. 38)
N° 2004-2305	<i>Coparyl - Avenant n° 4 à la convention pluriannuelle - Complément d'actions pour l'exercice 2004 -</i>	(p. 24)
N° 2004-2306	<i>Quartier de la Duchère - Dispositif propreté du grand projet de ville - Autorisation de signer un marché -</i>	(p. 25)
N° 2004-2308	<i>Astreintes de la catégorie A aux services urbains et de la catégorie C à la propreté (période hivernale) - Régime indemnitaire de fonction des agents de la propreté (période hivernale) -</i>	(p. 25)

**Présidence de monsieur Gérard Collomb
président**

Le lundi 15 novembre 2004 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 4 novembre 2004 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Jeannot, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Paoli, Bertrand, Barral, Daclin, Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, M. Assi, Mme Bargoïn, MM. Barthelémy, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Crimier, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes Decieux, Decriaud, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Fournel, Mme Friehe, MM. Galliano, Gandilhon, Mme Gautier, MM. Genin, Gignoux, Giordano, Girod, Gonon, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guillemot, Guimet, Huguet, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, M. Nardone, Mme Orcel-Busseneau, M. Pacalon, Mme Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Petitjean, M. Philipps, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Mme Spiteri, MM. Téodori, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vial, Vincent, Mme Yérémián.

Absents excusés : M. Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Mme Elmalan (pouvoir à M. Chevailler), M. Malaval (pouvoir à Mme Bertrix), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pesson), MM. Barret (pouvoir à M. Communal-Haour), Beauverie, Bourgogne (pouvoir à M. Abadie), Braillard (pouvoir à Mme Mailler), Mme David (pouvoir à M. Pacalon), MM. Forissier (pouvoir à M. Gonon), Marquerol (pouvoir à Mme Spiteri), Millon (pouvoir à M. Barthelémy), Mmes Mosnier-Laï, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Flaconnèche), MM. Philip (pouvoir à Mme Nachury), Plazzi (pouvoir à M. Buronfosse), Rendu (pouvoir à M. Lelièvre), Serres (pouvoir à M. Bonnard), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Vaté (pouvoir à Mme d'Anglejan).

Absents non excusés : Mme Pédrini, MM. Barge, Blein, Mmes De Coster, Marquaille, Peytavin, M. Turcas.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées

M. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), M. Joly (pouvoir à M. Dumont), M. Daclin (pouvoir à M. Barral), M. David (pouvoir à M. Darne J.C.), Mme Vessiller (pouvoir à Mme Besnard), M. Desseigne (pouvoir à M. Imbert), M. Dubernard (pouvoir à M. Chapas), M. Fournel (pouvoir à Mme Rabatel), M. Longueval (pouvoir à M. Linossier), M. Meyer (pouvoir à Mme Dubost), M. Terracher (pouvoir à Mme Orcel-Busseneau).

**Compte-rendu des décisions prises
par monsieur le président et mesdames et
messieurs les vice-présidents**

N° 2004-2232 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le président et messieurs les vice-présidents en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous m'avez accordée et qui font l'objet du rapport 2004-2232. Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Compte-rendu des décisions prises par le Bureau

N° 2004-2233 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 4 octobre 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

N° 2004-2234 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau délibératif du 25 octobre 2004 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 3 mars 2003 au Bureau délibératif et qui font l'objet des rapports 2004-2233 et 2004-2234

Le groupe Union pour la Communauté a demandé une intervention d'une minute sur le rapport 2004-2233. Vous avez la parole.

M. BROLIQUIER : Pour faire suite à mon intervention au dernier Conseil de Communauté, j'avais demandé s'il était possible d'avoir les comptes-rendus des missions à l'étranger et surtout le montant des frais engagés par la Communauté pour ses voyages officiels. Votre collaboratrice m'a donné un compte-rendu sur les trois demandés mais il n'y a pas de chiffres et j'ai vu qu'il y avait d'autres délégations qui avaient été données au bureau du 25 octobre, je crois. Je souhaitais savoir s'il était possible d'avoir systématiquement ce genre d'information même de manière succincte mais pour la bonne information et la transparence de la Communauté urbaine.

M. LE PRÉSIDENT : Sans aucun problème.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

Débat d'orientation budgétaire

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons passer maintenant au débat d'orientation budgétaire. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE : Monsieur le président, chers collègues, j'ai le plaisir habituel de présenter ce débat d'orientation budgétaire suivant les règles légales. Je rappelle qu'il est

obligatoire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget et qu'il ne peut pas être présenté lors de la séance du budget.

Dans notre Communauté urbaine, cela donne un débat qui soulève des questions à certains parce qu'évidemment, le budget 2005, présenté au préalable au comité budgétaire, est donc, dans ses grandes lignes, connu à l'intérieur de la Communauté urbaine. Il peut donc paraître paradoxal de faire ce débat maintenant mais la loi nous y oblige et je pense qu'au-delà de l'obligation légale, c'est une occasion pour nous d'échanger autrement que sur les choix précis du budget mais d'analyser le contexte de notre Communauté urbaine, d'envisager des évolutions, de voir également si nous sommes bien dans les orientations du plan de mandat. Ce débat n'est pas inutile.

Pour ce qui est du contexte économique, chacun d'entre vous a pu entendre ces jours-ci que la situation économique est un peu moins bonne que ce qui était envisagé il y a quelques semaines, en particulier la croissance attendue pour 2005, annoncée à 2,5 %, est revue à la baisse puisque l'augmentation des coûts du pétrole est le facteur principal énoncé après le mauvais résultat du dernier trimestre de croissance de 0,1 % pour revenir à la baisse des chiffres ; ceux qui sont ici correspondent à la loi de finances et sont sans doute légèrement optimistes.

L'augmentation des prix, elle, est légèrement optimiste aussi puisqu'il est annoncé un peu plus de 1,8 % ; là encore, les facteurs dont j'ai fait référence jouent naturellement. Il va de soi que les prix à la consommation ont une importance sur nos prévisions de dépenses, les services les ont établis en fonction de pourcentages qui sont indiqués ici.

La conséquence générale est qu'il y a des effets indirects sur notre Communauté urbaine et cette reprise donnera un contexte un peu meilleur en matière de déficit public. Mais il est annoncé que la situation de l'emploi ne s'améliorera pas de façon significative bien que, là encore, il y ait les engagements plus récents du Premier ministre qui a annoncé son objectif de réduction de 10 % pour l'année prochaine. Evidemment, l'effet sur nos comptes est indirect, surtout pour notre Communauté qui est moins en relation directe avec la population pour certains services que pour d'autres, mais en matière de développement économique et indirectement de recette de taxe professionnelle pour les années qui suivent, chacun comprend bien que cela a un effet.

Les effets de la conjoncture économique en ce qui nous concerne sont faibles à court terme, sur l'évolution du PIB, l'évolution des prix ou du chômage. Sur le budget 2005, cela n'a pas de conséquence immédiate mais cela a évidemment des conséquences à moyen et long termes.

Pour ce qui est des décisions de l'Etat en matière de recettes pour les collectivités locales : la dotation globale de fonctionnement pour l'Etat est inscrite dans le budget pour 3,29 %, mais, compte tenu que la DGF veut renforcer la péréquation, que la DSU (dotation de solidarité urbaine) et la DSR (dotation de solidarité rurale) augmentent, qu'il y a davantage par ailleurs d'intercommunalité, qu'il y a à compenser la suppression de la TP par les salaires -ce qui était déjà fait d'ailleurs, en l'occurrence, mais qui est pour un montant fixe-, tout cela a pour conséquence que la DGF des communautés urbaines est attendue avec une progression de 1 %, donc évidemment inférieure à la hausse des prix. Et c'est ce pourcentage de 1 % qui sera retenu dans le budget.

Les ressources de la Communauté urbaine, vous les connaissez : la taxe professionnelle unique, la DGF, les allocations de compensation, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et

la redevance assainissement. Au total, les contenus de ce que je viens d'indiquer et du fait que la DGF progresse de 1 %, et la taxe professionnelle, les recettes attendues pour le budget 2005 sont en hausse de 2,5 %.

La principale recette étant la taxe professionnelle, l'évolution des bases est estimée à plus 2,5 %. Donc, vous voyez qu'il y a une augmentation en volume, bien sûr, mais qui est moins forte que s'il y avait eu les salaires dans la base imposable. Je rappelle que le gouvernement a exonéré des nouveaux investissements de taxe professionnelle, ce qui a aussi un effet de ralentissement de la TP.

Les taux sont, comme nous l'avons convenu en début de mandat, non modifiés. Ils sont de 20,01 %. Je rappelle que nous sommes en troisième année de rapprochement des taux, donc les entreprises ne payent pas 20,01 %, elles payent soit moins soit plus suivant leur taux antérieur. Ce n'est qu'à la fin de la période de rapprochement que toutes les entreprises de la Communauté urbaine paieront ce taux unique de 20,01 %.

Le produit de la TP, c'est donc plus 2,5 % par rapport au montant qui nous a été notifié pour 2004 mais c'est seulement 2 % par rapport à l'inscription du budget primitif 2004. C'est un sujet qui a fait l'objet d'échanges au cours de la commission des finances parce que le produit de la TP, pour la Communauté urbaine, est en réalité un produit notifié moins ce qui nous est retenu pour le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Or, l'année dernière, nous n'avions pas indiqué ce prélèvement du fonds départemental mais directement le montant net. C'est la raison pour laquelle les pourcentages sont lus différemment suivant que l'on regarde les montants bruts de TP ou les montants nets de TP, suivant que l'on compare le produit notifié ou le produit du budget primitif. L'écart cependant n'est pas très grand puisque, dans un cas, on parle de 2 % de variation par rapport au BP, dans l'autre cas, de 2,5 % par rapport au montant notifié. Ce qui m'apparaît le plus significatif, c'est la progression des bases, donc une progression de 2,5 %.

Le plan de mandat prévoit une évolution des recettes, c'est le cadrage qui est annoncé pour le budget. Il prévoit que, pour l'évolution de nos recettes, nous nous engageons à augmenter nos dépenses moins que les recettes. Evidemment, dans le budget, nous vérifierons cette année comme les années précédentes cet engagement. L'objectif de cela est d'améliorer l'autofinancement, donc de financer par nous-mêmes plus nos investissements et de modérer notre endettement ou d'utiliser notre endettement lorsqu'en fin de mandat, les investissements sont les plus élevés. C'est ce qui sera tenu cette année : une amélioration de l'autofinancement.

La programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) votée en janvier 2003 a été révisée le 12 juillet et tout cela s'exécute normalement. Les crédits de paiement en investissement seront de 250 M€ pour le budget principal, de 18 M€ pour le budget des eaux et de 62 M€ pour le budget de l'assainissement. C'est ce que nous retrouverons avec plus de précisions le mois prochain lorsque nous évoquerons le budget mais le cadrage pour les orientations budgétaires nous est dicté par ce plan de mandat et par la PPI.

La ventilation des dépenses communautaires 2005 : les dépenses sont prévues, pour l'exercice prochain, à 1,5 % environ. Je rappelle que les caractéristiques de notre Communauté urbaine, par rapport aux communes, c'est l'importance des fonds concours -ce qui est indiqué ici sous le nom subvention- qui est la première ligne de dépenses avec 29 % ; la masse salariale ne représente que 17 % donc moins du cinquième, les attributions de compensation pour la

taxe professionnelle versée aux communes 24 % et les autres dépenses 26 %.

Evidemment, on pourrait faire un autre diagramme en supprimant les attributions de compensation et en montrant le pourcentage sur des sommes qui restent réellement pour nous, ce qui serait d'ailleurs plus justifié et qui ferait monter la masse salariale d'un tiers ou d'un quart. Mais ce sont les caractéristiques de notre budget que je rappelle parce que cela permet de comprendre que les évolutions ne sont pas tout à fait les mêmes que dans les communes.

Je précise ensuite que, dans ce premier poste de dépenses, les subventions, nous envisageons d'avoir une augmentation des dépenses nulle pour les dépenses de subvention alors que le Sytral progresse (110 à 112 M€), le SDIS progresse, les ZAC augmenteraient très notablement, si nous votions le budget, de 28 à 36 M€. Cela est obtenu simplement par le fait que, l'année dernière, nous avons inscrit 8 M€ pour Eurexpo et 2 M€ pour Saint-Exupéry, donc 10 M€ alors que cette année ce sont des dépenses non reconductibles. J'avais d'ailleurs expliqué l'année dernière que ces deux lignes, nous les prenions pour réduire l'encart apparent des recettes et des dépenses qui était moins fort que les engagements de 1 % parce que ces deux lignes ont un caractère d'investissement et ce sont simplement les contraintes comptables qui nous amenaient à les mettre en fonctionnement mais qu'elles n'y étaient pas. Donc c'est par la disparition de ces deux lignes que l'augmentation de la ligne subvention est moins forte que l'an dernier que les différentes contributions que nous versons.

Les dépenses de personnel sont de 151,5 M€ ; la progression sera très légèrement inférieure aux recettes, autour de 2,5 %. Ces 151,5 M€ devraient nous permettre de couvrir le régime indemnitaire, l'augmentation des cotisations patronales -dont, je répète, la CNRACL-, les augmentations d'effectifs liées à l'accord d'ARTT qui est maintenant complètement appliqué et tout cela permettra d'atteindre l'un des objectifs qui est la diminution du taux de vacance -cela a été évoqué dans la préparation du budget, chacun a déjà un peu les chiffres- puisque nous avons un écart entre les emplois à pourvoir et les emplois inscrits qui se réduit par une plus grande rapidité dans le recrutement. Les objectifs sont évidemment aussi de réduire le taux d'absentéisme qui demeure élevé. Il faut aussi indiquer que, dans le mode de gestion, la création de centres de responsabilité fait que chacune des directions présente un budget qui intègre la masse salariale alors qu'auparavant, chaque direction ne présentait un budget que sur les dépenses directes autres que la masse salariale. Cela signifie donc que chaque direction a la possibilité d'arbitrer entre progression de masse salariale et autres dépenses.

Les frais financiers ont continué d'évoluer favorablement et diminuent de 5 %, ce qui donne des marges de manœuvre pour le reste puisque, avec 41 M€, nous bénéficions d'environ 1,5 M€ d'économies par rapport à l'année précédente. Cela est évidemment dû au montant des taux d'intérêt qui ont continué de baisser, grâce à notre gestion interne aussi et au fait que, depuis trois ans, nous avons eu recours à l'emprunt de façon un peu plus modérée, ce qui est dû à la fois au fait que les investissements sont plus faibles en début de mandat et au fait que la gestion de l'emprunt, avec les gestions de court terme, a permis d'être plus efficace sur la gestion de l'emprunt.

Les dépenses des services progresseront légèrement très probablement parce qu'évidemment, les objectifs de voirie, de nettoyage d'espaces publics et de collecte et de traitement des ordures ménagères ne peuvent pas être comprimés

à l'excès alors que c'était une priorité pour chacune des communes. Néanmoins, certaines dépenses progressent moins que les prix, nous le verrons lors du budget, parce que trois dispositifs permettent d'être plus efficace, c'est-à-dire de faire plus de services avec des budgets maintenus. Les trois moyens pour cela, c'est évidemment l'investissement -nous le verrons dans le plan de propreté que nous évoquerons à l'occasion du budget-, la formation et l'organisation des projets de service, les suggestions des services. L'efficacité de nos directeurs et chefs de service nous permet d'avoir une efficacité qui se renforce progressivement avec des moyens qui sont malgré tout contraints mais pas au point de diminuer les dépenses de chacun de ces services.

Pour ce qui est des autres dépenses, je viens d'évoquer les grandes masses, comment elles pouvaient évoluer (les subventions, les charges de personnel) et il en reste deux qui font l'objet d'une intention particulière : ce sont d'abord les attributions de compensation puisque vous savez que, sur notre budget, on reprend la compensation de la taxe professionnelle qui a été encaissée à la place des communes ; donc les sommes qui sont reversées représentent 206 M€. C'est une somme qui est fixe et qui ne refait pas l'objet de revalorisation par l'inflation.

La seule modification de cette année, c'est simplement le vote sur les compétences biennales, qui a été voté par les communes au cours des deux mois précédents -celles qui n'ont pas voté sont réputées avoir dit oui-. La plupart des communes ont voté, je dois dire, et ont voté favorablement. Il y a eu, je crois, pour les compétences en matière sportive et culturelle, quelques votes contre mais très peu nombreux. Je remercie donc au passage les uns et les autres de la concordance de leur vote ici et dans leur commune. Donc, tout cela fait, néanmoins, une légère diminution de l'attribution de compensation, puisque nous reprenons à la ville de Lyon ce qu'elle dépensait pour les biennales. Je crois que c'est d'ailleurs la principale des corrections parce que, pour le sport, il n'y a pas eu de changement.

Pour la dotation de solidarité, j'indique la somme ici. Nous nous sommes mis d'accord dans une réunion qui a eu lieu vendredi dernier. Enfin, nous ne nous sommes pas mis d'accord sur la somme, c'est moi qui ai proposé la somme et nous nous sommes mis d'accord sur la révision de la dotation de solidarité qui fera l'objet d'une délibération et d'un vote lors de la séance publique de décembre. Cette somme de dotation de solidarité qui est en progression de 40 % par rapport aux dépenses réelles de 2004 et d'un peu moins (12 %) par rapport au budget primitif. Cette dotation de solidarité, il a fallu l'augmenter pour tenir compte des souhaits exprimés par les différents membres de ce groupe de travail qui ont demandé des améliorations de la DSC sur différentes lignes, ce qui a été réalisé et, je crois, à la satisfaction quasi générale, même si j'ai bien le sentiment que quelques-uns trouvent ici ou là que ce n'est pas encore l'idéal.

La dette communautaire : l'encours de la dette est de 1,094 milliard d'euros. Le taux moyen de la dette est à 3,51 % ; -je donne cela à ceux qui suivent les taux et veulent apprécier notre gestion financière pour savoir si elle est bonne ou mauvaise- et chacun s'accordera à considérer qu'il n'est pas très élevé. La durée moyenne de notre emprunt reste de treize ans. Sur le mode de calcul des taux, 51,8 % de la dette est à taux fixe et 41 % à taux variable. Notre capacité de désendettement est de 5,2 ans alors qu'en plan de mandat, nous nous sommes engagés sur huit ans et le service de la dette représente 13 % de nos dépenses de fonctionnement alors que le plafond que nous nous sommes donné dans le plan de mandat est de 20 %. Vous voyez donc que nous avons des marges de manœuvre. Cela ne

veut pas dire que le maximum que l'on se donne c'est l'optimum. Je pense que les chiffres que nous avons ici correspondent à ce qui est raisonnable compte tenu de notre rythme d'investissement et de nos capacités. Cela serait 1 % de plus ou une année de plus ou de moins, je dirais pareil, c'est-à-dire que, dans ce niveau-là de ratio, il n'y a pas un optimum qui serait une vérité à considérer plus qu'un autre chiffre mais ces données montrent que nous sommes dans des niveaux qui correspondent à notre capacité, que le risque que nous faisons courir aux générations futures est évidemment très modéré.

Je donne maintenant, parce que nous aurons à voter tout à l'heure sur les opérations d'investissement réparties par opération et que cela fait partie des informations qui ont été demandées en commission ou en comité budgétaire, la consommation des autorisations de programme au 14 octobre 2004. Il s'agit donc des opérations individualisées : nous en avons pour 1,668 milliard d'euros. Sur cette somme, nous allons encaisser à peu près 500 M€ de recettes. Le montant des opérations individualisées en charge nette est d'environ 1,100 milliard d'euros pour 1,300 milliard d'euros prévus dans le plan de mandat mais certaines n'ont pas encore fait l'objet d'individualisation mais ont déjà fait l'objet de délibérations, même s'il n'y a pas encore eu d'engagement -puisque la deuxième colonne qui était en engagement veut dire qu'il s'agit d'opérations pour lesquelles il y a des bons de commande-. Donc, on peut très bien avoir délibéré sans qu'il y ait encore eu d'engagement comptable. L'engagement politique, la délibération, ne se traduit pas encore par des engagements sous forme de bons de commande passés à des entreprises.

Le taux d'engagement est donc de 59 %. Nous sommes à 2,5 ans de mandat et il en reste plus devant nous que derrière. Donc, ce pourcentage est évidemment supérieur à la proportionnelle parce qu'il est normal que nous engagions davantage. Le réalisé est un peu inférieur puisque nous sommes à 45 %, l'objectif étant toujours d'atteindre le plan de mandat et, en fin 2004, 2005, 2006 et une partie de 2007, d'avoir autant. Si le mandat est prolongé en 2008, nous serons en dépassement pour l'année 2008 évidemment ; on va attendre le vote par le législateur de la fin de notre mandat.

L'année dernière, nous nous sommes aventurés et nous poursuivons dans une information sur la répartition de nos investissements en grandes familles ; c'était une demande de plusieurs d'entre vous de savoir où sont nos investissements. C'est un exercice un peu difficile. Ce qui est ventilé, ce sont les équipements d'intérêt d'agglomération pour 283 M€, l'équipement des zones géographiques ou des zones d'activités, industrielles qui ne sont pas des ZAC mais des périmètres d'activités existants ou à créer. Les opérations d'intérêt communal, comme leur nom l'indique, sont sur un territoire de commune, cela ne signifie pas pour autant que c'est au seul bénéfice de la commune. Je donne un exemple : lorsque l'on précise, pour la ville de Lyon, 203,5 M€, les berges du Rhône sont indiquées ici pour l'instant alors qu'à l'évidence, c'est au moins autant un équipement d'agglomération et pas simplement d'intérêt communal.

Les opérations globalisées : 311 M€, les équipements structurants des services urbains : 378 M€ et le fonctionnement des services : 53 M€. Il s'agit d'une ventilation mais je pense que le détail donné dans ce que vous voterez tout à l'heure, même s'il demande un effort de lecture, est finalement plus intéressant que cette ventilation sur laquelle il y a un peu trop d'arbitraire dans le classement d'une rubrique à l'autre.

Je voudrais pour terminer projeter deux diapositives que j'avais données l'année dernière en premier mais je pense que cela reste intéressant de savoir ce que les différentes collectivités locales dépensent pour un habitant. C'est différent pour un habitant de Limonest, de Lyon ou de Vaulx en Velin mais, si on prend comme étant la moyenne la ville de Lyon qui est à peu près la moyenne des dépenses, en sachant que des communes se situent en dessous comme la plupart des communes de l'ouest ou rurales, à la place des 1040 € par habitant de la ville de Lyon, ce sont plutôt 500 € par habitant. Pour vous donner un exemple, le minimum de garantie de ressources donné aux communes était de 460 € par habitant. Si on prend la ville de Lyon, un habitant reçoit des collectivités locales 2 523 € par an et cette somme provient pour 1 000 € de la ville de Lyon, pour 751 € de la Communauté urbaine, pour 578 € du Département et pour 154 € de la région Rhône-Alpes.

Cela donne l'ensemble des services publics locaux, de ce qu'on pourrait appeler des services décentralisés. Il faut savoir que la part de l'Etat représente 60 %, elle est supérieure de 4 000 € et comporte l'ensemble des services de l'Etat. Cela permet aux élus de voir le poids relatif des différentes communes notées pour un habitant.

On n'a pas eu le temps de faire la comparaison détaillée par communautés urbaines pour 2004, en sachant que les communautés urbaines ne sont pas toutes comparables : celles de Nantes et Marseille sont nouvelles et n'ont pas le même niveau de compétences, d'autres sont anciennes ou de petite taille comme Le Creuzot ou Alençon ; la comparaison entre les communautés urbaines n'est donc pas très significative.

Néanmoins, trois chiffres sont extraits pour donner la communauté urbaine de Lyon par rapport à la moyenne des communautés urbaines :

- le taux de taxe professionnelle est de 20,01 %, dans la moyenne de 21,09 % ; il faut savoir que dans ces 21,09 % trois communautés urbaines sur quatorze n'ont pas choisi la TPU et restent en fiscalité mixte ;

- pour les dépenses de fonctionnement par habitant, nous sommes à 751 € et la moyenne des communautés urbaines est à 733 ;

- pour les dépenses d'équipement par habitant, donc les investissements, nous sommes à 258 € et la moyenne des communautés urbaines à 226.

Je vous donne ces trois chiffres pour dire à la fois que nous ne sommes pas trop loin de la moyenne et en même temps que les écarts sont plutôt favorables. Les entreprises sont plutôt moins taxées qu'ailleurs, les services publics, plutôt plus importants en volume qu'ailleurs et l'investissement plutôt plus élevé qu'ailleurs. Alors, il ne s'agit pas d'en tirer une gloire excessive mais simplement de considérer que notre comportement est plutôt plus offensif et malgré tout dans la cohérence de ce qui peut se faire dans le reste de notre pays dans les communautés urbaines.

Au total et en conclusion sur ces orientations budgétaires, j'ai envie de dire que, malgré un contexte économique difficile, c'est-à-dire que les recettes augmentent faiblement et plus faiblement qu'antérieurement et que cela est dû en particulier à l'évolution sur le financement des collectivités locales et la réforme de la taxe professionnelle -mais je pense que certaines questions à ce sujet seront peut-être à ce sujet dans les interventions et j'y reviendrai tout à l'heure en répondant aux questions-, donc nos recettes n'évoluent pas favorablement,

malgré la conjoncture économique qui n'est pas favorable, donc cela donne une toile de fond qui est évidemment plus difficile pour la Communauté urbaine, dans ce contexte qui pourrait justifier que nous laissions aller nos dépenses de fonctionnement, nous tenons bon. Quelques-uns parmi vous dans leurs interventions des années précédentes ont fait part de leur inquiétude ou leur pessimisme sur l'avenir en disant : "Attention, vous faites ceci mais demain vous allez le payer cher !". Je pense que nous maîtrisons nos dépenses et que le budget est dans cette même ligne -nos dépenses augmenteront plus vite que les recettes-, même si la conjoncture est plus mauvaise.

Pourtant, nous réalisons le plan de mandat et les orientations qui sont les nôtres, à la fois parce qu'il y a des éléments favorables sur les emprunts mais en même temps, je crois, parce qu'il y a une volonté générale d'être plus efficace. Le seul point que je trouve qu'il faut continuer à améliorer, c'est le temps nécessaire pour nos dépenses d'investissement car je trouve que notre Communauté urbaine n'a pas encore la réactivité qu'il conviendrait. Mais ce n'est pas parce qu'on constate une faiblesse ici ou là qu'il faut en tirer un enseignement mauvais. Personnellement, je revendique cette réalisation de bonne exécution de notre Communauté urbaine et je pense qu'au total, nous avons, dans ce contexte, un équilibre, une situation financière tout à fait convenable et que nous arrivons à assurer l'attractivité de notre Communauté urbaine. Il n'y a qu'à voir les investissements qui sont faits, même s'il y a aussi des plans de licenciements -cela, je ne l'oublie pas du tout- mais notre Communauté urbaine reste attractive par l'effort que l'on fait dans des secteurs de pointe ; ce sont donc des éléments positifs.

Je crois que par le GPV, on construit une agglomération plus solidaire. Plus de solidarité, plus d'investissements et pourtant des équilibres financiers qu'on maintient. Je crois que la qualité de la gestion, c'est de maîtriser nos dépenses de fonctionnement, c'est assurer des services de proximité, c'est préparer l'avenir en ayant une agglomération équilibrée, des investissements. C'est ce qui nous a conduits pour élaborer le budget et c'est ce qui était nos orientations budgétaires. Je souhaite que le plus grand nombre d'entre vous les partage. Merci à vous.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Darne, un exposé comme toujours très documenté. Je donne la parole maintenant au groupe Grand Lyon d'abord.

M. DESSEIGNE : Monsieur le président, le débat d'orientation budgétaire est toujours un moment important qui permet d'évoquer, au-delà des questions de conjoncture mais qu'on ne peut ignorer, ce que seront les caractéristiques du budget à venir. Le débat d'orientation budgétaire est à aborder positivement, en fonction des objectifs opérationnels et organisationnels que nous nous sommes fixés et qui doivent être respectés. Ils sous-tendent notre action et le budget 2005 devra nous permettre encore de progresser.

Il faut se féliciter du bon niveau d'autofinancement conservé et de voir encadrer les dépenses de fonctionnement dans une limite de 1,5 %. Nous sommes tous des gestionnaires et nous savons ce que cela représente. Même si des actions importantes ont déjà été déployées pour rechercher des économies de gestion et des améliorations de la productivité, il est indispensable que nous poursuivions dans cette voie car c'est bien notre capacité d'autofinancement qui en dépend, avec tout ce que cela peut engendrer.

Nous souscrivons aux analyses de monsieur le vice-président Darne tout en souhaitant qu'une attention particulière soit apportée aux subventions qui doivent s'inscrire dans un

cadre bien défini et pour des opérations parfaitement identifiées auxquelles le Grand Lyon a décidé d'apporter son soutien.

L'encadrement de la masse salariale et son évolution, au plus égale à 2,5 %, se situe au niveau de la politique que nous mettons nous-mêmes en œuvre au sein de nos collectivités. Par ailleurs, une éventuelle modification du plan comptable M 14 susceptible d'amener un changement d'imputation des fonds de concours en section d'investissement est plutôt une bonne nouvelle. Il faut espérer que les ressources communautaires soient à la hauteur de ce qui est espéré, nonobstant un environnement économique difficile et volatil.

Malgré les incertitudes relatives à la réforme de la taxe professionnelle et à l'évolution des dotations de l'Etat, nous devons, par ailleurs, avoir la volonté de maintenir notre rigueur fiscale.

La politique mise en œuvre au titre des investissements et de l'équipement des territoires communautaires est à même de marquer le dynamisme du Grand Lyon. Il est important que nous respections les engagements pris au titre du mandat et que tous les projets, les grands comme ceux qui peuvent apparaître moins importants mais qui sont tout aussi indispensables, soient menés à leur terme. Manifestement, les opérations d'investissement représentent un enjeu majeur sur tout le territoire de la Communauté urbaine et nous devons concentrer nos efforts en vue d'une bonne réalisation et d'une consommation juste des crédits. Sur les investissements, nous avons noté là encore les développements de monsieur le vice-président Darne et la volonté de poursuivre une politique cohérente.

Il est indispensable que nous conservions les moyens de réaliser ce à quoi nous nous sommes engagés. Collectivement, nous avons à nous montrer capables d'assumer nos projets avec réalisme et équité et, à cette fin, nous devons raisonnablement nous donner les moyens d'y parvenir en tenant compte des orientations budgétaires débattues.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Aglo a la parole

M. le vice-président BERTRAND : Monsieur le président, mes chers collègues, si on excepte le secteur de l'immobilier et celui adjacent de la construction, les perspectives économiques pour 2005 sont plutôt pessimistes et notre agglomération va subir, de plus, quelques plans sociaux particulièrement douloureux.

Or, c'est cette santé économique qui constitue les bases de nos recettes fiscales, c'est pourquoi nous ne pouvons guère espérer une progression de plus de 2 % de ces recettes. Quant à la dotation globale de fonctionnement venant de l'Etat, on ne peut espérer plus de 1 % de progression. En 2005, nos recettes diverses (ordures ménagères, assainissement) doivent apporter des hausses respectives de 5 et de 7 %. Au total, c'est aux alentours de 2,5 % que nous pouvons espérer une progression sur l'ensemble de nos recettes de fonctionnement.

Dans ces conditions, il nous est proposé de limiter la progression de nos dépenses de fonctionnement à 1 %, ce sur quoi nous souscrivons bien sûr. Toutefois, une grande partie de cette limitation vient du transfert de charges de fonctionnement en dépenses d'investissement. Ces classifications sont justifiées mais il ne faudrait pas que ces transferts permettent une diminution artificielle de l'évolution des dépenses courantes.

Dans un esprit de transparence qui caractérise le groupe Aglo, nous souhaitons que, pour les comparaisons de nos budgets primitifs 2005, le budget de référence, c'est-à-dire celui

de 2004, soit reconstitué sur les mêmes bases de classement entre fonctionnement et investissement.

A cette précision près, les règles que nous avons fixées en début de mandat, à savoir l'évolution de la fiscalité, ou plutôt la non-évolution de la fiscalité, la priorité à l'investissement sur le fonctionnement et enfin l'évolution raisonnable, dans des normes qui avaient été fixées à l'époque et que nous tenons très bien, de notre endettement sont à la base des réflexions de l'orientation budgétaire pour 2005. Nous y souscrivons donc. Voilà, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Radical.

Mme BELAZIZ-BOUZIANI : Monsieur le président, mes chers collègues, ce débat a ce soir une tonalité particulière puisque, si le projet de loi sur les futurs scrutins prospère, nous sommes exactement à mi-mandat : l'occasion de vérifier si le tableau de bord que nous nous sommes fixé est respecté.

Alors que le Premier ministre nous décrit chaque jour un monde meilleur, force est de constater que l'économie régionale ne se porte pas bien : l'emploi est en baisse, l'investissement industriel également. Le passage à la taxe professionnelle unique est devenu réalité dans notre agglomération et nous devons maîtriser nos dépenses après avoir affiché quelques principes : non-augmentation des taux, maintien d'un bon niveau de l'autofinancement, évolution limitée des effectifs du Grand Lyon.

Le cadrage que vous nous proposez confirme que les dépenses ne doivent pas augmenter plus vite que les recettes, en affichant un écart de 1 % comme devant être maintenu.

En ce qui concerne nos orientations, le groupe Radical de gauche relève la priorité affichée à l'habitat et à la politique de la ville. A l'heure où l'Etat avec le plan Borloo et la région Rhône-Alpes décident d'intervenir plus franchement sur ce secteur, il est évident que le Grand Lyon ne doit pas laisser passer l'occasion de poursuivre la politique déterminée que nous avons décidée il y a un peu plus de trois ans. Par ailleurs, les besoins de proximité sont affichés : la propreté, la voirie qui impose des réparations importantes, les nouvelles compétences qui forgent l'esprit d'agglomération. Enfin, en matière de développement économique, le groupe Radical de gauche soutient votre volonté, en pensant même que le Grand Lyon a besoin d'afficher plus de pugnacité en matière d'attractivité industrielle ou de tourisme d'affaires. En effet, le cas du canceropôle, alors que nous fermons le site de recherches de Merck à Lyon Lacassagne, montre que, sur ce terrain, le Grand Lyon doit poursuivre voire même accentuer ses efforts pour inverser les courants qui parfois sont contraires.

Pour conclure, le groupe Radical de gauche soutient les orientations budgétaires proposées, apprécie les efforts réalisés pour maîtriser les dépenses de fonctionnement mais regrette que les taux de réalisation des autorisations de programme ne correspondent pas tout à fait aux ambitions collectives partagées et affichées.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Monsieur le président, chers collègues, comme l'a rappelé notre collègue Jacky Darné dans le préambule de sa présentation, ce débat budgétaire ne nous réserve pas de surprise. En effet, la structuration du budget en autorisations de programme pluriannuelles réduit la marge de manœuvre budgétaire d'une année sur l'autre et donne aussi une meilleure

visibilité de la dynamique du mandat. Nous continuons la mise en œuvre du plan de mandat et la programmation pluriannuelle des investissements et, en conséquence, le budget 2005 sera dans la continuité des précédents.

Je soulèverai cependant plusieurs interrogations.

Tout d'abord, est-ce que le rythme de la mise en œuvre de notre plan de mandat est vraiment satisfaisant ? D'un point de vue strictement financier et concernant les autorisations de programme, 992 M€ sont engagés, dont 453 M€ mandatés et 695 M€ qui restent à consommer. Compte tenu de l'accélération prévisible des dépenses en fin de mandat, cela est loin d'être alarmant. La fin de notre mandat a reculé d'un an avec le report des élections municipales de 2007 à 2008 mais cela ne nous garantit pas la réalisation de la programmation que nous nous sommes fixée et il s'agit de rester très vigilants sur la réalisation de nos engagements.

Ensuite, des enjeux sont montés en charge au cours du mandat et il faut y répondre. L'évolution économique et en particulier la forte montée du chômage dans notre agglomération, la précarisation de nos concitoyens rendent la situation du logement social très tendue. Certes, nous approuvons l'effort du Grand Lyon dans le cadre de la prise en charge des surcoûts fonciers et des acquisitions foncières réalisées par le Grand Lyon et données à bail mais nous souhaitons une réévaluation de nos objectifs au regard du contexte social et nous serons vigilants sur ce point.

Ensuite, à mi-mandat, nous devons aussi avoir une discussion sur l'ordre des priorités pour cette fin de mandat. L'Etat a déjà failli nous y contraindre avec la suppression des budgets prévus dans les contrats de plan et destinés aux transports collectifs. Le Premier ministre assure aujourd'hui que la parole de l'Etat sera respectée mais nous avons encore un doute sur le calendrier de versement des sommes promises et, pour le groupe Les Verts, le calendrier de réalisation des lignes fortes de transports collectifs doit être respecté quelle que soit l'attitude de l'Etat et, s'il le faut, nous préférons rééchelonner la réalisation d'autres investissements, notamment et pourquoi pas les investissements routiers.

Permettez-moi aussi d'exprimer l'inquiétude : nous examinons ce soir le résultat de l'appel d'offres sur la mise à disposition d'abris voyageurs, de mobilier urbain, d'une part, et d'un parc de plusieurs milliers de vélos, d'autre part. Nous nous félicitons évidemment de la mise à disposition de ces vélos au public mais nous avons une inquiétude quant à l'état de réalisation des aménagements prévus dans le plan modes doux. La réalisation des pistes cyclables doit être accélérée pour accueillir les nouveaux cyclistes que nous espérons générer.

Par ailleurs, je voudrais vous faire à tous une suggestion : votre rapport propose d'accélérer la cession des biens immobiliers diffus non utilisés pour des missions d'aménagement ; quant à nous, nous préférons qu'ils soient utilisés pour répondre aux besoins de relogement d'urgence, surtout à l'arrivée de l'hiver.

Bien sûr, notre groupe sera particulièrement attentif à l'évolution des crédits consacrés à l'écologie urbaine ; ce sont souvent des dépenses qui provoquent des économies et un mieux écologique, par exemple une bonne communication sur la réduction des déchets à la source permettrait aussi de faire des économies d'échelle et d'associer les habitants à la gestion des collectivités dans une démarche écocitoyenne, et cela ne serait pas un mal.

Enfin, il nous paraît indispensable d'atteindre l'objectif de 0,7 % du budget pour la coopération décentralisée d'ici la fin du mandat et je tenais à le rappeler au sein de cette discussion. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Gauche alternative et citoyenne.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, je voudrais tout d'abord souligner la qualité d'information dont nous disposons avec ce rapport et dont d'autres collectivités pourraient s'inspirer et remercier Jacky Darne et les services pour le travail réalisé.

Je voudrais d'abord rappeler le contexte national : nous allons subir dans nos recettes les conséquences de la stagnation économique de 2003 et de la politique gouvernementale. A cela s'ajoute la conséquence des procédures de péréquation mises en œuvre par le gouvernement sans moyens supplémentaires suffisants et donc au détriment d'agglomérations comme la nôtre dans la répartition de la DGF. Enfin, la part croissante des compensations d'allègement et d'exonération de TP nous rend de plus en plus dépendants du bon vouloir du gouvernement et des aléas de sa politique budgétaire ; c'est une atteinte considérable à l'autonomie constitutionnelle des collectivités. Nous ne pouvons que nous inquiéter des conséquences qu'aurait le projet du Président de la République de suppression de la taxe professionnelle.

Certes, 2004 et 2005 devraient voir une légère reprise de la croissance et de l'activité mais elle est fragile et peu porteuse de création d'emplois. Cela doit nous inciter à nous interroger toujours plus sur les contreparties en emplois, à moyen terme, de nos investissements dans le développement économique, à être très vigilants sur ce point en coordination avec la Région.

De la même façon, nous subissons dans nos investissements structurels, par exemple dans les transports en commun, des retards ou des retraits de l'Etat et parfois même la reprise de la parole donnée, le reniement de la signature. Il ne suffira pas de déclarations du Premier ministre dans la presse pour nous rassurer. Notre agglomération a besoin d'actes concrets, de crédits réels et non virtuels.

Nous examinons aujourd'hui les grandes priorités du budget primitif 2005 qui sont, malgré ce contexte défavorable, conformes aux engagements de la majorité dans son plan de mandat. Nous relevons par exemple les efforts dans la politique foncière pour le logement social, la volonté de mobiliser au maximum les moyens humains de nos services en diminuant l'écart entre les postes budgétés et les postes pourvus et en accélérant les recrutements, ce qui est décisif pour la réalisation du plan pluriannuel d'investissements. Ces efforts sont bien sûr à poursuivre et même à amplifier. C'est pourquoi nous approuverons les orientations budgétaires dans leurs grandes lignes.

Nous notons même la bonne santé financière du Grand Lyon avec des ratios de capacité de désendettement à la moitié des limites que nous avons fixées et même une baisse de désendettement en cours. Je sais bien que le décalage dans le temps d'un certain nombre d'investissements explique en partie cette situation et qu'il faut rester prudent dans les années à venir, que les efforts de productivité et d'efficacité des services sont à poursuivre mais nous disposons de certaines marges de manœuvre et l'allongement plus que probable du mandat jusqu'en 2008 nous donne les moyens de renforcer la mise en œuvre de nos priorités, au premier rang desquelles notre groupe met la résorption des inégalités entre les territoires

et donc la politique de la ville, le soutien au développement économique créateur d'emplois durables ou la mise en œuvre pleine et entière du plan de déplacements urbains et du plan local de l'habitat.

Nous insistons également sur les politiques d'accompagnement, d'information et de sensibilisation, d'éducation, indissociables par exemple de l'action de développement du tri sélectif, de la propreté ou plus globalement du développement durable ou sur les moyens de mise en œuvre de la charte de la participation. Nous aurons l'occasion de faire des propositions précises à ce sujet dans les semaines à venir, dans le respect des grands équilibres budgétaires.

Enfin, nous aurons à faire face sans doute à la mise en œuvre de nouvelles compétences, qui certes doivent se faire dans un premier temps dans le respect de l'équilibre entre dépenses nouvelles et transfert de recettes des communes, mais l'affirmation de véritables politiques sportives pour le haut niveau que nous avons programmées pour les années à venir, l'accueil des gens du voyage ou la coordination au minimum d'une politique d'insertion par l'économie demanderont sans doute des moyens supplémentaires même limités.

Voilà chers collègues, monsieur le président, les quelques remarques et observations de notre groupe dans ce débat d'orientation budgétaire.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF et apparentés.

M. VINCENT : Monsieur le président, chers collègues, le débat d'orientation budgétaire est le moment privilégié pour faire part de son point de vue quant aux orientations budgétaires défendues par le groupe UDF et apparentés.

Quelle est aujourd'hui la situation économique dans laquelle se trouve notre collectivité qu'est le Grand Lyon ? Nous avons connu ces dernières années une phase de ralentissement de la croissance, même si aujourd'hui celle-ci est tirée par la demande intérieure qui est plus soutenue. Le taux d'inflation avoisine les 2 % par an, la croissance des bases de taxe professionnelle n'est que très modérée, d'où un effort du Grand Lyon pour renouveler le tissu économique et créer toutes les conditions pour favoriser la naissance de nouvelles entreprises, gage indispensable à la création d'emplois et de richesses.

Ceci étant, les orientations de la loi de finances pour 2005 permettent de penser que le contrat de croissance et de solidarité entre l'Etat et les collectivités locales sera prorogé une nouvelle fois pour 2005. Toutefois, la dotation globale de fonctionnement n'augmentera que de 1 %, sans oublier le fait que le Grand Lyon devra faire face aux nouvelles charges engendrées par les normes définies par les textes législatifs dans les domaines de l'environnement (qualité de l'air et de l'eau, traitement des déchets) et tout cela a un coût élevé pour notre collectivité.

Au niveau des recettes du Grand Lyon, on constate là encore une prédominance des dotations de l'Etat par rapport au poids que représentent les produits fiscaux. Au titre de la fiscalité directe, les produits des bases de TP taxables ne dépassent pas 2 %. Quant à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, vouloir que celle-ci soit fixée par rapport au service rendu nous semble une bonne chose ; il faut que l'impôt payé corresponde au coût du service rendu.

Il apparaît donc, au vu de tous ces éléments, que la croissance des recettes ne puisse être que très modeste et corresponde à

peine au taux d'inflation, et ce en raison de toutes les incertitudes liées à l'évolution des dotations de l'Etat.

Quant aux charges communautaires, celles-ci ne doivent pas augmenter bien sûr plus vite que les recettes et il est nécessaire de maintenir l'autofinancement à un niveau élevé. Notre collectivité, je le répète, est avant tout une collectivité d'investissement. C'est pourquoi il est nécessaire d'améliorer la productivité et de rechercher des économies de gestion. Mettre en place des projets de services performants tant dans le domaine de la propreté que de la voirie, améliorer tous ces services nous semble être une bonne chose. Bien sûr, se mettre en conformité avec les nouvelles normes nationales a un coût supplémentaire dont il faudra tenir compte. Vous me permettrez aussi de souhaiter que les crédits de la voirie soient augmentés car notre patrimoine voirie devient toujours de plus en plus important et je crois qu'il est nécessaire d'avoir un programme d'investissements significatif.

Soutenir l'action économique, assurer une gestion dynamique de notre patrimoine foncier et immobilier nous semble une voie qu'il convient d'améliorer.

Quant à la dette de notre établissement qui a diminué grâce à de faibles taux d'intérêts, elle peut aujourd'hui augmenter pour faire face à la montée en charge de nos investissements et ainsi accélérer la réalisation de nos programmes et nombreux projets. Bien sûr, notre objectif est de respecter les ratios et de ne pas "s'emballer" afin d'éviter toute surchauffe. L'essentiel est de maintenir un autofinancement élevé pour réaliser le maximum d'investissements dans nos communes et, avec la dotation de solidarité communautaire qui augmente -comme nous l'a précisé Jacky Darne au cours de nos dernières réunions-, cela permettra d'aider toutes nos communes et d'améliorer la solidarité entre les communes.

Mais vous me permettez de vous faire une suggestion quant au calcul de cette dotation : puisqu'il y aura cinq fractions qui seront prises en compte, il convient non seulement de prendre le revenu moyen par habitant par commune mais aussi peut-être de le pondérer par le revenu moyen par habitant du Grand Lyon. Cela me semblerait plus pertinent et moins pénalisant pour certaines communes, d'autant qu'aujourd'hui, à travers le transfert de compétences, la ville centre a vu ses dépenses soulagées avec la prise en charge des biennales et des dépenses pour les clubs sportifs, sans oublier la nouvelle fraction prise en compte du nombre d'habitants, alors que nos communes ont à assumer des charges culturelles et sportives qui représentent des dépenses non négligeables dans leur budget et nous souhaitons que l'augmentation sensible de la DSC ne se fasse pas au détriment des budgets d'investissement dans nos communes.

Voilà ce que le groupe UDF tenait à dire au niveau de ces orientations budgétaires.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste.

M. CHEVAILLER : Monsieur le président, chers collègues, je crois que les discussions en cours sur les orientations budgétaires confortent, à notre avis, notre volonté de résistance à une sorte de déstabilisation du plan de mandat. Pour le groupe Communiste -qui souhaite marier une certaine utopie et les réalités-, il paraît nécessaire, dans la situation présente, de défendre le socle du plan de mandat adopté qui, jusqu'à preuve du contraire, est accepté par la population et les communes même s'il y a toujours, évidemment, des débats sur ses applications. D'ailleurs, le rapport sur les orientations budgétaires confirme la réalité des contraintes financières qui découlent d'un début

de mise en œuvre de ladite décentralisation Raffarin. C'est vrai pour les communes, c'est vrai pour la Communauté urbaine. Il faut donc, à notre avis, résister à une déstabilisation organisée.

A ce propos, les récentes déclarations politiques du ministre, monsieur Perben, évoquant "un manque d'ambition de la Communauté urbaine", sont, à notre avis, paradoxales alors qu'il partage les responsabilités des freins financiers de son gouvernement. Plus encore, que penser de son souhait de voir modifier la composition actuelle de l'exécutif communautaire ? La volonté de déstabilisation est évidente. En qui concerne le groupe Communiste, nous sommes sans illusion. L'état peut encore se resserrer si monsieur Perben parvenait à s'appuyer sur la Constitution proposée à l'Europe, dont le contenu n'est favorable ni au service public ni aux politiques sociales.

Il y a bien nécessité de résister à une telle situation qui influence nos orientations budgétaires, qu'on le veuille ou non. D'autant plus -comme nous l'avons déjà dit- que, malgré la TPU qui se voulait mutualisation des moyens financiers et régulation des implantations industrielles et commerciales dans la Communauté urbaine, les recettes de celle-ci sont mises en cause par les incertitudes sur la croissance et, surtout, elle est fragilisée par des décentralisations et restructurations d'entreprises qui échappent au contrôle public.

A ce propos, nous avons noté une analyse plus réelle des contradictions dans le secteur économique en direction duquel la Communauté urbaine, malgré ses limites, recherche -par ses initiatives, ses aides à la création d'entreprises, ses divers projets- à développer les conditions de création d'emplois directs ou indirects, à travers par exemple le BTP, les transports, les différents services au public. Mais, bien entendu, une contribution plus forte pourrait être envisagée. Cette préoccupation est essentielle pour le groupe Communiste. Ce qui correspond d'ailleurs aux attentes prioritaires de nos concitoyens, exprimées notamment dans de récents sondages sur la ville de Lyon.

Notre intention, évidemment, n'est pas d'évoquer tous les points importants exposés dans le rapport d'orientation budgétaire. Cependant, nous désirons insister sur la dotation de solidarité liée à la TPU. La grille proposée, tout en considérant la difficulté et le sérieux du travail en commission, nous semble mériter un approfondissement. Il serait en effet dommageable que des pressions diverses gênent à décider une dotation de solidarité plus forte pour les communes, y compris les communes importantes. Nous savons la complexité à établir une grille équilibrée.

Pourtant, en regard du budget général de 1 350 M€, réserver seulement 14 M€ pour la dotation de solidarité, soit environ 1 % du budget, n'est pas très encourageant pour les piliers de l'intercommunalité que sont les communes, même si elles obtiennent des financements par ailleurs. Il y a certainement quelque chose à faire. Les communes ont des besoins, y compris pour consolider les bases démocratiques de l'intercommunalité. D'autant que dans l'évolution du cadrage puriannuel pour financer les actions prioritaires citées (logement social, remise en état des voiries, amélioration des moyens techniques pour la propreté) -auxquelles nous ajouterions pour le principe les personnels, qui sont incontournables pour la réalisation de nos projets-, des financements devront être évidemment recherchés.

Dans ce sens, une étude serait-elle possible pour une mutualisation des moyens financiers liés à tous les aspects des déplacements, actuellement dispersés : TCL, TER, parcs de stationnement, espaces publics ? La forme d'une holding,

ou autre organisme, permettrait des choix privilégiés réels pour le développement des transports en commun, métro compris, à tarif attractif.

Cela nous amène à préciser que si nous partageons le souci d'une gestion financière sérieuse, voire rigoureuse, nous sommes pour une politique d'emprunt plus importante, notamment pour financer les projets à long terme portant sur deux ou trois mandats. Cela pourrait permettre de dégager des financements pour des objectifs plus rapprochés. De même, si un autofinancement satisfaisant donne une image saine de la gestion, il s'agit surtout de la question de son utilisation dans les meilleures conditions.

A l'évidence, l'avenir de l'intercommunalité -aux yeux des populations et des communes- se joue sur les moyens financiers. En effet, la contribution des ménages n'a cessé d'augmenter ces dernières années. De plus, les ménages comme clients paient de plus en plus lourdement les différents services proposés (logements, transports, etc.), d'où des problèmes de financement des services publics.

L'Association des maires de France elle-même affirme -je cite- : "Le temps est venu d'offrir aux maires et aux présidents de communautés de réelles garanties sur les moyens, principalement financiers, dont ils peuvent disposer."

Dans cet esprit, les députés et sénateurs communistes, l'Association des élus communistes et républicains renouvellent pour le budget national 2005 leur proposition de taxation des actifs financiers pour de nouvelles recettes, à la suite des modifications de la taxe professionnelle. Cette proposition, qui recueille un certain écho parmi les élus, est justifiée entre autres, par exemple, avec les publications de la Banque de France qui estime, de 1997 à 1999, une hausse de 78 % de la masse des fonds immobilisés par les entreprises dans des placements en titres financiers. Par ailleurs, on sait que les résultats rendus publics des profits ou plus-values en hausse considérable sont susceptibles de répondre en partie à une contribution financière citoyenne. Sans remettre en cause les trésoreries des catégories d'activités concernées, une taxe de 0,5 % des actifs financiers permettrait d'augmenter d'un tiers les ressources financières des communes.

Notre assemblée, en connaissance de cause, pourrait agir dans ce sens et, sans nul doute, elle serait soutenue par les contribuables. Il nous semble que, dans ce cadre, la démocratie participative pourrait être sollicitée pour une initiative des acteurs de la Communauté urbaine qui conforterait la validité du plan de mandat, sans préjuger bien entendu des futurs programmes des uns et des autres pour 2008.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Chevailler. Maintenant, nous avons le groupe Union pour la Communauté.

M. BARTHELEMY : Monsieur le président et chers collègues, les années se suivent et se ressemblent. Une fois de plus, en effet, nous ne partageons pas la même vision que l'exécutif sur la nature du débat d'orientation budgétaire qui nous occupe aujourd'hui.

Pour l'exécutif, il s'agit d'une simple formalité administrative qui ne nécessite pas de grands développements et qui se résume à quelques déclarations d'intentions, agrémentées de certaines données quantitatives destinées à donner l'illusion d'un document budgétaire.

Pour notre part, nous pensons que le débat d'orientation budgétaire doit s'ordonner autour d'un projet de budget relativement abouti. Il est en effet paradoxal de ne discuter aujourd'hui que sur de grands principes alors que le budget pour 2005 est évidemment prêt ; d'ailleurs, monsieur le vice-président Darne l'a dit clairement dans son introduction puisqu'il doit être soumis à notre assemblée dans quatre semaines exactement.

Par ailleurs, le débat d'orientation budgétaire doit être l'occasion de mesurer l'évolution des finances de notre collectivité au cours des quatre ou cinq dernières années et de conduire un effort de prospective afin d'estimer les capacités de la Communauté urbaine à répondre aux besoins qui s'expriment.

Faute de pouvoir engager un tel débat, mon intervention se limitera à commenter succinctement le contenu du texte qui nous a été remis.

S'agissant des six pages consacrées à la description du contexte économique national et régional, j'observe que vous consentez timidement à admettre quelques améliorations dans la situation économique de notre pays, notamment dans les domaines de la croissance, de l'inflation, des déficits publics et du niveau d'investissement. Il m'a semblé juste et opportun de saluer ce sursaut d'objectivité et de lucidité mais je constate malheureusement que le président Darne a pris soin, dans son exposé introductif, de relativiser et de revenir sur ce jugement favorable.

J'en viens maintenant aux recettes et aux dépenses du budget de fonctionnement. En ce domaine, une fois de plus, vous affichez votre intention d'accroître les marges d'autofinancement de notre Communauté en décrétant qu'en 2005, les recettes de fonctionnement augmenteront plus que les dépenses de fonctionnement : plus 2,5 % pour les premières, plus 1 % pour les secondes. Il s'agit d'un vœu qu'on peut traduire dans un document d'orientation et même dans un projet de budget mais la réalité est bien différente. A ce jour, tous les comptes administratifs que nous avons eu l'occasion d'examiner (2001, 2002 et 2003) ont fait ressortir une augmentation plus forte des dépenses de fonctionnement ; et nous verrons dans quelques mois ce que sera la situation pour 2004 mais je crains qu'elle ne confirme l'évolution constatée les années précédentes.

Dire que l'on va limiter la croissance des dépenses de fonctionnement à 1 % relève de l'utopie quand, en même temps, on prévoit un accroissement de la masse salariale de 2,5 %, un accroissement des subventions de 1,4 %, un accroissement des autres dépenses de 5 % ; et ce n'est pas la baisse des frais financiers, pour un montant de 1 M€, qui permettra d'atteindre cet objectif.

Dans le cadre de ce budget de fonctionnement, nous aurions souhaité que soit pris un engagement fort, celui de maintenir, en 2005 et les années suivantes, au centime près le niveau des dépenses de fonctionnement correspondant à celui de l'année 2004.

Enfin et pour terminer, je voudrais brièvement évoquer le budget d'investissement. En annexe du document qui a été remis, nous avons pu examiner les autorisations de programme réalisées dans le cadre du budget principal. La part de ces réalisations se monte à 42,5 % avec des disparités importantes selon les secteurs, notamment avec des taux inquiétants pour ce qui concerne l'aménagement des espaces publics où le taux de réalisation est de 12,5 %, le développement économique

qui est de 33,7 % ou encore celui de l'écologie urbaine où il atteint 26,8 %. Il en résulte que l'équilibre budgétaire actuel serait très largement remis en cause dès lors que le niveau de l'investissement serait notablement plus élevé et plus conforme aux besoins exprimés dans le plan de mandat qui, je le rappelle, est un plan de mandat a minima.

Naturellement, notre groupe fera part de ses observations définitives le 13 décembre prochain lorsqu'il connaîtra de façon précise le contenu du budget 2005 puisque, je le rappelle aussi, notre groupe n'est pas invité à participer aux travaux du comité budgétaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je donne la parole au groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, année après année, nous devons constater que le débat d'orientation budgétaire perd un peu de son intérêt : il est en effet trop tard pour évoquer les grandes orientations budgétaires qui conduiraient à élaborer le budget primitif puisque celui-ci est presque déjà bouclé et il est encore trop tôt pour discuter des quelques lignes restant à déterminer, qui peuvent apparaître comme des détails au regard de l'importance du document budgétaire mais qui n'en sont pas en réalité. Notre intervention dans ce débat sera donc brève et portera sur quelques principes ou interrogations.

Premièrement, revenons sur le principe consistant à maintenir coûte que coûte un écart de 1 % entre la hausse des recettes de fonctionnement et la hausse des dépenses de fonctionnement. Ce principe annoncé en début de mandat est très bon ; il nous permet de nous caler sur un plafond de dépenses qui dépend directement des recettes, ce qui nous semble aller dans le sens d'une gestion saine et équilibrée. Ce principe a été respecté jusqu'au BP 2003.

L'année dernière, il avait été annoncé que des subventions exceptionnelles (Eurexpo, Saint-Exupéry ou Cancéropôle) conduiraient à réduire cet objectif d'écart de 1 %. Nous avons acté cette entorse au principe en prenant la précaution de dire que ce type de recours ne devait pas devenir répétitif, autrement dit ne devait pas servir comme une ligne de dépenses imprévues, c'est-à-dire utilisable à loisir sans se soucier de son impact dans la structure budgétaire.

En attendant les chiffres définitifs de la section de fonctionnement du budget 2005, nous réitérons notre soutien au principe que nous avons collectivement accepté en 2001. J'ai bien entendu dans l'intervention de notre collègue Darne qu'il voulait bien tenir compte de cet écart de 1 % cette année.

Deuxièmement, certains chapitres des dépenses de fonctionnement étant d'ores et déjà définitifs, parmi lesquels celui du développement urbain, nous voudrions revenir un instant sur la problématique des ZAC qui mobiliseront, en 2005, 36 M€. Cette somme est croissante, budget après budget, mais nous répétons encore que c'est là un signe de création de richesses significatif pour notre agglomération.

Mais si nous revenons encore sur ce point, poursuivant notre récente discussion sur les CRAC, ce n'est pas pour jeter l'anathème sur telle ou telle opération ou pour solliciter un audit ZAC par ZAC qui n'irait pas dans le sens d'une démarche d'agglomération. Nous voulons simplement rappeler notre sollicitation de voir constituer des groupes de travail, sur la stratégie foncière, sur l'élaboration de principe de participation communale ou encore sur la place donnée à la concertation

dans l'aménagement urbain. Ces outils sont nécessaires, faciles à mettre en œuvre et conduiraient sans nul doute à garantir une progression raisonnable de la part budgétaire des ZAC.

Troisièmement, il faut évoquer la nécessité de se doter d'indicateurs de performances de notre action. La déclinaison de la plupart de nos actions dans la thématique du développement durable nous conduit actuellement à mettre en place des indicateurs de suivi dans le domaine de l'investissement communautaire. Mais ce débat d'orientation budgétaire nous donne l'occasion de proposer la même démarche dans le domaine du fonctionnement ; c'est déjà le cas en ce qui concerne la propreté et c'est une bonne chose. Mais continuons, notamment dans les plus grands postes, à commencer par notre action économique : 22,7 M€ sont consacrés à l'action économique dans la section de fonctionnement. Pour la plupart des actions, nous procédons par voie de subventions à des partenaires extérieurs. Quelle évaluation est mise en place ? De quels indicateurs disposons-nous pour mesurer le retour sur investissement ? Est-il possible d'envisager un document complet sur l'ensemble de nos actions en la matière ? Notre budget, principalement en fonctionnement, serait à notre sens considérablement enrichi si l'on se penchait concrètement sur ces interrogations.

Enfin, pour conclure, nous répétons comme l'année dernière que le budget primitif n'est plus le moment opportun pour juger de notre politique d'investissement. Nous avons fait le choix de programmer les investissements sur le mandat et non plus sur chaque année, notre discussion budgétaire devient donc anecdotique en la matière.

Même si nous apporterons notre éclairage sur les investissements déjà engagés lors de la prochaine séance, nous continuons à penser que c'est le compte administratif qui donne le "la" des groupes politiques dans ce domaine. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Reppelin. Nous passons maintenant au groupe UMP.

M. CHAPAS : Merci, monsieur le président. Chers collègues, laissant toute sa place au prochain débat budgétaire, nous nous attacherons ce soir à l'examen de votre rapport.

Cadrage, mise en perspective, grandes orientations, tels devraient être les objectifs d'un débat d'orientation budgétaire, votre rapport n'y répond pas vraiment. Vous assignez à ce débat comme objectif de confronter les analyses de chacun sur les perspectives pour 2005. L'exercice est bien difficile ce soir ; à défaut de la présentation d'un compte prévisionnel pour 2004 et d'une mise en situation prospective pour les années à venir, documents que nous avons pourtant demandés en comité budgétaire. Il est tout de même époustouflant que nous apprenions par la lecture du numéro de septembre du magazine interne du Grand Lyon (page 3) qu'une nouvelle prospective a été établie à l'horizon 2007 et même 2013 et que notre assemblée, pas plus que le comité budgétaire, n'aie à en connaître.

C'est bien l'opacité qui caractérise le rapport que vous nous présentez.

En fonctionnement, votre rapport met effectivement en exergue la prévision d'un accroissement moindre des dépenses que des recettes (1,5 % contre 2,5 %), pierre angulaire de la maîtrise de nos finances ; belle performance ! Mais, au-delà de cet affichage qui n'est que comptable, il vous revient d'en expliquer les raisons,

celles qui tiennent à des choix antérieurs, celles qui tiennent à des choix propres à l'année 2005 ou celles qui tiennent à des facteurs purement conjoncturels ou exceptionnels qui viennent brouiller la compréhension des vraies tendances de fond.

Au stade de ce débat, vous auriez pu tout de même nous dire que, derrière cet accroissement comptable de 1,5 % des dépenses prévisionnelles, l'augmentation prévisible des dépenses de gestion récurrentes -je vais l'établir- pourrait être de plus de 3 %. Car il faut bien, pour rendre compte des vraies tendances de fond, traiter à part certaines dépenses dont la nature vient déformer l'analyse :

- l'attribution de compensation de la TPU, qui représente près du quart des dépenses totales et qui, si elle est bien comptablement une dépense, doit, comme vous le soulignez vous-même, être mise en rapport avec les ressources fiscales ;

- les intérêts de la dette -cela a été dit par de nombreux intervenants- dont la diminution pour la troisième année consécutive n'est que le résultat de la chute de l'encours de la dette du fait de la faiblesse des investissements et qui ne peut pas non plus être aggloméré avec les autres dépenses ; ce que nous ne payons pas aujourd'hui, il faudra bien le payer demain si les investissements se redressent ;

- les travaux relatifs au tramway -cela a été noté sans les citer-, objets d'un changement de traitement comptable et qu'il faut bien neutraliser puisque de charge de fonctionnement en 2004, ils deviennent charge d'investissement en 2005.

Vos prévisions pour 2005 font ainsi ressortir une augmentation des dépenses récurrentes et de gestion d'un peu plus de 3 % au regard des éléments dont on dispose alors que, je le rappelle, la prospective établie au début de notre mandat, quand nous avons voté notre plan de mandat, reposait sur une augmentation de 1,6 % par an.

En outre, il faut souligner que disparaissent de la prévision budgétaire des fonds de concours conséquents (Saint-Exupéry -certains transparents l'ont montré-, Hospices civils de Lyon, contrat de plan) qui s'élevaient en 2004 à plus de 4 M€, disparition justifiée par suite de retards dans l'avancement des travaux. Mais comment aurait-on fait si les calendriers avaient été tenus ? Et ce qui n'est pas payé aujourd'hui devra l'être demain.

Côté recettes de fonctionnement, la prévision d'augmentation de 2 % du produit de taxe professionnelle ou 2,5 % en termes de bases notifiées -cela a été relevé- est lourde d'inquiétude, alors qu'elle reposait -j'ai retrouvé la prospective établie au début de notre mandat- sur une prévision de plus de 3 %.

En outre, l'affichage comptable des prévisions de recettes prend en compte, d'après votre rapport, une augmentation de plus de 2 M€ au titre de cessions foncières, opérations peut-être légitimes mais qui méritent d'être d'avantage analysées -même si ce n'est pas vrai sur le plan comptable- comme des recettes d'investissement puisque affectant le patrimoine communautaire. Hors ce supplément de cessions qui n'a pas le caractère économique, financier, de recette de fonctionnement, nos recettes n'augmenteraient en fait plus que de 2,25 %.

Sortir de l'opacité naturelle de la comptabilité, de toute comptabilité, aurait dû être votre préoccupation dans ce débat pour nous parler de politique budgétaire.

Il en est de même restons un instant sur les dépenses de l'évolution de la masse salariale. Derrière l'évolution annoncée de +2,5 %, celle des effectifs ne dissimule-t-elle pas une tendance moins bien maîtrisée ? Votre rapport décrit cette évolution en termes d'effectifs moyens payés mais ces chiffres englobent les agents mis à disposition d'autres collectivités dont le SDIS. Ainsi, la baisse continue et très importante de ceux-ci dissimule une croissance bien plus forte des effectifs propres à la Communauté urbaine. Je n'ai fait que reprendre les éléments donnés au comité budgétaire.

En réalité, l'évolution des effectifs moyens payés propres à la Communauté urbaine, hors agents mis à disposition, ressort, au titre des trois budgets entre 2001 et 2004, à + 266 agents, + 6 % d'augmentation des effectifs. Et d'une année sur l'autre, en termes prévisionnels entre 2003 et 2004, + 162 agents (soit près de 4 %). Je livre ces augmentations à vos réflexions. Si elles n'inspirent pas de réflexion auprès de chacun, cela les regarde individuellement.

La diminution récente des taux de vacance ne peut tout expliquer. Il est indispensable, monsieur le président, que nous ayons connaissance, avant le vote du budget, d'un état comparatif annuel depuis 2001 et par direction -c'est cela qui est intéressant- des effectifs moyens payés, propres à la Communauté urbaine, afin de nous permettre de mesurer la vocation de ces recrutements.

Deuxième regard, l'investissement : chers collègues, sept pages sur les orientations relatives aux dépenses de fonctionnement, sept lignes sur les orientations relatives aux dépenses d'investissement. Ce n'est plus de l'opacité, c'est un vide sidéral ! Voulez-vous, chers collègues, connaître ce qui va concrètement être entrepris en 2005 ? Vous ne le trouverez pas. Voulez-vous connaître les impulsions données, au moins au stade d'un débat d'orientation budgétaire, les actions prioritaires retenues au titre du programme d'investissement ? Vous ne le saurez pas. Une seule information nous est donnée dans ces sept lignes, pour le budget principal : le montant de 250 M€ de charge nette au titre de l'investissement opérationnel. Rien d'ailleurs sur la part, en dépenses et recettes, rentrant plus exactement dans le périmètre de la PPI. Rien sur la répartition de cette somme entre opérations ou même seulement par grands domaines d'intervention.

On nous a dit à plusieurs reprises ce soir : "C'est normal, le DOB n'a plus d'intérêt ni le vote du budget puisqu'on a voté un plan de mandat et des AP, donc il n'y a plus rien à débattre". Effectivement, en instituant, il y a un an seulement, la règle que nous avons déjà dénoncée selon laquelle le budget annuel d'investissement n'est plus découpé en crédits de paiement annuels, vous avez inventé l'arme absolue érigeant l'opacité en principe de gouvernement. Et chacun ici en a tiré à sa manière les conséquences en parlant de, pratiquement, l'inutilité de ce débat.

Notre assemblée se trouve ainsi devant cette situation ubuesque de n'avoir plus à connaître qu'une enveloppe globale d'investissement, sans qu'il lui soit autorisé à connaître les besoins de paiement précisément exprimés par les services dont l'enveloppe globale n'est pourtant que la simple addition. Cela, monsieur le président, ce n'est pas acceptable. Notre assemblée a légitimement droit de connaître ces prévisions établies par les services pour 2005, à partir desquelles a été élaborée l'enveloppe de 250 M€. Alors, nous pourrions mesurer, au moins par grands domaines d'intervention, les actions dont la réalisation est prévue pour 2005 et ainsi nous pourrions porter un jugement, lors du vote du CA, sur l'état de réalisation par rapport aux prévisions, pour autant que nous connaissions ces

prévisions par crédits de paiement. Nous vous demandons que ces informations nous soient transmises, au moins sous forme d'une annexe au rapport présentant le budget 2005.

Mais nous devons ajouter, en matière d'investissement, qu'il y a encore plus inquiétant. Il manque en effet au volumineux tableau qui présente le bilan des AP au 18 octobre 2004 une information capitale : une première colonne qui devrait être le rappel des objectifs de la PPI par grands domaines d'intervention. Alors, la lecture comparée entre les objectifs PPI et les AP mises en place nous apprendrait alors que les AP, dans plusieurs domaines d'actions, ont crevé les plafonds fixés comme objectifs ; exemples : "espaces publics", nous aurions voté -le tableau est vrai- 56,7 M€ pour un objectif qui n'était que de 18,2 M€ ; dans l'action "écologie", nous aurions voté 80 M€ d'AP alors que nous aurions voté des objectifs de 50,2 M€. Très bien pour les espaces publics et l'écologie ! Mais comme l'objectif total de 1,150 milliard d'euros ne bouge pas, cela veut dire, selon le principe des vases communicants, que l'on a sacrifié les objectifs fixés pour d'autres domaines d'intervention.

Cette méthode de gouvernement, instituée il y a un an, a radicalement dénaturé les choix faits par notre assemblée le 20 décembre 2001 lors du vote de la PPI, sachant que les révisions du 20 janvier 2003 et 12 juillet 2004 n'ont pas modifié les objectifs quantitatifs par grands domaines. Faut-il rappeler, monsieur le président, que le 20 décembre 2001, quand nous avons voté la PPI, nous avons voté deux choses et c'est dans le délibéré : d'une part, l'objectif global de 1,150 milliard d'euros mais aussi, d'autre part, les objectifs par grands domaines d'activités. L'engagement politique de notre assemblée repose donc à la fois sur l'objectif global et sur les objectifs par grands domaines.

L'état des AP que vous nous avez livré révèle ainsi une grave dérive, ouvrant la voie à une autre forme de gestion politique opaque, dont les choix politiques d'investissement contraient au vote initial de notre assemblée. Elle fait échec au principe, si bien mis en lumière par monsieur Reppelin lors du vote de la PPI en décembre 2001, principe de pérennité et d'étalement de la répartition des actions entre les grands domaines d'intervention, et son corollaire qui est celui de la répartition en fonction de la typologie des communes et des secteurs géographiques. Que chacun mesure, à cet égard, le déséquilibre introduit dans cette répartition géographique par l'opération "Berges du Rhône" dont on peut penser qu'elle explique à elle seule l'explosion de l'action "espaces publics".

L'abandon des objectifs votés le 20 décembre 2001 ne permet plus de vérifier les règles fixées par le plan de mandat, prévoyant une répartition des investissements à hauteur de 50 % pour les grands équipements d'agglomération et 50 %. Où en est d'ailleurs cet observatoire des investissements, toujours annoncé, et dont les prémices ont été présentés au comité budgétaire le 6 mai 2004 ? Mais il est vrai que monsieur Darne nous a présenté tout à l'heure un transparent, inconnu par le comité budgétaire, présentant un tableau comparant la répartition géographique des investissements ; nous le regarderons.

Je conclus, monsieur le président : nous aimerions partager votre assurance sur la capacité pour notre Communauté de "réaliser toutes les actions du plan du mandat et de placer l'agglomération parmi les quinze métropoles européennes". Votre rapport de ce soir ne nous y invite pas. Il fait place à trop d'obscurités, au-delà des grands discours, sur la capacité de notre Communauté à répondre à ces enjeux et sur la conduite même de la gestion de notre Communauté. Nous approfondirons notre débat sur le budget. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Chapas. Je donne la parole au groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président CRÉDOZ : Monsieur le président, mes chers collègues, même si notre débat d'orientation budgétaire a lieu alors que, par nécessité, le budget 2005 est prêt, il est pour nous l'occasion de dire à nouveau notre volonté politique pour le Grand Lyon. Nous pouvons aujourd'hui nous libérer de l'analyse précise que nécessite le budget pour examiner son contexte externe, celui de la situation économique et sociale du monde et de la France, et surtout nous pouvons rappeler comment le budget que nous aurons à voter doit s'inscrire dans la réalisation du plan de mandat qui constitue notre cadre de référence.

Notre environnement économique peut schématiquement être décrit comme un monde dans lequel la croissance mondiale est de plus en plus inégalitaire et chaotique. L'heureuse croissance de certains pays qui sortent du sous-développement entraîne des stratégies d'adaptation des entreprises parfois bien contestables où le coût du travail justifie des délocalisations. A nous de contribuer à ce que ces décisions soient autres et que la qualité des hommes, l'environnement technique et scientifique, la qualité des infrastructures comme celles de la vie soient un atout décisif.

Face à cette situation, le gouvernement français a choisi des orientations que nous condamnons, notamment au travers des emplois jeunes -il a supprimé des dizaines de milliers d'emplois-. Le démantèlement de trop de services publics, EDF et La Poste en passant par France Télécom et maintenant les caisses primaires d'assurance maladie est critiqué par nombre d'élus locaux, bien au-delà de ceux qui ont des options politiques de gauche car, dans nos communes, nous voyons bien que la population en souffre déjà.

Nous ne pouvons, au sein de notre établissement public, contrebalancer cela mais nous devons continuer à agir pour le dynamisme de notre agglomération, pour accroître l'attractivité, pour la construire solidaire et juste. En un mot, travailler pour un développement durable. Cela suppose aussi que nous disposions d'un minimum de ressources.

Or, le gouvernement sème incertitudes et inquiétudes dans ce domaine. Nous ne savons pas si, demain, la taxe professionnelle nous permettra de continuer à avoir les moyens de nos ambitions. Nous ne savons pas plus si la dotation de l'Etat est susceptible de continuer en faveur du développement de l'intercommunalité. Nous avons dû, au sein de l'association des communautés urbaines et avec d'autres associations d'élus, toutes tendances politiques confondues, créer un puissant rapport de force entre la France des collectivités locales et le gouvernement, notamment pour obtenir 1 % de hausse de la dotation globale de fonctionnement, pourcentage qui demeure très en deçà de l'inflation.

Notre agglomération, heureusement, demeure attractive, même si cela ne suffit pas à endiguer l'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi. L'évolution des prix, en particulier des prix du foncier, nous amènent à amplifier nos choix et se traduiront très concrètement par des augmentations très fortes de certaines lignes.

Ainsi, nous allons mettre beaucoup plus d'argent dans les ZAC, plus de 28 M€. Le développement économique et social de notre agglomération est à ce prix. Nous allons aussi accroître considérablement notre effort du logement social. Nous avons -vous le savez- décidé d'acquérir du foncier pour permettre la construction de nouveaux logements sociaux ; pour 2005, notre action devrait se chiffrer à plus de 16 M€. Plus globalement,

nous tiendrons nos engagements pour développer notre autonomie en matière d'investissement. Ainsi, nos dépenses de fonctionnement croîtront moins vite que nos recettes de fonctionnement, ce qui, assurément, est très difficile à tenir compte tenu de la modeste progression des recettes. Un autre élément dont je peux personnellement me féliciter est que nous avons réussi à augmenter notre effectif en personnel en appliquant nos accords de réduction du temps de travail sans que cela n'affecte notre budget plus que de raison.

Vous savez aussi que la plupart des projets mis en route depuis le début du mandat sont entrés ou vont entrer l'année prochaine dans leur phase de travaux. Il n'est que de voir, pour exemple, le chantier de la salle 3000 ; c'est le plus visible effectivement aujourd'hui. Nous sommes à l'heure pour l'ensemble de ces projets. Nous nous sommes bien préparés à les soutenir financièrement et c'est pour cela que les marges que nous avons acquises doivent continuer à se développer. Nous pouvons compter sur la détermination de notre ami Jacky Darne, viceprésident en la matière.

Nous nous donnons les moyens parce que nous le voulons et, comme nous nous y sommes engagés, les moyens de développer la solidarité entre les communes. Ce fut d'abord le passage à la TPU en 2003 et c'est aussi la dotation de solidarité communautaire que nous fixerons dans les choses le mois prochain mais, d'ores et déjà, l'enveloppe -et le vice-président l'a annoncé tout à l'heure- qui lui sera consacrée a toutes les chances d'être portée à près de 15 M€. Les réunions que nous avons consacrées à cet outil de redistribution je le sais pour y avoir participé ont été exemplaires par l'écoute mutuelle qui y régnait, la capacité de propositions de chacun, de telle sorte que chacun a été entendu et devrait s'y retrouver.

En définitive, mes chers collègues, vous voyez bien qu'il ne s'agit pas seulement, même si cela ne peut être pris "par-dessus la jambe", de gérer et de bien tenir la maison, il s'agit de dire ce que l'on fait et de faire ce que l'on dit. C'est l'esprit de notre plan de mandat, c'est donc aussi l'esprit de ce budget et, tous ensemble, au groupe Socialiste et au-delà, nous sommes convaincus que l'agglomération ne peut qu'en être durablement transformée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Crédoz. Monsieur Darne pour répondre à quelques remarques.

M. le vice-président DARNE : Je n'aurai pas, sauf à être trop long, la possibilité de répondre à toutes les questions sans exception mais je vais m'efforcer d'apporter quelques précisions et de rassurer certains.

Dire d'abord ce qu'est un débat d'orientation budgétaire puisque, si j'apprécie que la plupart des intervenants ont compris le contexte dans lequel nous sommes, savent ce qu'est un plan de mandat, un débat d'orientation budgétaire et un budget, tel ou tel d'entre vous estime que les informations données, que le débat, ce ne serait qu'illusion dans les documents, que le document ne répond pas aux objectifs, enfin que l'on ne sait pas où l'on va. Il y a donc une question préalable qui est de dire : "Est-ce que l'on parle de ce dont on doit parler ici ou pas ?". Ensuite, il y a quelques précisions à apporter sur des champs plus restreints.

Un débat d'orientation budgétaire qui rappelle ce qu'est un plan de mandat, qui fixe les recettes, qui donne les dépenses, qui décrit les investissements, qui décrit l'évolution globale de ces dépenses et des recettes, qui donne donc les marges, qui dit qu'il y a des priorités et d'autres qui le sont moins, par exemple que l'on augmente certaines dépenses plus que d'autres, que l'on indique quels sont les équilibres généraux et comment on se situe dans ce plan de mandat, pour moi, nous sommes dans

une description conforme à ce qui est attendu d'un plan de mandat, sinon je ne vois pas.

Alors, évidemment, vous dites que les dépenses augmentent en moyenne en tant mais certaines augmentent de 3 % alors que vous dites qu'au total, elles augmentent moins. C'est propre à la gestion budgétaire. Faire un budget, ce n'est pas prendre toutes les sommes de l'année et les augmenter du même pourcentage, c'est en effet que certaines lignes augmentent plus et d'autres moins, je le revendique. C'est vrai que consacrer cette année 16 M€ d'investissements au logement social, c'est plus que 3 % ; prévoir cette année 36 M€ pour les ZAC au lieu de 28 l'année dernière, c'est annoncé clairement, c'est une priorité, c'est un choix politique et ce n'est pas 3 %. A l'inverse, c'est vrai que, sur les frais financiers, on économise 5 %. C'est vrai que le personnel augmente de 2,4 % environ. C'est vrai que, entre la propreté et la voirie, les pourcentages sont différents.

Il y a donc des équilibres qui sont faits, en fonction d'une conjoncture, en fonction de la façon dont les choses évoluent, la spéculation foncière, l'analyse qu'il y a à un moment et il y a une adaptation. C'est dit et c'est normal. Le tout c'est qu'évidemment, au total, on puisse dire que, malgré toutes ces contraintes, nous entrons dans un canevas qui est notre référence commune : nous avons décidé d'augmenter moins les dépenses que les recettes, nous le faisons.

Alors, c'est vrai que je ne comprends pas tout parce que je trouve que les éléments comptables, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la réalité et de sa représentation, c'en est un aspect particulier mais quand on me dit que ce n'est qu'un équilibre comptable, je ne sais pas ce que cela veut dire. Pour moi, des recettes et des dépenses, on les compare ; il y en a une qui augmente plus que l'autre et alors... Faire dire les choses autrement, je ne sais pas bien faire et je ne comprends pas, surtout qu'on l'oppose après en disant : "Mais malgré les grands discours...".

Alors, il y a le côté un peu "riquiqui" que serait l'équilibre comptable, qui ne traduirait pas la réalité mais on ne sait pas laquelle et, d'un autre côté, des discours généraux qui feraient abstraction de la réalité. Moi, je me situe autrement. Je dis que nous avons des recettes et des dépenses, que l'on cherche à équilibrer les deux, que l'on explique dans le détail comment sont faits ces chiffres. Il n'y a aucune illusion et pas de possibilité en tout cas de manipulation significative sur plusieurs années. On peut, parce qu'il y a des modifications comptables, parce qu'il y a des modifications législatives, parce que les projets s'étalent sur plusieurs années, discuter d'un transfert d'une année sur l'autre, c'est vrai. Mais sur un, deux ou trois ans, qu'est-ce que vous voulez faire ?

Nous sommes au quatrième budget : 2002, 2003, 2004, 2005 ! De façon constante, on décrit les données. De façon constante, on présente les comptes administratifs. De façon constante, dans le compte administratif, contrairement à ce que vous a indiqué monsieur Barthelémy, les résultats sont meilleurs que ce qui est annoncé en termes d'autofinancement, c'est-à-dire que, dans le compte administratif, je ne dis pas que l'exécution est parfaite, pas du tout, mais ce qui s'exécute le mieux, ce sont les recettes, le moins bien, ce sont les dépenses et les dépenses sont toujours inférieures aux prévisions. Vous comprenez donc bien qu'à l'évidence, l'autofinancement dans le compte administratif est supérieur à ce qu'il est dans notre budget primitif. Les comptes administratifs -monsieur Reppelin y a fait allusion- sont commentés chaque année. On peut dire que ce n'est pas assez bien exécuté dans l'investissement, on peut dire : "Ici, vous aviez une somme, vous ne l'avez pas fait", peut-être mais, au total, l'exécution est meilleure.

Vous ne pouvez pas évoquer je ne sais quel risque, je ne sais quel fantasme sur les budgets primitifs pendant des années et que la réalité serait différente. C'est inexact ! Monsieur Chapas comme monsieur Barthélémy, vous avez beau vous démener sur cette question de l'information et des chiffres, je crois que vous disposez sur ce point de la totalité des informations. La critique forte de monsieur Chapas porte sur l'investissement mais disons que, sur l'investissement, c'est de la mystification : "Vous votez une enveloppe, on n'en sait rien, vous avez changé de méthode, vous faites ce que vous voulez. On ne comprend rien !".

Premièrement, il y a un plan de mandat. Franchement, il n'y a pas beaucoup de collectivités qui fonctionnent sur un plan de mandat aussi précis que le nôtre qui est une énumération, commune par commune, de la totalité des informations. Jje ne connais pas d'endroit -mais peut-être qu'il y en a, je ne prétends pas tout savoir- qui donne non pas six lignes, monsieur Chapas, mais une énumération de vingt-huit pages -je les ai comptées pendant que vous parliez- avec des tableaux de synthèse qui comparent le développement économique, les grands équipements, le contrat de plan, les déplacements urbains, l'habitat et la politique de la ville, l'aménagement urbain, les espaces publics, l'investissement foncier, l'écologie, qui donnent ce qui était prévu en début de mandat, ce qu'on a déjà voté, ce qui est déjà réalisé, ce qui est exécuté, ce qui reste à faire. Alors, tout cela, c'est trop, on ne peut pas dire, de toute façon, qu'est-ce que vous voulez qu'on fasse ? Ou je ne sais pas, si cela ne suffit pas.

On oublie que, dans cette Communauté urbaine, il y a tout même des interlocuteurs qui sont des maires, des élus. Le maire que vous êtes ou que vous pourriez être -tous ne le sont pas ici- peut pointer sur cette liste et dire que c'est fait ou que ce n'est pas fait, le constater. Le contrôle est physique : si les choses ne sont pas faites, on voit dans la Communauté urbaine si les travaux se font, si la salle 3000 se construit, si ceci se fait, etc.. Donc, je crois que chacun a la capacité de constater si des activités de voirie sont faites ou pas faites.

Je reconnais que pour un maire -j'en suis un- c'est parfois un peu long -on dit que ce n'est pas possible, cela prend du temps- et c'est une de nos nécessités collectives, vice-président -et il y en a un certain nombre ici même, trente-huit-, chacun a sa part de travail à faire pour que l'on arrive, entre le moment de la décision et l'exécution, à être le plus rapide possible. Cela est une de nos interrogations dans une collectivité qui a plus de 4 000 salariés. Ce n'est pas simple à faire cela. Donc, cette difficulté existe et les travaux sont là et ils se font.

Un plan de mandat, une exécution, une réalisation et vous me dites : "Il faudrait des tableaux supplémentaires". Alors, c'est vrai, je vous l'accorde quand vous dites : "Vous sortez une fiche ici au dernier moment !", je réponds à des questions qui me sont posées en séance et je projette ici. On ne peut pas critiquer le fait que l'on donne en séance une information qui a été demandée ailleurs. C'est vrai que certaines, par contre, n'ont pas été faites. Je l'accorde mais c'est volontaire. On a dit : "On n'a pas réadapté sur la fin du mandat la prospective".

Alors, pour quelles raisons on n'a pas réadapté cette prospective ? Parce que sur les investissements tels qu'ils sont, sur notre plan de mandat, vous voyez bien que notre logique -c'est toute la logique des autorisations de programme-, elle est de dire que le débat budgétaire, il est un peu court sur l'investissement parce que la réalité de la vie, avec des investissements, dure très longtemps.

C'est vrai, monsieur Chapas, qu'en interne, on a tenté de simuler quelque chose qui va jusqu'en 2013. Pourquoi 2013 ? Parce que

des opérations pensées aujourd'hui vont un peu loin. Malgré tout, comment voulez-vous que je vous donne ici des chiffres qui vont jusqu'en 2013 alors que déjà, monsieur Barthélémy me dit pour deux ans : "C'est de la mystification, on ne sait pas où on va, on ne comprend rien" alors qu'on le sait très précisément, quasiment. Pour 2013, c'est un peu un ordre de grandeur, pour donner un fil conducteur général, c'est bien au-delà d'un plan de mandat, c'est au-delà d'orientations budgétaires -et donc, c'est normal qu'on n'en fasse pas un élément de discussion- qui n'a pas un degré de validité et de sécurité dans sa prévision qui est suffisant. Il faudrait peut-être instaurer un autre cadre de référence. Donc, pour le moment, on redit, on se tient au plan de mandat, les opérations énumérées le sont, soit 1 milliard 150 M€ pour le budget principal, 1 milliard 460 M€ sur le total, le détail des opérations, on s'y tient.

Voilà pourquoi je crois que vos critiques ne correspondent pas à la réalité de l'information et du dialogue que je trouve très sérieux et très utile dans les lieux où il faut le faire dans cette Communauté urbaine.

Je souhaiterais faire quelques commentaires et répondre à quelques questions moins globales que les critiques que j'ai entendues de la part d'autres intervenants.

Plusieurs d'entre vous ont parlé de la taxe professionnelle, de la DGF, autrement dit de nos recettes, avec l'expression d'inquiétudes de monsieur Chevaller notamment qui disait, par rapport à la TPU : "On a moins que ce qui était prévu". C'est vrai.

Quant à monsieur Chapas, dans son intervention, je trouve dommage qu'il parle comme s'il n'existait pas de contexte économique, comme s'il n'existait pas de gouvernement, d'évolution économique et pas de contrainte. Nous aurions, à l'échelon d'une collectivité, toute la responsabilité et tous les choix et nous serions responsables de tout. Pourtant, l'évolution des recettes des collectivités vient en bonne partie tout de même des conséquences de décisions de l'Etat et avoir des DGF qui augmentent de 1 % cette année, moins que l'année dernière, une taxe professionnelle qu'on envisage de supprimer sans dire comment on va en assurer le remplacement, cela donne sur les prévisions d'exécution de mandat des contraintes supplémentaires. Je les énonce, je ne les condamne même pas à l'excès, je me contente, à ce niveau-là, sachant la diversité politique qui est ici, de laisser le groupe Socialiste exprimer ses critiques. J'entends les contraintes, elles sont là, elles pèsent et, malgré tout, on fait face mais il faudrait tout de même le reconnaître et dire : "Ecoutez, la difficulté est là".

Il est évident qu'il existe une incertitude sur les recettes et qu'il faut que notre gouvernement, ou nos gouvernements successifs peu importe, repensent très sérieusement le financement de l'intercommunalité et des collectivités. Je plaide naturellement pour que la taxe professionnelle soit maintenue, qu'elle soit même amplifiée dans son égalité en France sur la valeur ajoutée parce que nos entreprises bénéficient d'un certain nombre de services et d'une attractivité, il est normal qu'il y ait une contribution et qu'elle soit juste car aujourd'hui elle n'est pas juste pour les entreprises. Il faut retrouver cette équité aussi pour les entreprises.

Je me permets, monsieur Max Vincent, de formuler une petite divergence avec vous qui est presque d'école. Quand vous dites que lorsqu'on paie des impôts, il faut des services en contrepartie, ce n'est pas tout à fait vrai. L'impôt n'est pas une redevance, c'est-à-dire qu'on ne paie pas ses impôts en fonction de ce qu'on a en contrepartie ; on paie pour un intérêt général collectif et celui qui paie en reçoit parfois plus que ce qu'il en a donné et parfois moins parce que cet impôt et le service public

ont par principe de collecter et d'assurer un service commun aux habitants qui n'est pas forcément la contrepartie. Toutefois, je crois qu'en réalité, nous avons le même avis ; vous vouliez dire -et c'est un point de vue que je partage- qu'on doit assurer une gestion et une efficacité de l'argent, ne pas gaspiller et je crois que c'est une volonté mise en œuvre avec les services et une efficacité de plus en plus grande.

Alors, moi je crois aussi, comme l'ont dit certains d'entre vous, qu'un de nos objectifs, c'est toujours de trouver le bon équilibre entre communes et Communauté urbaine. Plusieurs sont intervenus sur ce sujet en évoquant la dotation de solidarité communautaire ou en évoquant des relations entre les communes et la Communauté urbaine.

Je pense que la DSC, telle que nous l'avons ici, correspond à notre histoire. Elle n'est pas identique à ce qu'il y a dans d'autres communautés qui peuvent avoir des montants plus importants et d'autres moins. Ce n'est tout de même pas négligeable : je rappelle que, par la DSC, lorsque nous distribuons 14 M€, cela fait environ 12 € par habitant qui sont redistribués aux communes et qu'aujourd'hui, surtout avec des adaptations que l'on proposera le mois prochain, je pense qu'on a assuré de façon exemplaire, dans cette Communauté urbaine -je le revendique pour avoir plaidé sur ce sujet-, une garantie de croissance des communes qui les a mises à l'abri de la catastrophe. On aurait pu avoir une DSC sans garantie de ressource qui aurait donné des difficultés plus grandes aux communes qu'elles n'en ont aujourd'hui.

Qu'il faille renforcer cela, bien sûr, nous le ferons. La DSC de 40 % la prochaine fois est tout de même quelque chose de significatif. Mais il ne faut pas non plus qu'on redistribue tout aux communes parce que les politiques d'agglomération doivent être notre cœur évidemment. Quand j'ai dit tout à l'heure qu'il fallait augmenter le logement social à 16 M€, c'est-à-dire autant que la DSC, chacun comprend que c'est une politique d'agglomération qui est essentielle pour notre avenir. Si l'on ne construit pas de logement dans cette agglomération, avec les évolutions de prix du foncier, nous aurons une agglomération qui explosera. Il y a donc des priorités, elles demandent des moyens et ce n'est qu'une première étape puisque les services du logement font des simulations qui sont passées de 16 M€ à 35 M€.

Monsieur Chevallier a dit : "Il faut faire attention, emprunter quand il faut et l'autofinancement n'est pas l'idéal de la gestion". J'en suis complètement d'accord. Je ne fais pas cela pour des soldes comptables, ce qui compte, c'est le service que l'on fournit à la population. Il constitue des contraintes de gestion, pas des objectifs. Je ne confonds pas les objectifs et la contrainte ; donc, les objectifs, c'est de donner du logement, c'est d'assurer des transports, c'est d'assurer une agglomération équilibrée, c'est d'assurer de la croissance économique.

Je suis comme Michel Reppelin, je "râle" contre les ZAC parce qu'on augmente les ZAC, on passe à 36 M€ et je dis qu'il n'y a pas assez de critères pour décider si c'est bien ou pas -trouvez moi des façons dont on peut sélectionner !- mais, en même temps, nous avons, en termes de développement économique et de développement de nos villes, une arme qui est absolument essentielle. Donc, c'est essentiel, utilisons la bien. Il faut qu'on utilise bien l'argent mais 36 M€ sur cela, au lieu de 28, franchement, si ce ne sont pas des priorités qui construisent notre agglomération, qu'est-ce que c'est ? Ce ne sont pas des arbitrages, qui ne sont pas de dire "on augmente de 2 %", qui sont des soldes comptables !

Al'inverse, je plaiderai le mois prochain pour dire que la propreté, en termes de fonctionnement, ce n'est guère d'augmentation

(0,5 %) mais on investit pour aller plus vite, mais on fait plus de propreté, etc. Donc, on explique comment on peut faire un service public un peu meilleur avec peut-être des dépenses de fonctionnement qui, évidemment, sont contraintes. Soyez rassurés sur cela.

Il y a eu quelques questions sur la voirie. En réalité, à travers voirie, j'entends tous les services de proximité. Je crois qu'en effet, on doit avoir une amélioration dans ce domaine et que les services le proposent. Sur la voirie, le fait de dire -nous l'entendrons le mois prochain- que l'action de la voirie veut que nous soyons un peu plus préventifs et un peu moins dans l'urgence, c'est-à-dire qu'on doit réparer un peu moins les rues quand il y a un trou mais avoir une planification qui consiste à mettre à niveau notre voirie, ce sont des choses sur lesquelles je suis d'accord parce que cela me paraît indispensable. Je ne sais pas si cela fait un transfert d'un million d'euros de fonctionnement en investissement, ce n'est pas cela le problème décisif mais il est vrai qu'on dit : "on a pu passer tels travaux d'ici ou là", c'est évidemment la marge. J'en suis complètement d'accord.

Je souhaite même que, dans l'initiative des communes, on puisse aider un peu plus en avant sur la voirie -Claude Pillonel sait mon avis là-dessus- et je souhaite qu'on donne un budget un peu supérieur à des initiatives communales. Après la discussion avec Claude Pillonel, je pense même que, sur la voirie, on peut faire un petit geste supplémentaire pour donner cette liberté d'action aux communes tout en gardant la maîtrise à la direction de la voirie et à l'exécutif qui suit ces dossiers, la responsabilité de construire une voirie d'agglomération qui soit complètement adaptée.

Il y a eu des questions importantes mais qui n'ont pas la même difficulté, la même conséquence, par exemple quand madame Besnard parle du relogement, c'est une sous-question du logement social, donc il n'est pas possible, dans un débat d'orientation budgétaire, de dire que c'est vrai qu'il y a des priorités ici. De plus, après, aux finances, on n'a pas forcément la compétence de ces arbitrages à l'intérieur d'une politique générale. Donc je suis désolé si je ne suis pas capable de répondre précisément sur des lignes mais je pense que vos interventions permettront d'infléchir et d'adapter, si c'est trop tard pour notre budget, nos décisions modificatives pour tenir compte de ce qui ne serait pas tout à fait satisfaisant.

J'en ai terminé, merci à chacun d'entre vous d'avoir participé au débat.

(Applaudissements).

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, chers collègues, je crois que l'on peut d'abord remercier monsieur Darne, à la fois pour la clarté et la transparence des informations qu'il communique au comité budgétaire et pour son engagement dans ces débats d'orientation budgétaire. Chers collègues, cela fait environ deux heures quinze que nous discutons du débat d'orientation budgétaire. Cela veut dire que, ici, chacun peut s'exprimer comme il le souhaite avec, effectivement, du contenu parce qu'au départ, un travail de préparation approfondi a été fait.

Je constate d'ailleurs qu'au fur et à mesure que les années passent, les interrogations se font moins nombreuses. Pourquoi ? Tout simplement parce que nous progressons dans l'exécution de notre plan de mandat et que les interrogations qui pouvaient avoir lieu la première et la deuxième années sont aujourd'hui de moins en moins nombreuses, à la fois parce qu'on voit bien qu'effectivement, entre les autorisations de programme et les crédits de paiement, il y a un suivi progressif, que nous entrons dans notre plan de mandat, que nous y

sommes aujourd'hui ; et ce n'est pas simplement comptable, c'est, comme le disait monsieur Darne, visible dans chacun des quartiers de nos grandes agglomérations, c'est visible dans chacune de nos communes. Comme il le faisait remarquer, si les maires ne s'apercevaient pas que la ville est en train de bouger, évidemment, je pense que le débat que nous aurions aujourd'hui serait un peu plus tendu.

J'ai entendu quelques critiques disant : "Vous ne respectez pas exactement ce qui a été dit, on voit des chapitres qui bougent, on a augmenté un certain nombre de choses et diminué un certain nombre d'autres". Monsieur Chapas, vous êtes finalement le seul dans cette assemblée à avoir une nostalgie du gosplan où on voulait planifier quoi qu'il arrive des circonstances. Or, la vie, justement, c'est le mouvement, c'est des choses qui bougent.

Ce qui a commencé à bouger par rapport au début de notre plan de mandat, c'est qu'à l'époque, nous étions à 3,5 % de taux de croissance au niveau national et que nous venons de passer une année, l'année 2003, sur laquelle effectivement nous avons un certain nombre de ressources, qui a été une année pratiquement étale. Comment voudriez-vous que, lorsque cet environnement change de manière formidable, nous gardions effectivement, au niveau des communautés urbaines et malgré les diminutions de recettes de l'Etat qui constituent une part importante de nos budgets, les mêmes lignes ?

Effectivement, nous changeons. Nous changeons parce que l'environnement change. Nous changeons aussi parce que nous avons tenu compte d'un certain nombre de critiques qui ont été faites par le passé de sous-consommation des budgets et donc de capacité à autoriser, ici ou là, tel ou tel dépassement de budget parce que nous savons que tel projet que nous avons mis en ligne connaîtra un certain nombre de difficultés qui ne sont pas forcément inhérentes à la communauté urbaine de Lyon. Lorsque, par exemple, les investissements hospitaliers se font de manière moins rapide que nous ne le souhaiterions d'ailleurs, évidemment, il est bon d'en tenir compte et de modifier les budgets et de faire en sorte que nous en profitions pour dynamiser, au cours de cette année, un secteur plutôt que celui-là.

Je dirai qu'il est clair que cette agglomération est aujourd'hui une agglomération qui bouge. Les Lyonnais et les Lyonnaises, les habitants de l'agglomération lyonnaise le voient bien. Ils voient bien qu'en matière de construction de tertiaire, aujourd'hui, cela bouge partout. C'est-à-dire que le quartier de la Part-Dieu va partir maintenant de la manufacture des tabacs jusqu'à la ZAC Thiers ; il va être totalement terminé. On voit bien qu'aujourd'hui la Cité internationale, qui lorsque nous sommes arrivés n'avait été réalisée qu'à hauteur de 25 % -et en plus dont, si je puis dire, la commandite, l'utilisateur avait été celui qui avait investi principalement et qui, pour occuper les bureaux, les avait pris lui-même-, cela a été construit et que nous sommes en phase d'achèvement. On pourrait reprendre un certain nombre de quartiers, Gerland, le Confluent, que vous voyez bouger tous les jours et vous savez chacun, les maires chacun dans votre commune, que vous voyez un certain nombre de choses bouger.

Si vous voulez les voir bouger plus vite, pour ceux qui aujourd'hui sont dans la majorité, faites attention aux textes de lois que l'on peut voter. Lorsque, par exemple, la loi Bachelot nous impose les contraintes que nous connaissons sur les porter à connaissance faits par le préfet, les incertitudes sur la longueur des décrets d'application, cela ne booste pas forcément l'ensemble des communes. J'en profite pour dire aux collègues que demain j'irai voir monsieur Devedjan pour lui poser cette question, que j'ai pris un autre rendez-vous avec monsieur Lepeletier, pour lui poser cette question. Donc, les problèmes qu'un certain nombre d'entre vous se pose, nous nous les posons aussi.

Il se trouve que ce matin, nous avons avec le préfet un rendez-vous sur le travail concernant les risques d'inondations et j'ai demandé qu'on me montre un assemblage de deux cartes, les cartes où il y a des difficultés de construire pour risques technologiques et celles où il pourrait y avoir des difficultés de construire pour risques d'inondations ou de montée de la nappe phréatique. Lorsque l'on met les deux ensemble et que l'on ajuste tout cela, on s'aperçoit finalement des restrictions que l'on nous porte. Je ne dis pas qu'il ne faut rien faire, au contraire ; nous essayons de le faire et il faut le faire avec des méthodes nouvelles et non pas en figeant l'ensemble des choses. C'est comme cela que nous construirons -puisque vous posiez des questions sur le dynamisme des grandes agglomérations- des agglomérations dynamiques en France parce qu'effectivement, nous n'empilerons pas procédure sur procédure qui paralysent l'action publique. Je dois dire que, de ce point de vue, il est clair que nous avons tous à regarder ce que nous avons fait parce que tout le monde a contribué à empiler des dispositifs et on voit bien aujourd'hui qu'ils mettent les collectivités locales en difficulté lorsqu'il s'agit de lancer l'action.

Dans ce domaine, malgré tout, je crois que nous sommes aujourd'hui en train de construire une véritable métropole. Le débat de ce matin, que nous avons eu sur le problème du choix du concessionnaire pour les transports en commun, a fait apparaître clairement un autre débat essentiel pour notre agglomération, celui de l'intermodalité et de la desserte, non pas seulement du cœur de l'agglomération, non pas seulement celui de la Communauté urbaine mais celui de la métropole toute entière et de l'interconnexion entre ce qui se passe dans les transports urbains et ferrés et l'enjeu sera, je le répète ce soir, de mettre au point un schéma d'orientation qui prendra en compte l'ensemble de la métropole.

Nous avons eu il y a quinze jours une assemblée des communautés urbaines de France et on disait, par rapport au résultat d'une étude effectuée auprès de chefs d'entreprise français et étrangers, que le premier facteur d'attractivité d'une grande ville aujourd'hui est la mobilité urbaine. Cela signifie qu'effectivement, investir dans les transports en commun pour faciliter cette mobilité urbaine est quelque chose d'essentiel.

De la même manière, on cite le budget des ZAC, privées ou publiques, mais aujourd'hui ce que nous sommes en train de faire, c'est d'ouvrir des centaines d'hectares à la construction dans notre agglomération parce qu'il y a effectivement un retard et une pénurie de logements qui se traduisaient d'ailleurs par une flambée des prix de plus en plus importante. Nous sommes en train de rattraper ce retard et aujourd'hui nous ouvrons toute une série de territoires nouveaux à tous types de logements, y compris -et nous l'avons dit ici- parce que nous voulons une agglomération mixte, le logement pour tous, un logement qui aille du logement social, d'insertion jusqu'à l'accession à la propriété ; et cela dans toutes les zones, y compris celles qui seront les plus privilégiées du type de celle du Confluent où nous souhaitons qu'il puisse y avoir 20 à 25 % de logement social parce que nous souhaitons de la mixité dans cette agglomération.

Je crois que, lorsque nous disons cela, nous sommes de plus en plus compris par la population qui voit bien que la séparation entre les zones de pauvreté et des zones d'extrême richesse, c'est pour demain de graves problèmes dans nos agglomérations. Chacun voit bien monter la violence, chacun voit bien monter une radicalisation, ce qui pourrait se traduire par le fait d'avoir des quartiers qui demain soient des quartiers de ghettos. C'est un des enjeux principaux et c'est pour cela que nous avons fait les choix dans le budget 2005 en termes de réserves foncières.

D'un point de vue économique, je voudrais dire que, malgré la conjoncture difficile, aujourd'hui nous continuons à voir sur Lyon -et renseignez-vous auprès des professionnels de l'immobilier- toute une série d'investisseurs et des internationaux ! Car ce qui est nouveau à Lyon, c'est que non seulement nous avons des investisseurs locaux, des investisseurs nationaux mais qu'aujourd'hui, la ville est attractive au niveau des investisseurs internationaux, ce qui donne effectivement une ville qui va de l'avant, ce qui nous cause un certain nombre de difficultés du point de vue du logement, du point de vue -mais c'est pour nos communes- des écoles, de la petite enfance, parce que nous avons justement une ville qui est en train de bouger, une ville qui est en train de se régénérer, qui est en train de se rajeunir et qui est en train de monter en puissance.

Vous vous inquiétez, monsieur Chapas, sur la perception que pouvaient renvoyer les villes de l'agglomération lyonnaise en Europe. Je peux vous dire que nous étions avec mon collègue Jean-Michel Daclin à l'assemblée générale des Eurocités à Vienne la semaine dernière et que nous avons été élus à la vice-présidence de cette association qui compte les cent vingt plus grandes villes d'Europe. Si Lyon était une ville en déclin, comme vous la décrivez dans vos discours, évidemment, jamais, jamais nous n'aurions de telles possibilités. L'an prochain, nous recevrons le Congrès mondial des villes éducatrices où il y avait le choix entre Adélaïde et Lyon ; Lyon a été retenu par l'ensemble d'un réseau qui, cette fois-ci, n'est plus européen mais est un réseau mondial. Oui, Lyon est attractif, oui Lyon se développe, oui, par exemple sur la salle 3000, nous avons déjà un nombre important de réservations fixes et nous avons déjà environ plus de 250 réservations potentielles après l'ouverture de la salle. Je me demande quelles sont les villes, en France, qui aujourd'hui ont de telles perspectives. Nous sommes donc très heureux de pouvoir vous présenter, à l'occasion de ce débat d'orientation budgétaire, un point sur le plan de mandat.

Mesdames et messieurs, merci. Comme il n'y a pas de vote, nous allons passer aux dossiers suivants.

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2004-2235 - Promotion des modes doux - Actions de mise en valeur des politiques communautaires - Convention et fonds de concours à l'association Pignon sur rue - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2004-2235 est retiré de l'ordre du jour

(Retiré).

N° 2004-2240 - Extension du palais des congrès à la Cité internationale - Lot n° 43 : équipements de cuisine - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2004-2241 - Lyon 6° - Extension du palais des congrès à la Cité Internationale - Validation des modifications techniques découlant des études d'exécution du projet en cours - Autorisation de signer les avenants aux différents marchés de travaux concernés par ces modifications - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2004-2242 - Lyon 6° - Palais des congrès à la Cité internationale - Extension - Travaux de traversée du palais des congrès existant - Autorisation de déposer le permis de construire pour travaux modificatifs - Direction générale - Direction des grands projets -

N° 2004-2253 - Lyon 7° - Parc de Gerland - Aménagement de la deuxième tranche - Marché de travaux - Autorisation de signer les marchés de travaux - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur le vice-président Buna comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2240 à 2004-2242 et 2004-2253. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

N° 2004-2247 - Vénissieux - Opération Monmousseau - Démocratie-Oschatz - Aménagement des espaces extérieurs - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2248 - Corbas - Place Bourlione - Acquisition foncière et lancement des études de maîtrise d'oeuvre - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bonnard a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2247 et 2004-2248. Monsieur Bonnard, vous avez la parole

M. BONNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BONNARD.

N° 2004-2249 - Rillieux la Pape - Quartier des Verchères - Place de la Poste - Aménagement - Quitus donné à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2250 - Rillieux la Pape - Quartier du Mont Blanc - Requalification des espaces extérieurs - Première tranche - Quitus donné à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2249 et 2004-2250. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2004-2251 - Lyon 3° - Part-Dieu - Aménagement des accès à la gare - Quitus donné à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-2254 - Lyon 9° - Quartier de la Duchère - Requalification d'ensemble des espaces publics du Plateau - Marché de maîtrise d'oeuvre et transfert à l'aménageur en application des dispositions de la convention publique d'aménagement (CPA) - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2262 - Pierre Bénite - Quartier de Haute Roche - Convention-cadre triennale de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2004-2006 - Programme d'actions 2004 - Participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2265 - Lyon 8° - Quartier Mermoz - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programme d'actions 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2251, 2004-2254, 2004-2262 et 2004-2265. Monsieur Flaconnèche, vous avez la parole.

M. FLACONNÈCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FLACONNÈCHE.

N° 2004-2255 - Fontaines sur Saône - ZAC des Marronniers - Bilan de clôture de l'opération - Quitus à l'Opac du Rhône - Suppression de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-2256 - Oullins - ZAC Narcisse Bertholey - Approbation du bilan modifié - Nouvel échancier de versement des participations communautaires - Approbation de l'avenant n° 4 à la convention publique d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-2257 - Pierre Bénite - ZAC du Centre - Approbation du bilan modifié - Nouvel échancier de versement des participations communautaires - Avenant n° 4 à la convention publique d'aménagement - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-2258 - Saint Fons - ZAC des Clochettes - Bilan de clôture de l'opération - Quitus à l'Opac du Rhône - Suppression de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-2259 - Saint Priest - Porte des Alpes - Parc technologique - ZAC Feuilly - Approbation du bilan modifié - Nouvel échancier de versement des participations communautaires - Avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement passée avec la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-2260 - Lyon 1er - ZAC des Pierres Plantées - Bilan de clôture - Quitus à la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2004-2261 - Lyon 9° - ZAC du Quartier de l'Industrie - Avenant n° 5 à la convention publique d'aménagement (CPA) passée avec la SERL - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Charrier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2255 à 2004-2261. Monsieur Charrier, vous avez la parole.

M. le vice-président CHARRIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CHARRIER.

N° 2004-2263 - Saint Genis Laval - Quartiers des Barolles et des Collonges - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2004 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Crimier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2263. Monsieur Crimier, vous avez la parole.

M. CRIMIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. CRIMIER.

N° 2004-2264 - Vénissieux - Plan de sauvegarde des copropriétés Montelier 2 et Grandes Terres des Vignes - Conventions - Autorisation de lancement d'une procédure pour la mission de suivi-animation - Autorisation de solliciter des subventions pour le financement de la mission du suivi-animation - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2004-2267 - Mions - Route de Corbas - Requalification - Objectifs poursuivis, modalités et ouverture de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bonnard a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2264 et 2004-2267. Monsieur Bonnard, vous avez la parole.

M. BONNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BONNARD.

N° 2004-2266 - Vaulx en Velin - Rues Robespierre, Teste et Cuzin - Réseau intermédiaire de transport en commun - Etape 2 - Protocole d'accord transactionnel - Marché de voirie passé après appel d'offres - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2004-2307 - Vaulx en Velin - Boulevard urbain "est", entre les avenues Garibaldi et Charles de Gaulle - Clôture de la concertation préalable - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Beauverie étant absent, je vous communique l'avis favorable de la commission sur les rapports numéros 2004-2266 et 2004-2307.

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB en remplacement de M. BEAUVERIE absent.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2004-2270 - Projet Pacerel - Avenant 2004 à la convention-cadre Equal - Avenant 2004 aux conventions avec les autres membres du partenariat de développement - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur le vice-président Muet comme rapporteur du dossier numéro 20042270. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2004-2272 - Résultat des opérations d'immobilier dédié aux jeunes entreprises technologiques - Comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour l'année 2003 des conventions publiques d'aménagement (CPA) confiées à la SERL - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle implantation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Gandilhon a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2272. Monsieur Gandilhon, vous avez la parole.

M. GANDILHON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés

Rapporteur : M. GANDILHON.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2004-2273 - Lyon 7° - Lyon Gerland - Implantation du siège de l'Institut national de recherche pédagogique (INRP) - Avenant n° 1 à la convention de mandat - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

N° 2004-2274 - Travaux sur biens immobiliers - 18 lots tous corps d'état - Autorisation de signer des marchés - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2004-2281 - Commission permanente de délégation de service public - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur le vice-président Duport comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2273, 2004-2274 et 2004-2281. Monsieur Duport, vous avez la parole.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

Désignation de membres de la commission permanente de délégation de service public (rapport n° 2004-2281)

Opérations de vote

M. LE PRÉSIDENT : Nous devons désigner des membres à la commission permanente pour la délégation de services publics. Nous allons procéder à l'élection en remplacement de monsieur Legall comme suppléant et de monsieur Rodde comme titulaire.

J'ai reçu, conformément à l'espèce de consensus qui peut exister dans notre assemblée, les candidatures de monsieur Legall et de monsieur Collet.

Alors, monsieur Chevallier, vous vous inquiétez de ministres un peu pressés, quelquefois d'ailleurs un peu trop pressés, je l'ai remarqué mais je ne pense que cela doit déstabiliser, pour notre part, en tous cas, notre volonté de nous en tenir à une certaine représentation de notre assemblée.

Je vous proposerai donc les candidatures de monsieur Legall comme titulaire et de monsieur Collet comme suppléant

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non ? Nous allons donc désigner quelques scrutateurs, monsieur Bénarbia qui est tombé sous mon regard, monsieur Broliquier qui souriait également, ensuite monsieur Jean-Christophe Darne et monsieur Julien-Laferrrière. Donc, le scrutin est ouvert.

(Les conseillers votent).

N° 2004-2277 - Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Statuts modifiés - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2004-2278 - Maison rhodanienne de l'environnement (MRE) - Désignation des représentants - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle de gestion interne -

M. LE PRÉSIDENT : Les rapports 2004-2277 et 2004-2278 sont retirés de l'ordre du jour.

(Retirés).

N° 2004-2282 - Fourniture d'équipements de protection individuelle - Autorisation de signer trois marchés pour des fournitures d'équipements de protection individuelle des pieds, des mains et divers (trois lots attribués sur quatre) - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2004-2283 - Contrats d'assurance généraux - Lancement de la procédure de marché négocié avec mise en concurrence - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2004-2284 - Lyon 2° - Centre d'échanges de Lyon-Perrache (lot n° 2) - Nettoyage - Autorisation de signer un marché pour des prestations de services - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

N° 2004-2285 - Vaulx en Velin - L'Ecoin sous la Combe - Autorisation de signer des marchés pour des travaux de rénovation de chauffage urbain - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Forissier, rapporteur, est absent. La commission a émis un avis favorable sur les rapports 2004-2282 à 2004-2285.

Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le président COLLOMB, en remplacement de M. FORISSIER absent.

N° 2004-2286 - Utilisation du logo et parrainage de bandes annonces - Marché négocié de clientèle avec la société Socemie - Protocole d'accord transactionnel - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

N° 2004-2287 - Paiement des prestations dues au titre du marché de clientèle n° 93-0627 A à la Secemie - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRÉSIDENT : Les rapports numéros 2004-2286 et 2004-2287 sont retirés. Ils avaient trait à Euronews. Je crois que nous aurons l'occasion d'avoir un débat plus global sur le problème d'Euronews.

(Retirés).

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2004-2288 - Saint Priest - Assainissement des quartiers de Mi-Plaine "est" et de Manissieux - Individualisation de l'autorisation de programme - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2004-2289 - Saint Fons - Station d'épuration - Traitement des fumées - Demande d'individualisation d'autorisation de programme - Lancement de la procédure de maîtrise d'oeuvre - Abrogation de la délibération n° 2004-2141 en date du 20 septembre 2004 pour des raisons de forme administrative - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2004-2303 - Avenants remplaçant les indices de révision des prix des marchés, produits et services divers A, B et petit profilé en acier à chaud à la suite des décisions du ministre de l'économie et des finances - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-2305 - Coparly - Avenant n° 4 à la convention pluriannuelle - Complément d'actions pour l'exercice 2004 - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur Bourgogne comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2288, 2004-2289, 2004-2303 et 2004-2305. Monsieur Bourgogne vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur en remplacement de M. Bourgogne absent : Monsieur Bourgogne n'ayant pu participer à la séance de ce soir m'a demandé de rapporter les dossiers que lui avait attribué la commission. Donc, avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD en remplacement de M. BOURGOGNE absent.

N° 2004-2290 - Craponne - Francheville - Grand Moulin de l'Yzeron - Contrat de rivière - 2° tranche de travaux de réhabilitation - Lancement des études de conception - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2290. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour engager les études de conception de la deuxième tranche des travaux du Grand Moulin de l'Yzeron. Nous aurons des aides de la Région et du ministère de l'Ecologie quand nous engagerons les travaux mais, pour l'instant, ce sont les études de conception. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2004-2291 - Mise en place d'une nouvelle convention-cadre de restauration et de droit de passage cour-traboule ville de Lyon-Communauté urbaine - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Guimet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2291. Monsieur Guimet, vous avez la parole.

M. GUIMET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. GUIMET.

N° 2004-2292 - Convention de partenariat d'expérimentation du tri sélectif dans le parc de Miribel-Jonage - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-2302 - Interventions urgentes de jour et de nuit sur le domaine public situé sur le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-2306 - Quartier de la Duchère - Dispositif propreté du grand projet de ville - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2292, 2004-2302 et 2004-2306. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2004-2293 - Collecte sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon et traitement des déchets dangereux des ménages - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-2294 - Reprise des journaux-magazines et gros de magasin provenant de la collecte sélective et reprise des papiers et cartons provenant des déchetteries - Lot n° 1 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

N° 2004-2295 - Reprise des journaux-magazines et gros de magasin provenant de la collecte sélective et reprise des papiers et cartons provenant des déchetteries - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Perret a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2293 à 2004-2295. Monsieur Perret, vous avez la parole.

M. PERRET, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. PERRET.

N° 2004-2297 - Adhésion de la Communauté urbaine au réseau Tempo territorial - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Rabatel a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2004-2297. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL, rapporteur : Les responsables des bureaux des temps français ressentent le besoin de se réunir pour échanger leurs analyses et leurs pratiques et cela est d'autant plus nécessaire que les politiques temporelles sont des politiques nouvelles et innovantes. Des universitaires chercheurs, des associations dont les activités sont interrogées par les questions de temps et des entreprises qui sont elles-mêmes confrontées aux questions d'articulation de temps de travail et hors travail peuvent aussi adhérer à ce réseau. Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

N° 2004-2308 - Astreintes de la catégorie A aux services urbains et de la catégorie C à la propreté (période hivernale) - Régime indemnitaire de fonction des agents de la propreté (période hivernale) - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service carrière-conseil

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2308. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

DEUXIEME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

M. LE PRÉSIDENT : Pour débiter la deuxième partie de notre séance, je vous propose une présentation synthétique de l'ensemble des rapports des délégataires de service public par monsieur le vice-président Bertrand. Monsieur le vice-président Claisse nous rendra compte de la réunion de la commission consultative des services publics locaux qui a examiné ces rapports. Ensuite, chaque rapporteur donnera l'avis de la commission qui a examiné ces rapports et ceux d'entre vous qui ont demandé un temps de parole pourront alors intervenir.

N° 2004-2236 - déplacements et urbanisme - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation de stationnement public déléguée à la société Epolis parcs - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2004-2237 - déplacements et urbanisme - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation d'un ouvrage de stationnement public déléguée à la société de construction et d'exploitation du parc Récamier - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2004-2238 - déplacements et urbanisme - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Vinci Park - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2004-2239 - déplacements et urbanisme - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation d'ouvrages de stationnement public déléguée à la société Lyon Parc Auto - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Touraine a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2004-2236 à 2004-2239. Monsieur Touraine, vous avez la parole.

M. le vice-président TOURAINE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces quatre dossiers, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bertrand va nous présenter ces rapports.

M. le vice-président BERTRAND : Monsieur le président, mes chers collègues, la loi de 2002 nous oblige à présenter les rapports des délégataires que vous avez d'ailleurs tous la possibilité de consulter. Je ferai une présentation rapide sur les points essentiels, sachant que cette même loi oblige à ce que ces rapports soient également présentés à la commission consultative de délégation des services publics locaux, que cette commission est présidée par monsieur Claisse et, monsieur le président, si vous en êtes d'accord, monsieur Claisse fera un compte-rendu de sa propre commission.

Je rappellerai que nous avons, pour l'eau potable, trois délégataires dont la CGE qui est le principal délégataire, qui couvre environ 90 % de notre distribution en eau potable. Pour les parcs de stationnement, nous avons quatre délégataires dont trois principaux qui vous sont donnés en projection qui couvrent 24 parcs de stationnement. Pour le chauffage urbain, nous avons un délégataire qui vient d'être renouvelé cette année, la société Prodit. Pour l'incinération des déchets, nous avons un délégataire, Valorly ; pour le golf de Chassieu, la société Blue Green et enfin, pour les cimetières, c'est la société Saur France.

Les données d'activités de ces différentes délégations de service public -

En ce qui concerne l'eau, une production en forte progression ainsi qu'une facturation, même s'il apparaît que la facturation va moins vite que la production, ce qui veut dire que nos concessionnaires ont un certain travail de recherche de déperditions à faire en ce moment. Je dois dire que la progression est aussi due, pour l'année 2003, à l'effet caniculaire.

Pour les parcs de stationnement, comme cela est d'ailleurs vrai depuis quelques années, le nombre de passages a tendance à s'effriter ainsi que le nombre d'abonnés, en tout cas pour l'année 2003.

En ce qui concerne le chauffage urbain, l'année 2003 est une année relativement en progression par rapport aux années précédentes, et ceci à la suite de dispositions climatiques.

Pour l'incinération des déchets, l'usine Valorly du nord, de Rillieux la Pape, a traité en 2003 nettement moins que les années précédentes, et cela contrairement aux engagements que le concessionnaire avait promis au début du contrat. Ceci étant, il y a des discussions actuellement à caractère technique entre nos experts et ceux de Valorly pour déterminer si les calories qui sont contenues dans les ordures justifient cette baisse d'activité, ce qui nous pénalise parce que cette baisse d'activité nous oblige à aller transporter les ordures ménagères ailleurs.

En ce qui concerne le golf, là aussi, une fréquentation en effritement. Je pense que le golf de Chassieu n'est pas un des mieux lotis en la matière.

Enfin, pour les cimetières, nous avons au contraire des progressions sensibles.

Les éléments financiers -

En ce qui concerne les éléments financiers de ces délégations -mais on y reviendra peut-être plus en détail tout à l'heure- sur les deux premiers, l'eau potable et les parcs de stationnement, comme vous le voyez, ce sont des activités rentables, tant pour le délégataire d'ailleurs puisque pour l'eau, par exemple,

il a un bénéfice avant impôt de 19 M€ mais nous-mêmes nous touchons une redevance de 18 M€ pour cette même activité.

Pour les parcs de stationnement, 5 M€ de résultats et 3,1 M€ de redevance qui nous revient.

Pour le chauffage urbain, le résultat n'est pas négligeable (2 M€). Par contre, il ne nous revenait, dans l'ancien contrat, pratiquement rien ; c'est légèrement amélioré dans le contrat qui démarre cette année.

Pour l'incinération des déchets, il y a très peu de profit apparent et très peu de redevance.

Le golf est une activité déficitaire.

Il en est de même des cimetières mais, pour ceux-ci, il y a une raison à la chute du bénéfice, que l'on voit passer de 1 M€ à 60 000 €, baisse qui est liée au fait que le concessionnaire inscrit maintenant dans ses charges des frais financiers qu'il n'inscrivait pas les années d'avant.

Revenons sur les deux grandes concessions :

L'eau potable -

Comme vous le voyez, un profit qui reste tout à fait important, qui est même en progression malgré la diminution du prix de l'eau que nous avons négociée il y a deux ans, diminution qui portait sur 6 % en particulier, mais cette progression est liée à trois choses :

- l'augmentation des volumes dont nous avons parlé tout à l'heure,
- la diminution et la bonne contrainte sur les charges d'exploitation du concessionnaire,
- enfin, un coefficient d'actualisation qui lui est particulièrement favorable pour l'année 2003, de près de 4 %.

Les parcs de stationnement -

En ce qui concerne les résultats financiers pour les parcs de stationnement, comme vous le voyez, trois bénéficiaires. Enfin, un parc de stationnement est déficitaire, celui de Juliette Récamier, et Epolis Parc, qui gère relativement peu de choses, a un résultat tout juste équilibré. Par contre, des niveaux de résultats satisfaisants, tant en ce qui concerne LPA que Vinci parc, et ce malgré une conjoncture, comme je le disais tout à l'heure, qui est régressante ou en tout cas qui s'effrite mais la profitabilité vient du fait que ces deux concessionnaires maîtrisent très bien leurs charges et les diminuent.

Voilà, monsieur le président, une présentation rapide de ces rapports de concessionnaires et, si vous me le permettez, je crois que l'on peut laisser la parole au vice-président Claisse.

M. le vice-président CLAISSE : Merci, monsieur le président. Chers collègues, je dois vous faire part des observations de la commission consultative des services publics locaux qui a eu à examiner les rapports des délégataires. Je vais, comme mon collègue Bertrand, aller à l'essentiel et vous faire part des principales observations, délégataire par délégataire ou grande délégation par grande délégation.

Sur la production et la distribution d'eau potable, les membres de la commission formulent quatre observations. Ils constatent :

- tout d'abord que la baisse du prix qui a été négocié dans le cadre de la dernière révision quinquennale a été en partie compensée, cette année, par l'évolution du coefficient d'indexation du prix de l'eau. Les membres de la commission constatent que la Générale des eaux a ainsi pu reconstituer ses marges dès 2003, soit un taux de rentabilité de 18,2 %. Les membres de la commission estiment que ce taux de rentabilité est excessif ;

- deuxième observation formulée sur l'eau, les membres de la commission souhaitent des explications pertinentes quant à la dégradation continue du rendement du réseau depuis 1999. Les services, bien évidemment, ont engagé une étude sur ce sujet ;

- troisième observation, ils souhaitent une harmonisation quant à la périodicité du renouvellement des compteurs d'eau entre la SDEI qui les renouvelle tous les vingt-cinq ans et la Générale des eaux qui les renouvelle tous les quatorze ans ;

- enfin, quatrième et dernière observation sur la délégation de l'eau, la commission souhaite que soit précisé, lors de la future révision quinquennale, le devenir du solde des provisions pour renouvellement, tout en précisant qu'ils estiment que ce solde doit revenir à la collectivité.

Sur les parcs de stationnement, la commission formule des observations concernant tout aussi bien les données financières que les données techniques :

- sur les données financières, la commission souhaite la poursuite de l'amélioration des comptes-rendus, en se basant sur le compte présenté par Lyon Parc Auto, ce qui est une invitation faite aux autres délégataires de s'aligner sur les améliorations apportées par Lyon Parc Auto dans la présentation de son compte-rendu technique et financier ;

- concernant les données techniques d'exploitation, la commission souhaite que leur présentation soit affinée, à l'avenir, en poursuivant la présentation du nombre d'heures de stationnement vendues par les délégataires et surtout en la ventilant par périodes (semaine, week-end, période mensuelle) ;

- ensuite, ils souhaitent que cette présentation soit accompagnée d'une estimation qualitative sur le taux de remplissage et le degré de saturation de certains parcs ;

- enfin, la commission rappelle son souhait d'être associée au suivi des effets de la nouvelle tarification qui sera mise en place au 1^{er} janvier 2005.

Sur le rapport Valorly, pour l'usine d'incinération de Lyon nord, les membres de la commission formulent quatre observations :

- premièrement, ils souhaitent une amélioration de la forme et du contenu du compte-rendu technique et financier du délégataire qu'ils estiment actuellement insuffisant ;

- deuxièmement, ils souhaitent que soit revu le calcul du pouvoir calorifique afin de réduire l'écart constaté entre les tonnages effectivement traités par Valorly et les tonnages effectivement prévus au contrat ;

- en troisième lieu, ils demandent une présentation détaillée des dépenses de renouvellement qui ne figurent pas encore actuellement au compte-rendu ;

- enfin, comme pour les délégations sur l'eau, ils souhaitent que soit précisé, dans un futur avenant au contrat, le devenir du solde des provisions pour renouvellement, en précisant qu'ils estiment que ce solde doit revenir à la collectivité.

Sur le rapport annuel Prodith, chauffage urbain, une seule observation : la commission tient à faire part de sa satisfaction quant à la remise en concurrence de cette délégation et attend plus de lisibilité dans la prochain compte-rendu technique et financier du délégataire pour la période correspondant au nouveau contrat de délégation.

Sur le golf de Chassieu, la commission, à l'inverse des souhaits qu'elle émet sur l'eau et Valorly, apprécie que le délégataire implique les produits financiers liés au solde des provisions pour renouvellement et que la restitution de ce solde à la collectivité, en fin de contrat, soit contractualisée. Elle souhaite, sur le golf de Chassieu, que le délégataire présente également une programmation pluriannuelle des renouvellements.

J'en termine par les cimetières communautaires : les membres de la commission constatent une amélioration de la gestion des renouvellements, avec la présentation d'une programmation pluriannuelle. Ils souhaitent que, dès le prochain rapport annuel, le délégataire stabilise les frais de structure, les frais financiers et améliore le recouvrement des créances.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, les principales observations qui ont été formulées par la commission consultative des services publics locaux, à la suite de l'examen des rapports annuels. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je souhaite que nos services puissent examiner ces remarques et apporter les réponses qui conviennent. Nous avons deux minutes de temps de parole pour le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Le regroupement de la présentation des rapports de délégataires de service public par deux vice-présidents nous conduit, monsieur le président, à vous proposer un unique trait des deux interventions que nous avons sollicitées, soit celle de l'activité des différentes exploitations de stationnement public puis, à la suite, celle de l'activité de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon nord déléguée à Valorly.

Le premier est celui lié au stationnement public. Ce rapport est un sujet majeur d'attention dans notre agglomération. Nous devons saluer l'effort de présentation que vos services ont fait au sein de la commission déplacements et urbanisme mais il serait souhaitable de prévoir quelques compléments pour l'an prochain.

Ce point est un complément à ce que vient de dire monsieur Claisse mais trouvera un support favorable et une grande importance de diagnostic en fonction, entre autres, des nouvelles tarifications des parkings du centre d'agglomération. La forme littéraire des rapports a sans doute ses devoirs pour la justesse légale de nos délibérations mais la présentation graphique dont nous avons bénéficié offre une grande qualité pour décliner et figurer les tendances.

Autre amélioration, il sera intéressant de coupler les évolutions constatées sur les stationnements avec celles des transports en commun et les autres modes de déplacements afin d'établir des comparaisons louables ; il sera convenable de décliner les raisons possibles des évolutions.

Nous vous rappelons par ailleurs l'intérêt d'intégrer ces délégations de gestion de stationnement et surtout le plus important, celui de Lyon Parc Auto, au sein de celle du syndicat des transports en commun de notre agglomération.

A la suite, comme indiqué en préambule, je me permets de continuer pour quelques remarques à l'objet du rapport concernant l'usine d'incinération. Chacun connaît cette usine dans le paysage de notre agglomération, qui ponctue nombre de limites. L'originalité de ce rapport est qu'il ne soumet à la collectivité qu'une moitié de la contribution réelle de cette usine sur le territoire communal de Rillieux. La collectivité, entre autres la Communauté urbaine, entend détacher l'exploitation de l'usine et celle du chauffage urbain. L'exploitation de l'usine est dédiée à Valorly et celle du chauffage urbain à Dalkia qui a, dans ses devoirs, la faculté de compenser les lacunes de l'autre.

Le tableau présenté marque une variation en diminution des indicateurs d'activités et une variation en augmentation pour les indicateurs financiers mais un critère ignoré dans cette présentation porte sur une augmentation du coût affecté aux usagers et aux seuls habitants de la ville nouvelle de la commune.

Cette disposition, quoi que acceptable sans doute en des termes techniciens ou technicistes, est totalement inconvenante, surtout dans l'état de dégradation des conditions de notre société : la baisse des indicateurs autres que celle du tonnage incinéré, en grande partie due à une panne qui dura les trois derniers mois de l'année 2003, insuffisance de puissance compensée par une chaufferie secondaire gérée par Dalkia mais cette chaufferie fonctionne strictement au fioul, l'incidence financière a somme toute été portée uniquement par les habitants et non dans le respect des conventions possibles entre les différents délégataires.

Il serait souhaitable que ce point ne se reproduise pas. Mais la société Valorly, pour des raisons d'aménagement technique de son outil de travail, nous précise que le point de cessation d'activité se reproduira en février prochain. Sauf l'effet exagéré ou particulier d'un dérèglement climatique, il serait convenable qu'une meilleure attention de nos services puisse trouver un nouvel arrangement et empêcher cette nouvelle contribution qui afflige les dépenses des habitants de la commune.

En vous remerciant, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre aux voix ces dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président TOURAINE.

N° 2004-2279 - finances et institutions - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation d'un complexe de golf public délégué à la société Blue Green - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Bertrand a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2279. Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

M. le vice-président BERTRAND, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais mettre aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice président BERTRAND.

N° 2004-2280 - finances et institutions - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation des cimetières communautaires de Bron et Rillieux la Pape déléguée à la société Saur - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Bertrand a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2280. Monsieur Bertrand, vous avez la parole.

M. le vice-président BERTRAND, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai oublié de donner la parole à monsieur Chevailler pour les cimetières.

M. CHEVAILLER : Simplement pour dire qu'à titre personnel je m'abstiendrai, en solidarité avec le travail que nous faisons avec le secteur funéraire de la ville de Lyon qui se trouve mis en concurrence, y compris avec notre secteur public. C'est une question à réfléchir pour plus tard.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai vérifié, je crois qu'on a une délégation de trente ou vingt-cinq ans. Donc, on aura le temps de réfléchir.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : M. Chevailler (groupe Communiste et intervention citoyenne).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BERTRAND.

N° 2004-2298 - proximité, ressources humaines et environnement - Rapport des délégataires de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation de l'usine d'incinération des ordures ménagères Lyon nord à Rillieux la Pape déléguée à la société Valorly - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud rapporte le dossier 2004-2298.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2004-2299 - Rapport des délégués de service public - Exercice 2003 - Activité de production et de distribution de chaud et de froid urbains déléguée à la société Prodiith - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Toujours madame Mermoud pour le rapport 2004-2299.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2004-2300 - proximité, ressources humaines et environnement - Rapport des délégués de service public - Exercice 2003 - Activité de production et de distribution d'eau potable déléguée aux sociétés CGE et SDEI par affermage - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

N° 2004-2301 - proximité, ressources humaines et environnement - Rapport des délégués de service public - Exercice 2003 - Activité d'exploitation d'une unité de production d'eau potable en secours déléguée à la société CGE par concession - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud rapporte les dossiers numéros 2004-2300 et 2004-2301. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Monsieur le président, lors du dernier Conseil, à l'occasion de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau, nous nous étions interrogés sur la ou les raisons de la remontée du prix de l'eau. En effet, après la révision quinquennale intervenue en 2001, le prix de l'eau avait sensiblement baissé en 2002 mais pour remonter immédiatement ensuite. Le prix de l'eau 2003 est ainsi revenu à son niveau 2001. L'effet bénéfique de la négociation n'est pas totalement perdu puisque nous avons au moins gagné ce décalage de deux ans.

L'examen des rapports des délégués nous permet d'y voir plus clair aujourd'hui. L'essentiel de la progression de 4,2 % enregistrée vient mécaniquement du coefficient d'indexation

attaché à la révision des prix qui a augmenté, lui, de 4 %. Pas de chance, un des indices nationaux qu'il le définissent a augmenté très fortement cette année et nous ne pouvons qu'entériner cette progression. Pendant toute la durée des contrats en cours, le coefficient d'indexation sera calculé comme il l'est aujourd'hui et il faudra se poser la question de sa redéfinition en 2016 si la mémoire ne s'en perd pas d'ici là.

Par contre, on peut souligner un autre point qui illustre la bonne santé financière de nos délégués mais pas forcément la bonne santé technique des réseaux qu'ils gèrent pour nous. En 2003 -cela a déjà été soulevé tout à l'heure-, 20 % de l'eau produite n'est pas facturée, elle disparaît dans la nature sans qu'on en connaisse précisément l'utilisation. Le rendement de notre réseau a baissé brutalement en un an de 90 à 80 %. Qui paye ces pertes d'eau ? A priori, les délégués qui n'ont personne à qui le facturer. C'est dire combien leur marge confortable, d'après les rapports qui nous ont été présentés aujourd'hui et repris à la fois par le vice-président Bertrand et la commission consultative des usagers, pourrait être bien supérieure.

D'où vient cette baisse de rendement ? Des études approfondies sont menées conjointement par le service et le délégué. On connaît certaines raisons, des consommations forfaitaires ou des volumes mal estimés, particulièrement en période de canicule, des vols d'eau, des fuites. Nous espérons que ce n'est pas un déficit d'entretien des réseaux, ce qui serait pour nous vraiment très préoccupant.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2004-2243 - déplacements et urbanisme - Lyon 1^{er} - Action d'accompagnement des propriétaires et occupants de logements privés conventionnés - Convention de participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lévêque a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2243. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Merci, monsieur le président. Cette délibération prévoit une action d'accompagnement des propriétaires et locataires des logements privés conventionnés. Donc, cette action se mettra en place à partir de plusieurs constats :

- premier constat, un marché immobilier qui s'envole depuis trois, quatre ans, un nombre important de logements conventionnés dans le cadre des nombreuses opérations programmées d'amélioration de l'habitat qui ont été conduites dans le premier arrondissement, puisque ces logements conventionnés du parc privé représentent 17 % des logements sociaux de cet arrondissement et ces logements, pour un certain nombre d'entre eux, arrivent en fin de conventionnement ;

- autre constat, c'est une part du logement privé à vocation sociale qui est passée de 50 % à 6 % entre 1990 et 2003 ;

- autre constat, c'est que 85 logements ont déjà vu leur convention dénoncée en 2004 sur cet arrondissement.

Aussi, cette mission d'accompagnement que nous mettons en place dans le premier arrondissement a pour objectif, d'une part, d'avoir une connaissance plus fine des logements conventionnés de cet arrondissement et de mieux analyser la fonction sociale du parc privé, d'autre part, de repérer et d'anticiper les sorties de conventionnement et de favoriser le maintien de la vocation sociale de ces logements, soit par l'accompagnement des propriétaires pour aboutir au prolongement du conventionnement, soit en privilégiant le transfert de ces logements dans le parc public lorsqu'ils sont mis en vente. La quatrième mission est d'informer les locataires de leurs droits en cas de sortie de conventionnement.

Enfin, à partir de cette expérience, il s'agira de proposer une méthodologie et des outils susceptibles d'être étendus à l'échelle de l'agglomération pour maintenir du logement privé à vocation sociale.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts a demandé la parole.

M. DURIEUX : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Gauche alternative, écologique et citoyenne, vous avez la parole.

Mme MERMOUD : De même, monsieur le président, pas grand chose à rajouter par rapport à la présentation de monsieur Lévêque si ce n'est que nous ne pouvons qu'appuyer cette délibération qui traduit concrètement la mise en application du volet de notre programme local de l'habitat concernant le parc privé à vocation sociale.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

**Désignation de représentants au sein de la
commission permanente de délégation de service public
(Rapport n° 2004-2281)**

Résultats du vote

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donner les résultats du vote :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne 105
- à déduire : bulletins blancs ou nuls 13
- reste pour le nombre de suffrages exprimés 92
- majorité absolue 47

Ont obtenu :

* titulaire -

- M. Le Gall 68 voix
- M. Perret 15 voix
- Mme Bertrix 4 voix
- Mme Vessiller 2 voix
- Mme Puvis de Chavannes 1 voix
- M. Polga 1 voix
- M. Laurent 1 voix

* suppléant -

- M. Collet 68 voix
- M. Bonnard 5 voix
- M. Moralès 4 voix
- M. Benarbia 2 voix
- Mme Tournaire 1 voix
- M. Philipps 1 voix
- M. Beauverie 1 voix
- M. Reppelin 1 voix

Monsieur Le Gall est élu titulaire et monsieur Collet suppléant.

N° 2004-2244 - déplacements et urbanisme - Marché de mise à disposition et exploitation d'abris voyageurs, de mobiliers urbains d'information et d'un parc de vélos - Autorisation de signer un marché - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2244. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA, rapporteur : Monsieur le président, c'est le rapport qui va vous permettre de signer le marché de mise à disposition d'abris voyageurs, de mobiliers urbains et d'un parc vélos avec la société Decaux.

Je vais recontextualiser un peu parce qu'on lit beaucoup de choses ici ou là. Je vous rappelle tout de même que la Courly avait signé un marché en 1972 et qu'au fur et à mesure qu'on a rajouté du mobilier urbain, on procédait par avenants. La jurisprudence et la prudence nous incitaient à remettre les choses d'équerre et à relancer le marché ; c'est d'ailleurs ce que vous avez autorisé le 7 juillet 2003.

Puis il y a eu l'approbation du cahier des charges ; c'était un appel d'offres dit "à performance" compte tenu du caractère novateur de la partie vélos (de 2 000 à 4 000 vélos installés). C'était un marché qui permettait de mettre tous les candidats à égalité puisque, même si Decaux avait implanté des abribus, etc., il était précisé que ces mobiliers seraient retirés dans l'année de début d'application du marché. Deux groupes seulement ont répondu, vous le savez : Decaux et Clear Channel. Ce sont les deux premiers mondiaux, ce n'est pas très étonnant parce que, vu l'importance du mobilier à installer, très peu étaient dans la capacité de répondre.

Je ne faisais pas partie du jury donc j'ai pu reprendre le dossier dans sa totalité, le regarder d'un œil neuf ou en tout cas neutre. J'ai regardé l'analyse faite par les services techniques, l'analyse qui non seulement soulignait la qualité des réponses sur le plan technique mais également le caractère voisin dans la qualité des uns et des autres. Ce qui a fait la différence, c'était effectivement les aspects financiers puisque, pour une durée de treize ans, le groupe Decaux proposait une redevance à la Courly de 18,2 M€, ce qui était loin d'être le cas du concurrent, même s'il est d'usage de ne pas dévoiler la nature des propositions de celui qui n'a pas été choisi.

Je voulais remercier les services, remercier les membres de la commission d'appel d'offres parce qu'on dit tellement de choses que, entre deux coups de téléphone des plus hauts placés, je me demande comment ils ont pu délibérer -je plaisante mais à peine !-. Je voulais simplement dire que, si l'on compare la situation initiale avec la situation après la signature du marché, on constate, premièrement, qu'on sort d'une situation juridique contestable, deuxièmement -je l'ai dit- que le Grand Lyon ne percevait pas de redevance mais payait pour faire nettoyer les abris où il n'y avait pas de publicité ; donc, entre les 300 000 € payés par la Courly annuellement pour ce nettoyage et les 18,2 M€ qui seraient versés par le gagnant, il n'y a pas photo !

Le nombre d'abribus passerait de 1 365 aujourd'hui à 2 200 à la fin du mandat. Donc pour tous ceux qui s'inquiètent en disant : "Et moi, dans ma commune, il n'y a pas suffisamment d'abribus !", il y aura des possibilités d'implantations nouvelles ; il faudra évidemment arriver à l'heure mais là, je me retournerai du côté du Sytral. Les sucettes passeront de 536 à 600. L'essentiel, je crois, c'est l'aspect le plus spectaculaire, l'installation de stations vélos et de vélos, 2 000 vélos en 2005 en principe et 2 000 en tranche conditionnelle ultérieurement.

Je me félicite, je trouve qu'il y a une grande rigueur dans le processus. Je mettrai un bémol, c'est que l'on est dans une situation de concurrence qui est intense et tous les coups, y compris juridiques, sont permis. Il se trouve que les trois derniers marchés ont fait l'objet de recours et de recours qui ont été acceptés, dans les grandes villes françaises -je cite Strasbourg, je peux en citer d'autres-, par les tribunaux. Alors, je souhaite ne pas être un "oiseau de mauvais augure" et j'espère effectivement que ce contrat puisse s'appliquer le plus rapidement possible puisque si l'on doit planter 450 stations de vélos et 4 000 vélos, il y a un gros travail à faire sur l'espace public et les réservations dans les arrondissements et les communes limitrophes.

Voilà, monsieur le président, ce que je voulais dire sur ce dossier qui me semble être un bon dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Nous saluons sans ambiguïté votre décision d'avoir mis fin aux termes inconvenants d'une ancienne relation entre notre organisation intercommunale et une structure industrielle et commerciale en position de presque monopole pour le développement du mobilier urbain.

L'augmentation de 835 protections permettra d'attendre plus confortablement la venue d'un véhicule de transport en commun sur l'ensemble de nos cinquante-cinq communes. Le parallélépipède tentant d'abriter quelques patients utilisateurs du transport en commun est une amélioration significative par rapport au mât isolé jalonnant les bords de chaussée au sein des communes dites hors du centre de l'agglomération. Celles-ci, néanmoins, pourront-elles espérer que cette disposition s'accompagnera d'une augmentation significative de la desserte et de la fréquence de desserte de transport ?

Nous devrions bénéficier, par ailleurs, d'une embellie du déplacement vélo avec un possible, envisageable ou éventuel parc d'au moins 2 000 vélos, soit un événement significatif sur l'ensemble du territoire de nos cinquante-cinq communes. Nous ne devons pas limiter notre plaisir pour autant avec une relative innocence des conditions futures de gestion, tant pour les conditions de mise à disposition que pour les effets de pertes, dégradations et autres affres que pour l'emprise du domaine public de lieux sécurisés de dépôt et reprise. Des

expériences analogues sont déjà, depuis quelques temps et depuis quelques années, acquises et pérennes en d'autres lieux et en d'autres communes. Le bilan de celles-ci aurait pu être une base de négociation inscrite au sein de ce nouveau contrat. Cette relative absence ou ce flou de quelques termes contractuels pourraient être une faiblesse pour la réussite du projet au bénéfice des intentions. Pour ce même bénéfice, les communes dites hors du centre pourront-elles espérer une forte augmentation préalable du linéaire de pistes cyclables, sans omettre également la nécessité d'augmenter les emplacements de stationnement des vélos.

Nous relevons l'augmentation des modules de mobilier pouvant jalonner le domaine public de chacune de nos communes, en portant la surface d'information à caractère publicitaire de 536 unités à près de 1 400. Les négociations ont obtenu, certes, une redevance d'occupation du domaine public de l'ordre de 18 M€ sur treize ans. Treize ans, cela nous porte à 2007 et cela contribue à un budget annuel de 1,4 M€. La surface de publicité de ces supports décline un rapport 194 € par support. Les communes espèrent néanmoins que les services communautaires auront la délicatesse de mettre à disposition ou de libérer un usage de ces supports fixes d'informations, à leur convenance et à titre gratuit.

Par ailleurs, les termes du contrat prévoient sans doute la définition des rôles de chacun au respect des attendus du conseil de la concurrence du 7 juillet 1998 attribuant les frais de raccordements, l'installation de l'électricité à la charge de l'afficheur. Il serait regrettable que l'objectif de redevance de 18 M€ soit écorné par telle ou telle chose. En tout état de cause, il serait bien sûr remarquable et préférable que les objets utilisant le domaine public soient autonomes en énergie, engageant ainsi chaque jour et un peu plus et en chaque détail notre démarche de développement durable et d'économie d'énergie.

Au plan éthique, autant le mobilier que les abris libéreront une possible information, surtout semble-t-il à caractère publicitaire, sur le domaine public. Nous ne pouvons par ignorer non plus que les vélos s'agrémenteront de quelques calicots et que cet ensemble de surface augmentera le support publicitaire. Il est peut-être regrettable de porter une telle disposition sensiblement contraire aux engagements de réduction de cette pollution visuelle, nous laissant loin d'enfourcher les requêtes de structures tels que les casseurs de pub.

Au plan moral, nous pourrions discuter de la qualité, de l'homogénéité, de la standardisation et la banalisation du modèle d'équipement de nos différents paysages urbains. Face à de telles dispositions sans relief, il serait préférable de rechercher l'originalité selon les contextes, au respect ou en vertu de la mise en valeur de chacun de nos paysages. Cette approche nécessiterait l'élaboration d'une charte, d'un concept pour le territoire communautaire. Quelques expériences intéressantes, attachées cette fois-ci au choix du mobilier d'éclairage public, démontre toute la valeur et la personnalité de cette démarche.

Mais, sans doute, le point le plus important est malheureusement l'absence de clause d'insertion au sein de ce marché. Autant la réalisation des éléments que la mise en place de l'entretien sont des supports propices à cette œuvre. L'entreprise fait sans doute déjà quelques efforts. Néanmoins, il est toujours préférable d'asseoir l'assurance de cette discipline et d'en maîtriser les termes aux conditions souhaitées par nous. Ce point permettrait sans doute de montrer une politique volontariste, en appréciant une discipline d'action et bien en avant des valeurs d'information par les surfaces du mobilier urbain.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe UDF et apparentés.

M. le vice-président VESCO : Avant toute chose, on peut, comme l'a noté Gilles Buna, relever les bienfaits de la concurrence et à la fois de la procédure d'appel sur performance, bienfaits conjugués qui ont permis au Grand Lyon, là où il ne touchait aucune redevance et devait en outre payer effectivement l'équivalent de 300 000 € par an pour le nettoyage des abribus non publicitaires, là, le Grand Lyon "se paie", avec la remise à plat de ce contrat, 800 abribus supplémentaires, une redevance assez coquette effectivement, même si c'est sur treize ans et la mise en œuvre sur l'espace public de 4 000 vélos, ce qui représente un coût très considérable.

Alors, sur les abribus, il nous paraît important que l'utilisation des nouveaux abris se développe rapidement et prioritairement dans les communes périurbaines peu ou pas équipées, ceci afin de répondre à l'attente du public et à l'occasion de combler un retard qui nous permet de nous mettre en cohérence avec les orientations du PDU favorisant l'accès aux transports en commun.

En ce qui concerne l'installation de 4 000 vélos en libre service, pour l'espace public des villes de Lyon et Villeurbanne -puisque cela ne concernera, dans un premier temps, que ces deux villes-, ce projet est l'un des deux grands versants avec le réseau cyclable lui-même du plan de développement des modes doux voté par cette assemblée et c'est un volet majeur à mes yeux de votre politique de développement durable.

Il s'agit de rendre la ville plus accessible, de la rapprocher de ses habitants et de la rendre plus agréable à vivre en essayant de capter une partie des déplacements en ville. Comme vous l'avez dit, monsieur le président, la mobilité urbaine devient un facteur essentiel d'attractivité pour les investisseurs.

En même temps, pour répondre aux inquiétudes de monsieur Durieux, le démarrage des pistes cyclables et le projet de zone 30 développés concomitamment par Jean-Louis Touraine s'inscriront en cohérence avec l'installation de ces 4 000 vélos en libre service.

Je dois dire que c'est en soi un pari sans précédent, c'est une première européenne voire mondiale. Nous n'avons pas de référence, ni quantitativement car le système Decaux installé à Vienne en Autriche est de 700 vélos ni qualitativement parce que les nombreuses améliorations obtenues grâce à cette procédure performancielle permet d'avoir deux tours et une discussion réelle entre les deux tours qui nous ont permis vraiment d'avoir des améliorations qui ne me donnent aucune inquiétude, sous la réserve quant à la mise en œuvre et la réussite de ce système qui sera mon lot en qualité de vice-président chargé des modes doux. A ce titre, j'assumerai -comme je l'avais dit devant la commission et avant même la décision de la commission- solidairement la décision du jury et de la PRM dans ce marché et je me battrais avec détermination pour la réussite de ce grand projet.

A une réserve près, monsieur le président : premièrement, il se trouve que l'option choisie ne prévoit pas contractuellement les moyens mis, pré-affectés de manière volontaire sur la performance du produit lui-même, la priorité ayant été donnée, comme l'a rappelé Gilles Buna, sur le financier et sur la redevance. Or, à mes yeux, les outils indispensables pour la réussite de ce grand projet sont à la fois l'innovation et l'adaptation du produit et la communication. La communication est essentielle. C'est comme si une entreprise lançait un nouveau produit. J'ai une crainte à cet égard et je me permets d'attirer votre attention car, à ce jour, rien n'est prévu dans le

budget communication pour le lancement de ce produit. Or, c'est plusieurs millions d'euros qui étaient prévus par le concurrent Decaux en linéaire et en continu sur la durée du contrat en marketing, en commercial et en communication. C'est important, il faut sensibiliser la population et informer sur ce système.

Deuxièmement, innovation et adaptation du produit. Il est évident que treize années, c'est une éternité à l'époque où nous vivons et au rythme des nouvelles technologies. Et l'éternité c'est très long, surtout à la fin ! Et il ne faudrait pas que nous tirions la langue financièrement au moment où on nous demanderait des nouvelles méthodes de paiement, de l'électrification pour l'aide au pédalage ou le téléphone de troisième génération, des visualisations, des guidages vers les stations, des renseignements multiples. Tout cela doit être financé, je le dis clairement, on n'y échappera pas. Ce n'est pas prévu contractuellement dans le contrat Decaux et, pour comparer ce qui est comparable et aborder de manière sereine ce projet, j'attire l'attention sur l'importance de prévoir dans le budget général -puisque c'est dans ce même budget général que tombera la redevance Decaux- que l'on distraie une partie de cette redevance, pas toute puisqu'il faudra penser à d'autres affectations, type DSC ou autre, aux fins de la performance de ce produit.

A cette simple réserve, monsieur le président, nous nous félicitons de ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Socialiste.

Mme GAUTIER : Mes chers collègues, je voulais insister sur l'aspect particulier fait dans cet appel d'offres au service de mise à disposition des vélos. Il est vrai qu'une étude récente auprès des habitants de la Communauté urbaine montre que près de 40 % de nos concitoyens pourraient utiliser un vélo mais ne le font pas pour des raisons essentielles de sécurité ; sécurité par rapport effectivement aux risques de l'automobile mais sécurité aussi par rapport à leur propre vélo dont ils craignent, une fois au travail, que celui-ci ne soit pas retrouvé à la fin de la journée. Par ailleurs, c'est vrai que les logements sont souvent trop petits et ne permettent pas de stocker facilement un vélo dans les appartements.

Je voulais dire que cette innovation -et monsieur Vesco vient d'en parler assez longuement- est tout à fait remarquable puisqu'elle va être concomitante avec la mise en place des sept circuits en cours de réalisation et qu'il convient tout de même de rappeler, puisque ces circuits vont être à la fois interconnectés et vont finir par créer un circuit très très important puisqu'il est prévu : Part-Dieu-Presqu'île, Terreaux-Perrache-Confluent, Vaise-Terreaux, Lyon 6°-GratteCiel, Parc de la Tête d'Or jusqu'à la Part-Dieu, Parc de la Tête d'Or jusqu'à Gerland, les rives du canal de Jonage, que tout cela va créer un maillage tout à fait conséquent. Il s'agit là d'un programme très ambitieux parce qu'on vise la sécurisation des circuits -et nos concitoyens ne le savent pas assez aujourd'hui- et la continuité des circuits.

Je partage l'avis de monsieur Vesco sur la nécessaire communication puisque aujourd'hui, évidemment, nos concitoyens ne perçoivent pas ces éléments car ils sont en train de se réaliser. En même temps, nous allons mettre en place ce dispositif tout à fait innovant, tout à fait particulier qui, de mon point de vue, va changer de façon très importante les comportements et induire, de ce fait, un usage beaucoup plus large du vélo dans notre agglomération, y compris comme un mode de déplacement alternatif aux transports en commun et bien sûr à l'automobile.

Voilà ce que je voulais exprimer ce soir.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Mes chers collègues, il est évident que c'est une grande décision. Je donne la parole à monsieur Pillonel.

M. le vice-président PILLONEL : Merci, monsieur le président. Je tenais à intervenir parce que c'est un dossier qui m'a tenu en haleine pendant assez longtemps et, en même temps, je participais aux réunions sans avoir à voter mais en émettant des avis.

Je dois tout de même le rappeler -on le fait un petit peu de mémoire puisque nous n'avions pas de dossier, que nous n'emportions pas nos dossiers avec nous- néanmoins, je pense que c'est un marché qui encourage la polémique bien entendu parce qu'il engage l'image de notre agglomération, pas seulement dans le cadre du vélo mais aussi parce que les éléments "mobilier urbain" et "mobilier des transports en commun" sont sur l'agglomération très visibles et marquent bien une identité de notre agglomération. Donc, c'est tout à fait naturel que ce marché attire des convoitises et crée même des jalousies. On l'a vu dans certains cas.

Pour ma part, je voulais dire -et ce n'est pas pour répondre aux membres de cette assemblée mais à ceux qui l'ont écrit- que les services ont été efficaces, ils ont été efficaces et je ne voudrais pas qu'ils soient accusés de quoi que ce soit. Je peux vous dire que je me suis assuré de leur parfaite connaissance du dossier et qu'ils ont travaillé avec beaucoup d'à propos. Ils ont travaillé d'abord sur un cahier des charges qui était nouveau puisque c'était un nouveau mode de consultation sur performance et il était assez normal que nous le fassions sur ce dossier.

Je parlerai des vélos qui nous ont permis de faire ce cahier des charges sur performance. En outre, il faut dire que le remplacement des abris existants était justement une remise en concurrence égalitaire entre les concurrents potentiels que nous pouvions avoir. Il y a eu des différences de propositions. Je pense que ce n'est pas une grande rapidité dans le remplacement qu'il nous fallait atteindre mais c'était surtout une continuité dans la possibilité des services de la voirie de suivre ces travaux. Nous n'étions pas capables d'aller plus vite que ce que nous savions faire.

Ensuite, l'installation de nouveaux abris : il y en a 2 200 et cela correspond véritablement d'abord à la notion économique pratique que le Sytral souhaitait nous voir imposer et aussi un nouveau design. Je crois qu'il était temps puisque, depuis trente deux ans, nous avions à peu près les mêmes abris ; je crois qu'il était temps qu'un nouveau design apparaisse sur nos sites de transports en commun. Cela a été, dans le cadre des choix du jury, un élément important. Il n'y a pas eu que le vélo. Il y a eu un véritable choix qui portait aussi sur ce que pouvaient apporter, en termes d'image, les nouveaux abris que nous proposaient les uns et les autres.

Une chose un peu anecdotique : il y a un mobilier d'information, 600 pièces au lieu de 536, qui sera mis en place ou remplacé mais l'anecdote était que les uns et les autres faisaient de la surenchère sur les propositions de publicité que nous pourrions avoir à notre disposition et, notamment dans le dossier qui nous concerne, une face sur deux sera à disposition de la Communauté urbaine. Autant vous dire que c'est beaucoup plus que ce que la Communauté urbaine pourrait utiliser. Mais peut-être qu'ils pourront commercialiser ce qu'ils ont en trop. C'était une surenchère constante entre les concurrents et là, nous sommes arrivés à une répartition intéressante pour nous, que nous ne connaissons pas actuellement en termes de publicité.

En ce qui concerne la mise à disposition d'un parc à vélos, les engins sont manifestement différents, l'un peut-être plus esthétique que l'autre. Mais l'esthétique, vous savez, c'est la sensation de chacun, ce n'est pas forcément une science très définie. Néanmoins, un élément était important à mon sens, c'était le côté sécuritaire du vélo. Et je pense que celui de Decaux était nettement supérieur, et accompagné d'une mise en place de 400 stations d'emprunt ou de dépôt des vélos. Ce qui était intéressant aussi pour nous puisque, en termes de publicité -je suis d'accord avec monsieur Vesco-, il nous faudra faire un effort. Mais déjà le fait d'avoir des implantations nombreuses sur nos deux communes -puisque malheureusement, au départ, on commence Lyon et Villeurbanne, nous pourrions peut-être faire mieux ensuite-, le fait d'avoir des stations nombreuses, c'est aussi une forme de publicité. Decaux en a tenu compte et je crois que c'était intéressant que nous vous le fassions remarquer.

En ce qui concerne le problème financier, je suis d'accord aussi pour dire qu'il y avait des variantes. Dans sa grande sagesse, je crois, le jury n'a pas voulu retenir ces variantes de façon à ne pas déséquilibrer le choix et conserver l'égalité qu'on voulait réelle entre les concurrents. C'est pour cela qu'il a éliminé les possibilités de variantes bien qu'elles fussent intéressantes pour les uns et pour les autres. Cela nous a permis d'inclure, dans la charge de Decaux -les 18,22 M€ puisque c'est un chiffre que nous connaissons-, 6 M€ qui étaient prévus sur les variantes et, dans ces variantes, bien entendu, il y avait une part de publicité. Mais je crois qu'en fin de compte, c'est presque du *boni* puisqu'il me paraît intéressant que nous soyons maîtres de notre propre publicité plutôt que ce soit une publicité déléguée par les gens qui, eux-mêmes, sont lauréats de ce marché. De ce côté-là, je pense qu'il faut prendre des dispositions mais nous serons certainement gagnants, en termes d'objectifs et en termes financiers, en gérant nous-mêmes ce budget.

Sauf erreur d'analyse financière, il ne me paraissait pas sérieux qu'on mette en cause une proposition qui est étayée, professionnelle et sérieuse. C'est ce que je voulais vous dire. Voilà, messieurs, mesdames. Merci, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Donc, chers collègues, dossier important, comme vous l'avez souligné les uns et les autres.

Puisqu'on a évoqué le problème de la mise en concurrence, je voudrais tout de même rappeler que, depuis le début de ce mandat, nous avons remis en concurrence les services : la délégation du service des eaux, avec une réduction de 6 % du prix de l'eau ; nous avons remis en concurrence le service de chauffage urbain avec une baisse de 25 % pour l'utilisateur ; ce matin, nous avons passé la délibération au Sytral avec, par rapport aux premières propositions, une baisse de 300 M€ et ce soir donc -comme l'a indiqué tout à l'heure Gilles Buna- nous obtenons 18,2 M€ par rapport aux offres précédentes dans les mandatures passées. Cela signifie, si l'on fait les comptes, que pour le contribuable lyonnais, de l'agglomération lyonnaise, cela représente tout de même, à mon avis, une diminution d'impôt relativement substantielle et lorsque certains s'interrogent dans l'assemblée sur nos capacités à financer le plan de mandat tout en gardant un autofinancement assez correct, je crois qu'il y a là quelques éléments de réponse ici ou là.

Je veux dire qu'ensuite, sur le deuxième point, il est évident que ce que nous sommes en train de faire aura une portée, je crois, considérable. Dans un premier temps, nous allons avoir 2 000 vélos et nous passerons donc à 4 000 ; cela va faire 400 stations de vélos installées dans l'agglomération ; donc déjà

un caractère un peu visible du vélo dans l'agglomération. Quant à ceux qui ne se seraient pas aperçus que les pistes cyclables étaient en train de se faire, je peux vous dire, par exemple, que sur le trajet Part-Dieu-Presqu'île, sur le trajet Vaise-Presqu'île, les pistes sont aujourd'hui en cours de réalisation. Alors, peut-être que vous n'avez pas vu mais certains les ont bien vues : j'ai même déjà reçu les pétitions de ceux qui les avaient bien vues, qui me disaient : "Mais cela supprime des places de voitures" et qui développaient ce type de discours. Donc, allez voir avant de vous prononcer sur les choses.

Je vous signale en plus, chers collègues, que, dans le contrat que nous avons retenu, il n'y a aucune publicité sur les vélos sinon marqué "Grand Lyon", ce qui à mon avis vous ne trouvez pas déraisonnable que nous soulignions que c'est une action du Grand Lyon, vous qui souhaitiez un grand plan de communication sur le vélo. Donc, nous avons refusé, alors que cela aurait pu donner une redevance supplémentaire, la publicité sur les vélos pour effectivement montrer que c'était le Grand Lyon qui gardait la maîtrise de cette politique et que ce n'était pas une politique simplement commerciale.

Donc, je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : M. Deschamps (groupe Socialiste et apparentés).

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

N° 2004-2245 - déplacements et urbanisme - Boulevard périphérique nord de Lyon - Marché de prestations de services pour l'exploitation de l'ouvrage - Approbation de l'avenant n° 3 - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Bonnard a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2245. Monsieur Bonnard, vous avez la parole.

M. BONNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Intervention retirée, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe GAEC.

M. BENARBIA : Merci, monsieur le président. Cette délibération reprend celle retirée de l'ordre du jour du dernier conseil de Communauté. Je suis de ceux qui pensaient que sa rédaction en l'état, à l'époque, était un peu hâtive. Je suis satisfait de constater que nous donnons le temps nécessaire à la réflexion pour mener à bien la rénovation des ouvrages souterrains de l'agglomération, qui, par ailleurs, est déjà bien engagée.

En effet, il me semble nécessaire de distinguer deux dimensions : l'amélioration de la sécurité et du fonctionnement des ouvrages libres d'accès et les modalités de la gestion de ceux soumis à péage. Je souhaite que le président Pillonel nous

apporte un complément d'information sur la démarche dans laquelle nous nous engageons ainsi que sur la chronologie des travaux à venir, tous les travaux, pas simplement les travaux physiques sur les ouvrages mais les travaux de préparation que nous avons à réaliser. En particulier, il nous paraît utile qu'il nous confirme que les propositions de l'étude mentionnée dans la délibération constitue un point de départ pour la réflexion et non pas son aboutissement, comme une lecture hâtive de la précédente version aurait pu laisser penser.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je veux bien que l'on donne des réponses mais enfin j'aimerais que l'on travaille dans les commissions, dans les groupes de travail, dans les pôles qui sont faits pour donner toutes les explications plutôt que de les donner en séance publique parce que, si chacun fait des interventions d'un quart d'heure sur tous les dossiers, nous terminons de manière un peu tardive. C'est le père de famille qui parle !

M. le vice-président PILLONEL : Je vais être bref. Ce dossier part de l'idée que ce contrat doit s'achever en mars 2005 et qu'en conséquence, nous ne serons pas prêt pour cette échéance. C'est pour cela que l'on vous demande actuellement d'avoir une période transitoire et de reconduire pendant quelques mois le dossier actuel.

Néanmoins, à partir d'octobre 2003, nous avons confié, par un marché à la société Isis, de faire une mise à plat du contrat actuel et de faire des hypothèses de nouveaux contrats et, dans ces hypothèses, il y en a plusieurs dont la régie intéressée, dont rien n'est arrêté et bien entendu, ce sera un débat que nous aurons en commission, comme l'a précisé monsieur le président, de façon à juger de la meilleure façon de gérer le BPNL.

Bien sûr, la régie intéressée servirait à avoir une meilleure définition des obligations de chacun puisque, s'il y a une lacune sur la régie actuelle, c'est que nous avons une limite assez floue entre qui fait quoi, la Communauté ou le régisseur. Voilà ce que je voulais vous dire. Néanmoins, c'est une régie qui intéressera et nous aurons certainement quelques réponses et nous pourrons nous trouver dans une hypothèse à peu près identique à celle précédemment vue dans la gestion des mobiliers urbains et autres.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia, on me dit qu'une réunion est prévue le 26 novembre à votre demande !

M. BENARBIA : Il se trouve, monsieur le président, que lorsque la commission a examiné ce sujet, nous n'étions que cinq à débattre.

M. LE PRÉSIDENT : Je n'y peux rien.

Je mets ce rapport aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. BONNARD.

N° 2004-2246 - déplacements et urbanisme - Albigny sur Saône - Saint Germain au Mont d'Or - Aménagement des abords des deux gares - Demande de subvention à la région Rhône-Alpes - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2246. Monsieur David, vous avez la parole.

M. DAVID, rapporteur : Dans le cadre de l'amélioration des quatre gares du val de Saône, il s'agit aujourd'hui d'autoriser le président du Grand Lyon à demander la meilleure subvention possible auprès de la région Rhône-Alpes pour l'amélioration des gares de Saint Germain au Mont d'Or et d'Albigny. Avis favorable, évidemment, de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Les interventions sont retirées. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2004-2252 - déplacements et urbanisme - Lyon 3° - Lyon 6° - Lyon 7° - Berges de la rive gauche du Rhône - Aménagement - Enquête publique - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Buna a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2252. Monsieur Buna, vous avez la parole.

M. le vice-président BUNA, rapporteur : Le sujet du rapport ne porte pas sur le fond du dossier. L'aménagement des berges, vous connaissez les objectifs, il y a eu la concertation préalable.

Il se trouve que pour deux raisons, d'une part, nous travaillons dans le lit mineur du Rhône donc nous sommes astreints à une enquête publique concernant la loi sur l'eau et, d'autre part, comme on est dans le lit majeur parce que les pistes cyclables font partie d'un segment qui est un schéma national de l'Etat, c'est le Rhône du Léman jusqu'à la Méditerranée, il y a donc une autre enquête publique, l'enquête Bouchardeau.

On pourrait se gausser sur le côté "usine à gaz". L'Etat impose des schémas, les collectivités peuvent s'en réjouir et y participer -c'est le cas- ; à partir du moment où elles participent, elles doivent rentrer dans toute une série de démarches ; la plupart du temps, personne ne va se prononcer sur l'enquête publique. Cela fait deux enquêtes publiques de plus puisque c'est l'objet du rapport et une déclaration d'intérêt général auprès du préfet.

Cela ne compromet en rien notre célérité : le dossier a été lancé en 2002, les travaux devraient commencer en mars 2005 et je crois que c'est l'essentiel, le reste fait partie de notre lot quotidien en matière d'urbanisme.

M. LE PRÉSIDENT : J'ai quelques demandes de temps de parole. Le groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président, chers collègues, le groupe GAEC se réjouit de l'avancée de ce projet d'aménagement des berges du Rhône, à la fois sur le fond et sur la forme.

Sur le fond, ce projet est fondamental pour valoriser l'image de Lyon et améliorer la vie quotidienne de ses habitants : il permet les retrouvailles des Lyonnais avec leur fleuve, la reconquête d'un territoire abandonné aux voitures, l'utilisation des rives pour des plaisirs nouveaux -comme les Guinguettes l'ont déjà laissé entrevoir-, la mise en valeur d'un paysage fluvial et urbain d'une grande beauté, la possibilité de se déplacer en toute tranquillité à pied, en rollers, à vélo. Derrière ces mots, il y a des choix politiques forts que nous approuvons.

Sur la forme, la concertation engagée a montré comment on peut consulter les habitants sur un projet urbain et enrichir ce projet en l'ajustant aux attentes de chacun. Il faut souligner que cette concertation s'est faite sans démagogie, en cadrant dès le départ ce qui était négociable et ce qui ne l'était pas comme la libération des berges par les voitures.

A la veille de l'ouverture de l'enquête publique, le groupe GAEC tient à réaffirmer les préoccupations suivantes : il faudra veiller au choix des intervenants sur les berges (restaurants, guinguettes, diverses activités de loisirs) en termes de qualité du service rendu, de qualité esthétique de leur installation et en terme de coût pour la population ; on doit pouvoir trouver de quoi satisfaire des budgets modestes dans les activités proposées sur les berges, c'est-à-dire que l'on doit proposer à la population des activités marchandes et même non marchandes. C'est ainsi que l'aménagement d'un nouvel espace public prendra véritablement tout son sens. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Communiste.

M. CHEVAILLER : Simplement deux mots pour l'occasion. Mon collègue Michel Buronfosse, amoureux du vieux Rhône, m'a poussé à intervenir pour dire que nous soutenons ce dossier important. Mais il faut réfléchir. Comme c'est un dossier durable, il doit y avoir une forte demande d'entretien, de maintenance qui nécessitera un engagement des différentes collectivités locales Courly et, sans doute, ville de Lyon bien sûr (espaces verts). Je dois dire que, pour les élus communistes, c'est un projet très intéressant.

Nous nous prononçons fortement pour ce projet. D'abord, parce qu'il représente une qualité de vie plus forte pour la ville-centre et pour l'agglomération mais c'est aussi la beauté dans la ville. Nous sommes tous pour améliorer ce côté-là. Nous pouvons dire que c'est une tradition pour nous. Je veux simplement rappeler qu'on est sorti carrément de "Los Angeles sur Rhône" de notre ancien président Pradel qui avait évidemment lancé les opérations pour cerner de parkings toutes les berges du Rhône et de la Saône contre l'avis, d'ailleurs, d'élus comme par exemple Georges Salendre, le sculpteur. Mon collègue à Lyon a été un amoureux du Rhône et de la Saône avec ses sculptures tout comme Bernard Clavel, l'écrivain du Rhône ainsi que Camille Vallin qui a été, en tant qu'ancien sénateur et maire de Givors, animateur des associations du lac Léman jusqu'à Marseille pour développer l'appropriation des fleuves par les populations, rendre les fleuves aux populations. Je crois que c'est un bon projet dans notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BUNA.

N° 2004-2268 - développement économique - Soutien à l'incubateur Créalys dans le cadre de la démarche "Lyon ville de l'entrepreneuriat" - Convention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Muet a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2268. Monsieur Muet, vous avez la parole.

M. le vice-président MUET, rapporteur : Monsieur le président, chers collègues, il s'agit d'une subvention à l'incubateur Créalys. Notre agglomération dispose d'un potentiel universitaire important et le rôle d'un incubateur comme Créalys est de faire en sorte que les idées, les nouveaux produits, les nouveaux procédés qui naissent dans nos laboratoires ou dans nos centres de recherche puissent, s'ils en ont le potentiel, conduire à de nouvelles entreprises. C'est un rôle essentiel parce que, derrière ces nouveaux procédés ou ces nouveaux produits, se dessinent tout simplement les entreprises de demain, les petites mais aussi parfois les futures grandes entreprises de notre agglomération. Et comme notre principal atout, dans la concurrence internationale, c'est notre capacité à innover et à créer, nous avons bien besoin d'un incubateur comme Créalys, d'autant que c'est un des incubateurs les plus efficaces et les plus performants de France, notamment en termes de résultats. Donc, la commission a donné avec conviction un avis favorable à ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. J'ai une demande du groupe Union pour la Communauté. Intervention retirée ?

Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président MUET.

N° 2004-2269 - développement économique - Convention avec l'association Première vision-Tissus création - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2269. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit d'un soutien apporté à l'association Première vision pour la mise en place éventuelle d'un nouveau salon sur les textiles d'ameublement. Avis favorable de la commission.

M. LEPRÉSIDENT : Merci. Legroupe UnionpourlaCommunauté.

M. BROCHIER : Monsieur le président, vous ne serez pas étonné que je prenne la parole. Mes chers collègues, cette convention que vous nous proposez de passer avec Première vision tissus création comporte plusieurs aspects que je souhaiterais, avec votre autorisation, souligner.

Il y a un aspect développement d'un secteur économique, historique et essentiel à la vie économique et donc sociale de notre Communauté. Il y a un deuxième aspect qui est l'aspect rayonnement international qui, je pense, est l'ambition de tous les élus du Grand Lyon, du moins je l'espère.

L'aspect développement économique : le secteur textile tout confondu traverse à l'heure actuelle une crise sans précédent due principalement à une concurrence très vive des pays dits "émergents" ; ce n'est plus une concurrence de prix mais c'est maintenant une concurrence sur les techniques et sur les idées. Nous devons donc, pour y résister, faire preuve de plus d'imagination, de plus de créativité, en un mot de plus d'audace.

Qu'est-ce qui a fait le succès international de Première vision avec qui vous nous proposez de contractualiser ? Première vision a été créée en novembre 1973, c'est-à-dire il y a trente et un ans, par quinze tisseurs lyonnais. Aujourd'hui, en 2004, c'est 700 tisseurs européens exposants, c'est 100 exposants extra-européens, c'est-à-dire 800 exposants, c'est 33 176 visiteurs dont 23 604 de l'Union européenne et 9 572 autres, simplement pour avoir quelques idées, nous avons 2 284 de l'Amérique du nord et 3 172 d'Asie.

Ce salon se tient deux fois par an, une fois au printemps et une fois en automne. Le concept en est simple -mais encore fallait-il y penser-, c'est de proposer aux visiteurs non seulement les produits, c'est-à-dire les tissus, ce que j'appellerai le "hard" -certes les exposants sont là avec leurs tissus- mais aussi -et c'est là où c'est innovant- le "soft", c'est-à-dire les tendances, les modes de vie et un système de veille socioculturelle à l'échelle mondiale destiné à identifier les tendances émergentes susceptibles d'influer l'industrie du textile et de la mode. Ainsi, dix-huit mois avant que la vente en boutique ait lieu, les tendances couleurs et matières sont transmises aux tisseurs qui sont exposants, ce qui leur permet de se projeter, de stimuler leur inspiration et leur création, de se nourrir de sens pour une adaptation de leur propre métier.

Plus de 17 000 exposants, acheteurs, sont pré-enregistrés d'année en année, 88 % reviennent chaque année. C'est aussi -et c'est une innovation- dix chargés de mission à plein temps installés dans le monde entier, en Europe, aux Etats-Unis, au Canada, en Argentine, au Brésil, au Japon, en Chine, à Hong Kong, en Corée du Sud. Ces chargés de mission assurent une veille en permanence sur des prospections extrêmement ciblées pour les tisseurs.

En plus, deux fois par an, à New York, à Tokyo, à Shanghai -et d'ailleurs monsieur Queyranne y était la semaine dernière, a visité Première vision à Shanghai-, des manifestations pour la promotion du salon parisien ont lieu. C'est peu dire du savoir-faire de cet organisme qu'est Première vision dans l'organisation de salons pour le textile.

Un autre aspect est celui du rayonnement international du Grand Lyon. Si Première vision s'est installée à Paris et non à Lyon alors que les pères fondateurs étaient de purs Lyonnais, c'est très simple, c'est parce qu'il faut loger 30 000 étrangers pendant, en moyenne, quatre à cinq jours. Il faut 100 000 mètres carrés d'exposition. Notre Grand Lyon -et c'est triste de le dire- n'a pour le moment pas tout à fait tout cela. Eurexpo devrait continuer à s'agrandir mais, en ce qui concerne l'hôtellerie, vous savez tous que les investisseurs sont difficiles à trouver. Je pense qu'ils cherchent avant tout à savoir qui il y aura comme clients. Regardez la difficulté que l'on a eue pour trouver un deuxième hôtelier à la Cité internationale.

Nous avons, à l'heure actuelle, dans le Grand Lyon, deux salons de renommée réellement internationale : Lyon Mode City qui s'est spécialisé dans tout ce qui est sous-vêtements et Pollutec -je vous l'accorde, dans un autre domaine- mais qui se tient, lui, seulement tous les deux ans. Par contre, personnellement, j'ai expérimenté, parce que j'exposais dès l'origine à Pollutec, la galère que les exposants avaient pour trouver un logement pour leurs clients. Je devais aller chercher mes Japonais ou mes Américains soit à Tarare, soit à Valence, parce qu'il n'y avait pas d'hôtel de bonne qualité à Lyon.

Ainsi, je pense que ce projet de convention au Grand Lyon doit être soutenu parce qu'il est confié à des professionnels de ce type de manifestation et que, si l'étude que vous proposez se révèle positive, un salon sur les textiles d'ameublement ne pourra qu'apporter au Grand Lyon des retombées extrêmement positives. N'oublions pas que c'est une maison lyonnaise qui a refait tous les tissus d'ameublement du Petit Trianon et que le Petit Trianon est visité par le monde entier.

Je pense et j'affirme que le Grand Lyon a un savoir-faire reconnu dans les domaines du textile. Faisons-le savoir ce savoir-faire, je vous le demande, monsieur le président, je vous le demande, mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Madame Gelas, si vous voulez rajouter quelques mots après l'exposé de deux minutes de monsieur Brochier ; c'était son temps de parole qu'il n'a pas dépassé, je lui en donne acte !

Mme la vice-présidente GELAS : Non, non, je suis ravie de son soutien à l'action qui est menée sur ce domaine-là. Merci, monsieur.

M. LE PRÉSIDENT : Un point simplement : ne nous dénigrons pas nous-mêmes, je veux dire en particulier sur le problème de l'hôtellerie parce qu'à force de répéter qu'à Lyon, il n'y a pas d'hôtel, on finira par décourager tous ceux qui veulent organiser des congrès ; il y a en quelques-uns à Lyon. Parce que Paris, c'est peut-être idyllique mais si vous avez des hôtels, par contre, pour y aller, il faut quatre heures ! Donc, cela veut dire que d'aller de Chambéry à Lyon, c'est tout de même moins important que d'aller de Villepinte ou de n'importe quel salon parisien à l'autre bout de la ville de Paris.

Donc, à un moment donné, arrêtons de nous flageller et allons de l'avant, c'est comme cela que nous progresserons. Parce qu'effectivement, si l'on répète à longueur de journée à tous les investisseurs : "Vous savez, à Lyon c'est difficile ; vous voyez, lui, il n'a pas voulu investir et l'autre, lui aussi il s'est retiré, et le troisième, etc.". Moi, je vais vous dire que si l'on faisait comme cela tous les jours, si j'avais dit, quand on a fait Vaise : "Vous savez, ces terrains, ils sont complètement pourris, n'y allez surtout pas parce que, c'est vraiment catastrophique, c'est

une véritable misère !", si aujourd'hui je disais : "La Duchère, c'est une catastrophe, surtout ne venez pas, n'investissez pas ! Pour le Carré de Soie, surtout, n'y allez pas ! c'est vraiment une catastrophe, cela va être une catastrophe économique, puis le Confluent, c'est la même chose", il est clair qu'on n'avancerait pas.

Je crois qu'il faut résolument être optimiste et je dois dire que quand je mesure le chemin que nous sommes en train de parcourir, dans quelques temps, ce sont les investisseurs hôteliers qui viendront nous chercher pour effectivement trouver des emplacements et il y a en déjà quelques-uns qui ont repéré les plus beaux.

C'était une remarque en passant mais, comme j'entends parfois cette sonorité un peu partout, je trouve qu'on a quelquefois tendance à un peu nous sous-estimer.

Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2004-2271 - développement économique - Lyon - Mise en place d'un management de centre-ville dans la Presqu'île - Convention - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des affaires économiques et internationales - Pôle développement local -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Calvel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2271. Monsieur Calvel, vous avez la parole.

M. le vice-président CALVEL, rapporteur : Monsieur le président, le sujet qui nous concerne est également une opération pilote. Vous le savez, le schéma directeur d'urbanisme commercial que nous avons élaboré et voté ensemble en mai dernier a fait du renforcement du centre-ville une priorité. Il s'agit, pour le centre de Lyon mais aussi pour le centre des cinquante-cinq communes, de mettre en réseau, dans un esprit de proximité, de mixité public-privé, toutes les forces vives de terrain qui sont les conditions de liens transversaux de vie dans nos communes.

Le Grand Lyon a décidé et élaboré un schéma de gestion unifiée de centre-ville qui va se mettre en place dans trois expériences pilotes : Neuville sur Saône, Saint Priest mais aussi la Presqu'île. La délibération qui vous est soumise ce soir a pour but de vous autoriser à financer, pour une période probatoire d'un an et à hauteur de 40 000 €, la mise en place d'une structure de gestion unifiée de centre-ville.

Ce dossier a reçu un avis favorable du pôle et de la commission de développement économique.

M. LE PRÉSIDENT : Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CALVEL.

N° 2004-2275 - finances et institutions - Lyon 3° - Achat de mobiliers et travaux connexes d'agencement - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiments -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Duport a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2275. Monsieur Duport, vous avez la parole.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Monsieur le président, avis favorable pour cette individualisation de programme, pour l'achat de mobiliers et de travaux connexes d'agencement dans le cadre du redéploiement et de la réactualisation des services communautaires.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Il n'y a pas d'intervention. Je mets aux voix ce dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

N° 2004-2276 - finances et institutions - Subvention à l'association Europe Info - Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Duport a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2276. Monsieur Duport, vous avez la parole.

M. le vice-président DUPORT, rapporteur : Ce dossier concerne le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association Europe Info, au titre de l'exercice 2004.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Chevailler.

M. CHEVAILLER : Nous sommes pour l'Europe. Donc nous voterons ce rapport. Mais nous souhaiterions qu'il y ait une neutralité dans le cadre du grand débat qui va se dérouler sur le plan national.

M. LE PRÉSIDENT : Je le mets aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DUPORT.

N° 2004-2296 - proximité, ressources humaines et environnement - Adhésion de la Communauté urbaine au Réseau français des villes éducatrices - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Rabatel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2296. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL, rapporteur : Ce rapport propose l'adhésion du Grand Lyon au Réseau français des villes éducatrices. Ce réseau réunit une soixantaine de villes en France et a déjà l'adhésion de plusieurs villes de notre agglomération : Lyon, Caluire, Vaulx en Velin, Villeurbanne, Saint Priest, Feyzin et Vénissieux.

Le but de ce réseau est de développer l'éducation des habitants par des pratiques municipales qui favorisent l'apprentissage à tous les âges de la vie, et pas seulement pendant le temps scolaire. Le droit à une ville éducatrice est un concept qui se développe, avec l'engagement par les villes de promouvoir une information compréhensible pour tous les habitants et de favoriser la participation des citoyens aux décisions.

Quatre champs de compétences du Grand Lyon sont rattachés directement aux principes de la charte des villes éducatrices : la concertation, les grands projets urbains, les politiques temporelles et le développement durable. Cela justifie amplement l'adhésion du Grand Lyon au réseau.

Le Grand Lyon est d'ailleurs invité cette semaine à Gênes en Italie pour le colloque du Réseau international des villes éducatrices afin de montrer concrètement comment le projet d'aménagement des berges du Rhône et les actions de l'Espace des temps ont une dimension éducative au sens large du terme. Gilles Buna et moi-même nous interviendrons sur l'information et les concertations menées avec les habitants et sur l'apprentissage réciproque des élus, de la population et des concepteurs de la ville quant aux aspirations et aux contraintes des uns et des autres. Je vous rappelle, comme vous le disiez monsieur le président, que Lyon et le Grand Lyon accueilleront le neuvième Congrès du réseau international des villes éducatrices en septembre 2006 et ce réseau groupe 270 villes du monde entier.

Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

N° 2004-2304 - proximité, ressources humaines et environnement - Créations et transformations d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service emploi-formation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2004-2304. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Pour terminer la série comme toujours, avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Je donne la parole au groupe Union pour la Communauté.

M. NARDONE : Je vous remercie, monsieur le président. Dans ce dossier, je m'intéresserai particulièrement à la création du premier poste proposé, celui du directeur des relations internationales.

Je saisis en effet cette occasion pour faire un point rapide sur ce que vous appelez la politique internationale de notre agglomération et de la ville de Lyon. Force est de constater qu'il n'existe aucun document ayant fait l'objet d'un vote officiel de notre assemblée -ou de celle de la ville de Lyon d'ailleurs- présentant votre politique dans le domaine international. Cela explique sans doute l'absence de vision globale et cohérente, l'absence d'unité dans les moyens qui caractérise le catalogue de vos actions depuis le début de votre mandat.

Absence d'unité dans les moyens tout d'abord : les centres de décisions sont en effet, on le sait, répartis entre le Grand Lyon, la ville, plusieurs organisations extérieures, l'Aderly, l'office du tourisme, le comité des fêtes, la CCI, etc. On pourrait attendre que ces différents centres, sous l'impulsion communautaire ou municipale, spécialisent leur action. Ce n'est pas le cas. Il est difficile ainsi de comprendre par exemple les rôles respectifs de l'Aderly et de la direction de l'économie et de l'international du Grand Lyon, tout particulièrement dans le domaine du marketing territorial que vous avez abordé à l'instant. Cette absence d'unité de moyens se traduit par une absence de concertation réelle, à notre sens, avec la CCI et les milieux économiques lyonnais.

Ensuite, absence de vision globale et cohérente que trahit le catalogue de vos actions, priorité donnée à la communication et absence d'actions de long terme : quelle suite au dialogue pour la terre, au sommet des villes et pour la société de l'information ? Ce sont des actions ponctuelles sans réelles retombées. Absence d'ambition pour les pôles d'excellence, par exemple en biotechnologies ; devenir le cinquième bioclusteur européen comme vous l'avez affirmé, c'est partir battu car, au niveau mondial, cela n'a aucun sens. Erreur d'analyse, selon nous, quant au slogan "Lyon capitale de la mode et de la création" : face à Paris, Milan, Barcelone, Londres, quelles sont les chances réelles de Lyon d'émerger dans ce domaine ? Participation à des réseaux aussi hétérogènes que chronophages : on vient d'entendre l'un d'entre eux. Finalement, une mise en forme et une communication qui cachent une absence de réflexion et d'actions réelles.

L'exemple le plus criant est votre domaine de prédilection, monsieur le président : l'aide au développement de l'humanitaire. On encourage, à coups de dizaines de millions d'euros, la tenue fin novembre dans le centre de Lyon d'une semaine de la solidarité internationale et quelques actions éparses. En revanche, n'on est pas capable de définir une ligne directrice et de concentrer les maigres moyens de la ville et de la Courly sur quelques objectifs géographiques et thématiques au service de ceux qui en ont besoin, c'est-à-dire les populations du sud. Où en est la constitution du pôle humanitaire lyonnais dont Lyon se proclame capitale ?

A cette liste, il faut ajouter vos nombreux déplacements à la tête de délégations pléthoriques dont nous ne connaissons ni les coûts ni les résultats concrets. A cet égard, j'espère que les nombreuses demandes de mon collègue Broliquier seront satisfaites bientôt.

Je dois reconnaître, à votre décharge, monsieur le président, que les moyens budgétaires et humains ne sont pas à la hauteur de ce que devrait être une vraie politique internationale pour

notre agglomération et je pense notamment aux comparaisons qu'on peut effectuer avec des collectivités territoriales telles que la Région.

Mais, avant de décider des dépenses, il faut avoir une vision claire et cohérente de la politique à mettre en oeuvre et, en la matière, les bonnes intentions dont je ne doute pas que vous soyez rempli ne suffisent pas.

En tout état de cause, avant de voter la création d'un nouveau poste, nous estimons nécessaire qu'une évaluation des actions en cours soit menée par un cabinet indépendant et notre groupe votera donc, dans ce rapport, contre la création de ce poste. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je ne veux pas, à cette heure-là, entamer un exposé sur la politique internationale de Lyon. Simplement, de fait, je vous disais tout à l'heure que nous avons été élus vice-présidents des Eurocités (cent vingt villes de plus de 250 000 habitants en Europe), que nous sommes membres du comité exécutif de l'association mondiale des villes qui s'est formée récemment à Paris pour donner quelques exemples, des villes de l'importance de Genève n'ont pas su accéder au comité exécutif. Cela veut dire que notre politique n'est pas aussi infondée que vous voulez bien le dire. Nous accueillerons cette semaine le maire de Yokohama à la tête d'une délégation du plus grand réseau de villes asiatiques qui s'appelle Citynet et, pour la première fois, ils viendront tenir leur comité exécutif en Europe et ce sera à Lyon. Donc, voilà simplement trois exemples.

Si vous voulez, on pourra discuter sur la suite et sur nos coopérations avec la CCI par exemple. Je croyais que vous étiez suffisamment informé de l'actualité de la communauté urbaine de Lyon pour savoir que nous avons formé avec eux un groupe de gouvernance sur le thème "Lyon l'esprit d'entreprise" et que nous coopérons avec la chambre de Commerce et d'Industrie de manière quotidienne. Je vous ferai envoyer un petit résumé des politiques de la Communauté urbaine de manière à ce que vous complétiez un peu votre information. Effectivement, il faut peut-être faire un peu plus attention aux politiques de la Communauté urbaine mais je vous enverrai un résumé.

Je tiens à vous dire aussi, par exemple, que la Communauté urbaine, dans les aspects disparates, comme vous le dites, a été à l'origine d'un livre qui s'appelle "La gouvernance urbaine". Il se trouve que c'est un rédacteur d'un service de la communauté urbaine de Lyon qui l'a rédigé avec quinze autres villes européennes et qu'aujourd'hui, ce guide de la gouvernance urbaine est lu et distribué dans toutes les villes européennes. Voilà pour notre manque d'ambition !

Je mets au voix le rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - Le Grand Lyon d'abord - Mme Palleja, M. Vial,
- contre : groupe Union pour la Communauté (création du poste de directeur des relations internationales),
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous en avons terminé avec cette séance.

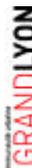
(La séance est levée à 22 heures 15).

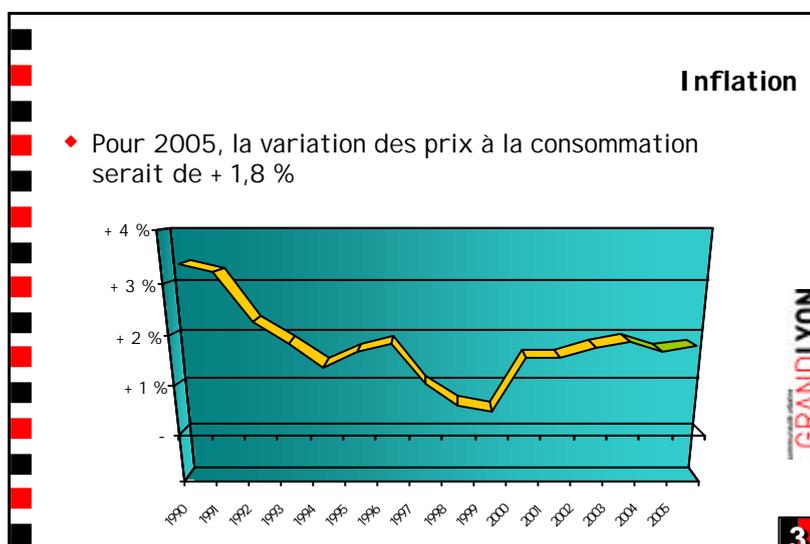
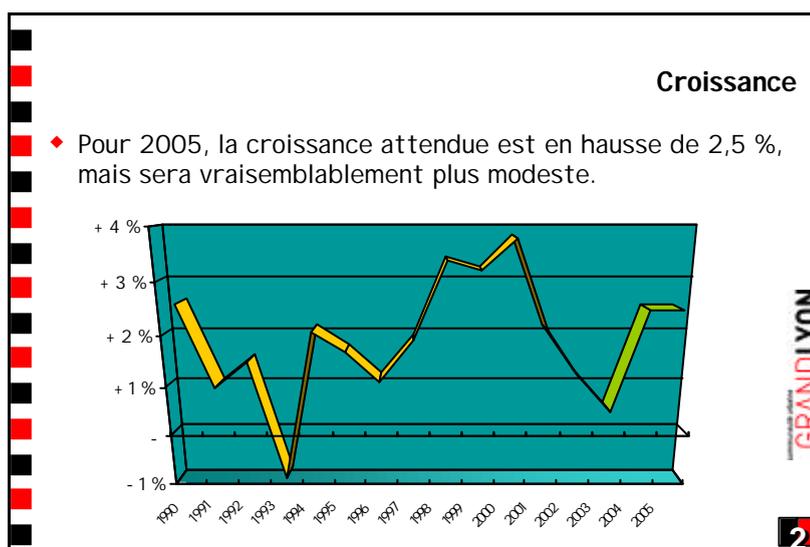
Annexe 1

**Présentation du débat d'orientation budgétaire
(Intervention de monsieur le vice-président Darne)**

Débat d'orientation budgétaire

*Conseil de communauté
15 novembre 2004*





Conjoncture économique nationale

- ◆ Reprise envisagée pour 2005
- ◆ résorption des déficits publics pour être plus proche des critères de Maastricht
- ◆ mais pas d'amélioration de l'emploi
- ◆ Cependant, les effets de la conjoncture économique nationale sont faibles à court terme sur le budget communautaire

UNIVERSITÉ DE LYON
GRAND LYON

4

Conjoncture économique sur le territoire communautaire

- ◆ La situation locale est contrastée
 - ❖ Des plans sociaux annoncés en 2003 sont effectifs en 2004
 - ❖ Des investissements importants
 - ❖ Un prix du foncier en hausse
 - ❖ Des créations d'entreprises nombreuses mais un taux de défaillance en progression
 - ❖ Un niveau de chômage élevé
- ◆ Une bonne attractivité de l'agglomération, avec une position renforcée dans le secteur tertiaire et l'accueil de fonctions supérieures

UNIVERSITÉ DE LYON
GRAND LYON

5

Projet de loi de finances 2005

- ◆ La DGF nationale totale progresserait de 3,29 %
- ◆ La DGF nationale 2005 devrait renforcer la péréquation
- ◆ La DSU et la DSR augmenteraient sensiblement
- ◆ Depuis 2004, la DGF comprend deux part :
 - ❖ la dotation d'intercommunalité
 - ❖ la dotation de compensation de la suppression de la part salaires de la taxe professionnelle
- ◆ La DGF des communautés urbaines progresserait de 1%

UNIVERSITÉ DE LYON
GRAND LYON

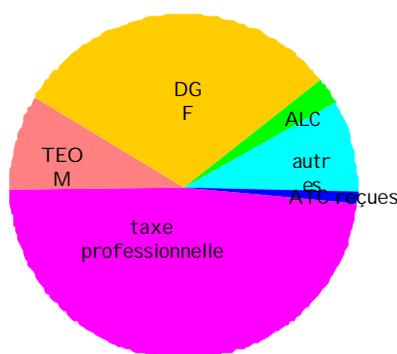
6

Les ressources communautaires 2005

- ◆ La taxe professionnelle unique
- ◆ La DGF
- ◆ Les allocations de compensation fiscales
- ◆ La taxe d'enlèvement des ordures ménagères
- ◆ La redevance d'assainissement

Ressources communautaires 2005

budget principal, fonctionnement



Les recettes sont attendues en hausse de 2,5 %

Ressources communautaires 2005

budget principal, fonctionnement

- ◆ Les bases de taxe professionnelle sont estimées en augmentation de 2,5 % environ ;
- ◆ Les taux restent fixés à 20,01 %
- ◆ Le produit de Taxe Professionnelle évoluera de 2,5 % par rapport à la notification 2004 et de 2 % par rapport à l'inscription initiale du budget primitif 2004

Ressources communautaires 2005

budget principal, fonctionnement

- ◆ Produit de Taxe Professionnelle inscrit au BP 2004 = 470,9 M€
- ◆ Produit notifié en 2004 est diminué du FDPTP =
472,730 M€ - 4,122 M€ = 468,608 M€
- ◆ Produit estimé pour le BP 2005 =
484,548 M€ - 4,122 M€ = 480,426 M€
(+2,5% du notifié 2004, + 2 % du BP 2004)

10

Cadrage

- ◆ Le plan de mandat prévoit une évolution des recettes supérieure à celles des dépenses pour améliorer l'auto-financement de l'investissement
- ◆ La programmation pluriannuelle votée en janvier 2003, a été révisée le 12 juillet 2004
- ◆ les crédits de paiements 2005 en charge nette :
 - ❖ 250 M€ pour le budget principal
 - ❖ 18 M€ pour le budget des eaux
 - ❖ 62 M€ pour le budget de l'assainissement

11

Ressources communautaires 2005

budget principal, fonctionnement

Catégorie	Pourcentage
ATC versées	24 %
Dette	5 %
Masse salariale	17 %
Subventions	29 %
Autres dépenses	26 %

Les dépenses sont estimées en hausse de 1,5 % environ

12

Dépenses de fonctionnement

Les subventions

- ◆ Premier poste de dépenses dans le budget communautaire (30 %)
- ◆ 250 M€, de même niveau qu 'au BP 2004

❖ SYTRAL	112,5 M€	(110,9 M€)
❖ SDI S	24,5 M€	(24,0 M€)
❖ ZAC	36,1 M€	(28,1 M€)
❖ offices HLM	6,0 M€	(5,5 M€)
❖ Eurexpo	2,0 M€	(8,0 M€)
❖ Aéroport Saint Exupéry	0,0 M€	(2,4 M€)

COMMUNAUTÉ DE CLUSES
GRAND LYON

13

Dépenses de fonctionnement

Le personnel

- ◆ L'évolution des dépenses de personnel ne dépassera pas celle des recettes globales. Avec 151,5 M€, elle devra absorber :
 - ❖ les évolutions du régime indemnitaire
 - ❖ les augmentations de cotisations patronales
 - ❖ les augmentations d 'effectifs
- ◆ Des objectifs de gestion sont associés :
 - ❖ réduction du taux de vacance des emplois
 - ❖ réduction du taux d'absentéisme
 - ❖ mise en œuvre des centres de responsabilité, intégrant la masse salariale aux crédits gérés directement

COMMUNAUTÉ DE CLUSES
GRAND LYON

14

Dépenses de fonctionnement

Les frais financiers

- ◆ La situation est encore favorable, avec une baisse de 5 %, à 41 M€ provenant de
 - ❖ la baisse des taux d'intérêt
 - ❖ le faible recours à l'emprunt depuis 3 ans

COMMUNAUTÉ DE CLUSES
GRAND LYON

15

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses des services

- ◆ Avec 204 M€ environ, elles ne pourront être réduites :
 - ❖ entretien de la voirie
 - ❖ nettoyage des espaces publics
 - ❖ collecte et traitement des ordures ménagères

mais font l'objet d'une recherche permanente d'amélioration par l'investissement, la formation, l'organisation (projets de service propreté, projets de service voirie...)

16

GRAND LYON

Dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses

- ◆ Eléments liés à la taxe professionnelle unique
 - ❖ Les attributions de compensation sont estimées à 206 M€ en légère baisse du fait du transfert de la compétence « biennales »
- ◆ La dotation de solidarité
 - ❖ a fait l'objet d'un bilan et d'une révision qui porte son montant à 14,5 M€

17

GRAND LYON

La dette communautaire

- ◆ Caractéristiques générales
 - ❖ encours consolidé envisagé au 1er janvier 2005 : **1094 M€**
 - ❖ taux moyen : 3,51 %
 - ❖ durée résiduelle moyenne : **13 ans 2 mois**
 - ❖ taux fixes : **58,1 %** du total (taux moyen 4,34%)
 - ❖ taux indexés : **41,9 %** du total (taux moyen 2,36 %)
- ◆ Capacité de désendettement (CA 2003) : **5,2 ans**
- ◆ Service de la dette (CA 2003) : **13 %**

18

GRAND LYON

Consommation des AP
dépenses au 14 octobre 2004

Autorisation de programme	Individualisé	Engagé	taux d'engagement	Réalisé	taux de réalisation
Développement économique et emploi	244,2	160,0	65,5%	82,4	33,8%
Grands équipement d'agglomération	162,1	92,2	56,9%	70,4	43,4%
contrat de plan	53,3	41,5	78,0%	32,6	61,2%
Déplacements urbains	352,0	192,9	54,8%	163,9	46,6%
Habitat et politique de la ville	88,4	43,5	49,1%	33,3	37,7%
Aménagement urbain	89,4	41,8	46,7%	36,7	41,1%
Aménagement espaces publics	68,4	17,3	25,3%	8,6	12,6%
Investissement foncier	90,4	82,1	90,7%	69,7	77,1%
Ecologie urbaine	83,7	22,4	26,8%	22,5	26,9%
Maintenance et renouvellement	59,1	36,5	61,7%	28,9	48,9%
Budget annexe de l'eau potable	86,8	51,0	58,8%	45,3	52,2%
Budget annexe de l'assainissement	291,0	211,1	72,6%	164,0	56,4%
Total	1 668,77	992,23	59,5%	758,46	45,5%

COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

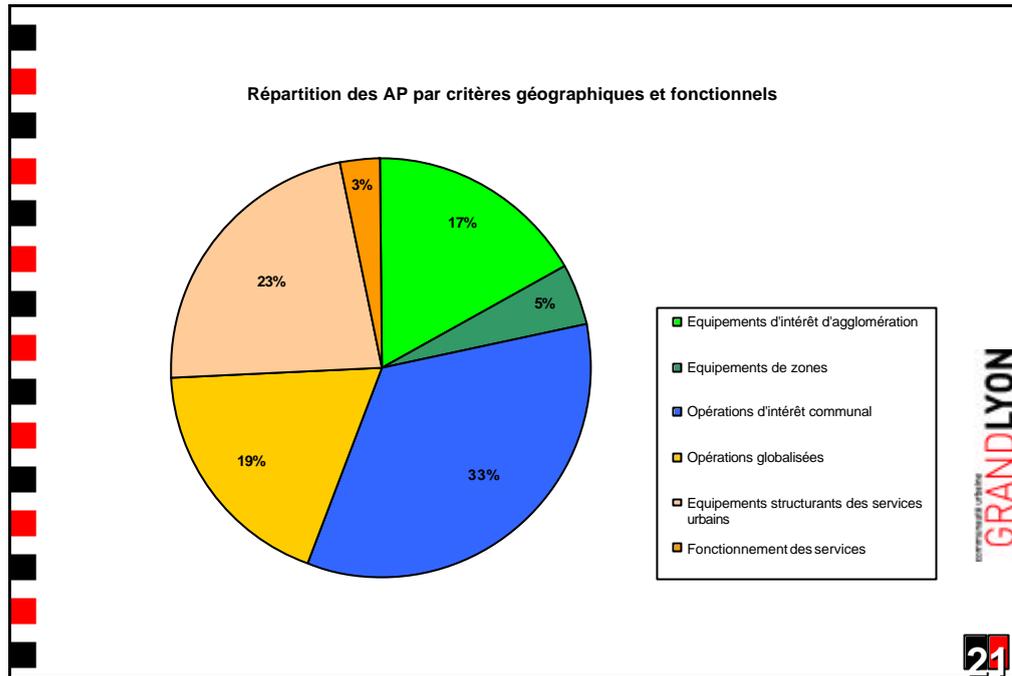
19

Répartition des AP par critères géographiques et fonctionnels
dépenses au 14 octobre 2004

Autorisation de programme	Montant individualisé	Montant engagé	taux d'engagement	montant réalisé	Taux de réalisation
Equipements d'intérêt d'agglomération	283,7	186,5	65,7%	137,6	48,5%
Equipements de zones	77,2	11,2	14,5%	8,2	10,6%
Opérations d'intérêt communal <i>dont ville de Lyon</i>	564,7 200,5	271,8 113,7	48,1% 56,7%	176,1 60,2	31,2% 30,0%
Opérations globalisées	311,1	259,0	83,2%	225,4	72,5%
Equipements structurants des services urbains	378,8	226,7	59,8%	181,8	48,0%
Fonctionnement des services	53,2	37,1	69,6%	29,3	55,0%
Montant total	1 668,8	992,2	59,5%	758,5	45,5%

COMMUNAUTÉ URBAINE
GRAND LYON

20



L'intervention publique locale

	Charges de fonctionnement (2004, bud. principal seul)	
	€/hab.	en %, hors Etat
Ville de Lyon	1 040	41,2 %
Communauté urbaine de Lyon	751	29,8 %
Département du Rhône	578	22,9 %
Région Rhône-Alpes	154	6,1 %
<i>total</i>	<i>2 523</i>	<i>100,0 %</i>

GRAND LYON
Communauté Urbaine

22

Comparaison des communautés urbaines

	Moyenne des CU	Communauté urbaine de Lyon
Taux de taxe professionnelle	21,09 %	20,01 %
Dépenses de fonctionnement par habitant	733 € / h	751 € / h
Dépenses d'équipement par habitant	226 € / h	258 € / h

11 communautés urbaines en TPU + 3 communautés urbaines en fiscalité additionnelle




Conclusion

Par le budget 2005 l'exécutif de la Communauté :

- ♦ maîtrisera les dépenses de fonctionnement
- ♦ réalisera les priorités et les opérations du plan de mandat
- ♦ tout en préservant la santé financière